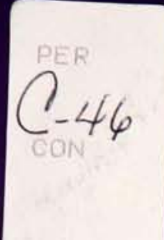


Cité libre

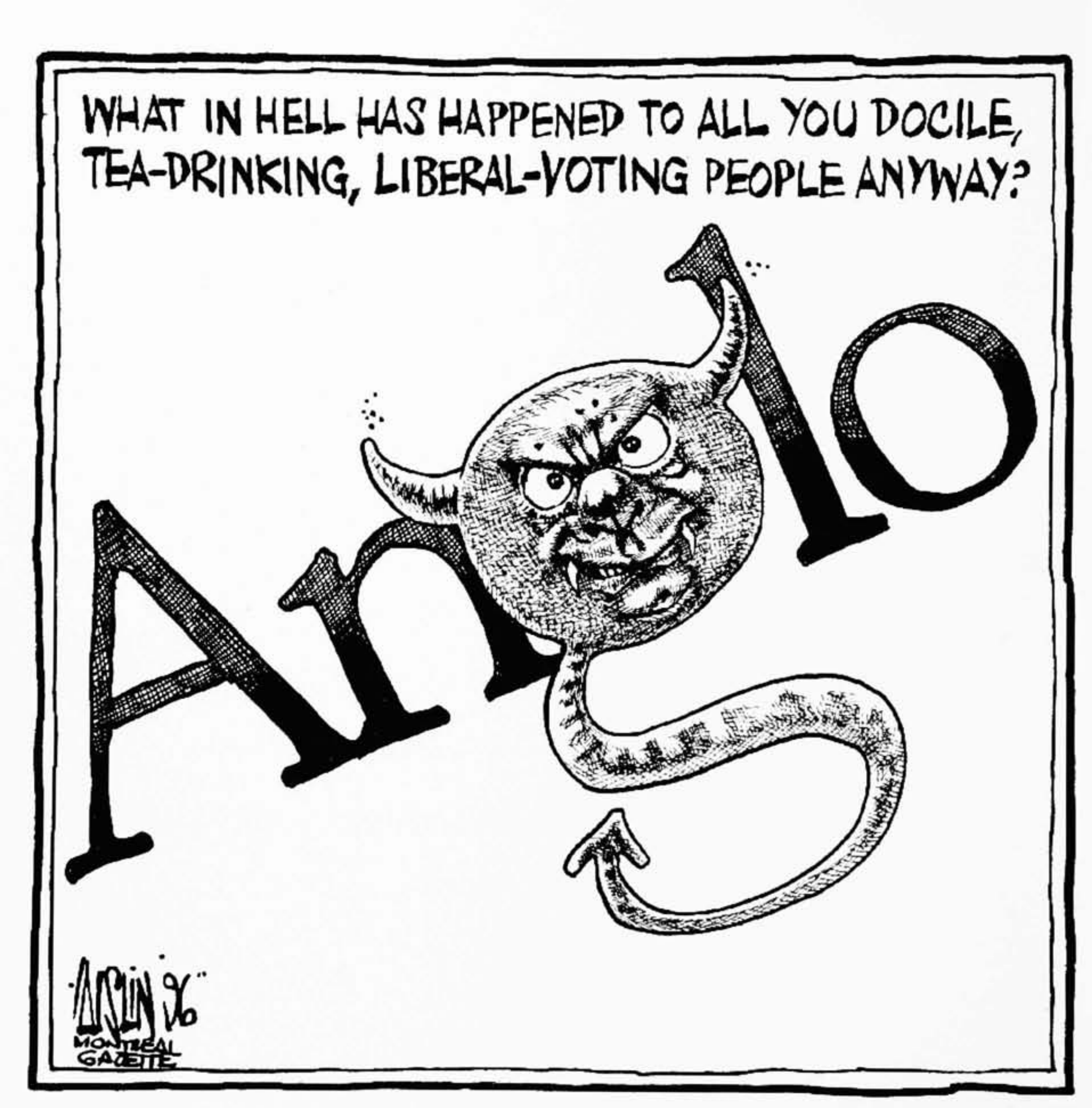
Volume XXIV
Numéro 4
Septembre-octobre 1996
3,95 $



Dossiers :

LA QUESTION AUTOCHTONE

LES INTELLECTUELS NATIONALISTES ET LA DÉMOCRATIE



Gracieuseté de Aislin



UN JOUR NOUVEAU SE LÈVE AU QUÉBEC



Il ne fait aucun doute que le référendum d'octobre 1995 n'a pas résolu la sempiternelle «question nationale». Par contre, il a grandement contribué à renforcer la morosité et l'incertitude qui sont devenus, avec le premier prix au palmarès canadien du chômage, les traits les plus distinctifs de notre «société distincte». Nous avons maintenant le triste privilège de compter au Québec cinq des huit villes canadiennes les plus touchées par le chômage. Face à cette catastrophe, notre pseudo-élite ne trouve pas mieux que de nier l'évidence et de chercher ailleurs des coupables. C'est ainsi que, dépassant ses anciennes prouesses, Bernard Landry accuse tout bonnement Statistiques Canada d'avoir inventé ces données.

Mais regardons le bon côté des choses. Le référendum n'a pas eu que des effets négatifs. C'est ainsi que le traumatisme du 30 octobre a réveillé tout le Canada, qui s'est enfin rendu compte que la sécession aurait pu s'enclencher par inadvertance. On a donc vu émerger des plans A et des plans B, des évaluations des effets possibles d'une éventuelle victoire du Oui, des tentatives d'élaboration de règles référendaires claires, des débats sur l'opportunité de la participation de toute la population canadienne à un prochain référendum, et l'élaboration de toutes sortes de scénarios autour de cette question.

Mais ce qu'on a vu surtout, c'est une participation surprenante de simples citoyens qui se sont rendu compte que l'avenir du pays était entre leurs mains. La menace du «couteau sur la gorge» qui s'est progressivement raffinée depuis le fameux «Maîtres chez nous», lancé en 1962, se heurte aujourd'hui à une résistance inconnue jusqu'ici : celle de citoyens qui réclament le respect de leurs droits. Cette nouvelle situation désarçonne tous nos dirigeants québécois, qu'ils soient «nationalistes» ou «fédéralistes», eux qui ont toujours mesuré leurs succès politiques en fonction des pouvoirs qu'ils étaient capables de récupérer d'Ottawa. Déjà en 1968, Jacques Parizeau remarquait avec justesse que bien que le Québécois moyen ne soit pas «séparatiste», il appuie infailliblement «toute tentative concrète d'enlever quelque chose à Ottawa pour le remettre à Québec». Parizeau se rendait bien compte des conséquences de ce petit jeu politique qui semblait beaucoup l'amuser :

Poser périodiquement le problème de la récupération des pouvoirs dans un domaine après un autre, c'est obtenir invariablement un appui populaire massif, même s'il est évident qu'à tirer une à une les plumes du poulet, il finira bien par être nu.[1]

Mais voilà que le poulet refuse aujourd'hui de perdre une seule autre plume. Pourquoi ? La réponse en un seul mot ou en une seule date : 1982.

En effet, pendant que les nationalistes québécois construisaient fébrilement un État québécois francophone, Trudeau, à Ottawa, implantait le fait français partout au Canada et favorisait l'émergence d'un nationalisme civique pan-canadien. En 1982, il réussissait à rapatrier la constitution accompagnée d'une Charte des droits et libertés. Ainsi, le français a été enchâssé dans la constitution comme une des deux langues officielles du pays et les citoyens canadiens ont acquis des droits qu'aucun gouvernement ne peut toucher. Profondément attachés à leur Charte et à

leur constitution, ces citoyens sont devenus une force politique de taille. Les débâcles de Meech et de Charlottetown sont là pour nous le rappeler.

Cela, les nationalistes québécois ne l'ont pas bien compris. Face aux revendications de Guy Bertrand et de Howard Galganov, ils perdent la tête, crient au scandale et multiplient les hyperboles à l'égard de ces citoyens qui osent revendiquer leurs droits. Exiger du gouvernement le respect de la loi et de la Charte, peut-on imaginer plus grand affront ?

Si Guy Bertrand est, comme certains le prétendent, un personnage farfelu qui porte atteinte «au droit absolu des Québécois de déterminer leur avenir», pourquoi cette panique ? Pourquoi ne pas saisir cette occasion pour établir, aux yeux du monde entier, ce qu'on nous répète à satiété, à savoir la légitimité incontestable du projet sécessionniste ?

Quant à Howard Galganov, qui dispute à Guy Bertrand la palme «d'ennemi de la nation», au nom de quel principe lui reproche-t-on d'exiger le respect de la loi ? N'est-il pas troublant d'entendre Lucien Bouchard, notre premier ministre, et donc le défenseur de nos droits, déclarer le 7 août : «Quand les gens vont au maximum de ce que leur permet la loi 86, on modifie l'équilibre linguistique» ? Depuis quand «le maximum de ce que permet la loi» constitue-t-il une menace sociale ? En conférence de presse quelques jours plus tard, Bouchard poussait encore plus loin cette logique antidémocratique en accusant la communauté anglophone d'avoir ressuscité la crise linguistique. En somme, il considère inacceptable que des citoyens exigent que l'affichage commercial soit conforme à la loi québécoise. Et au lieu de reconnaître la légitimité des demandes de ces citoyens, il menace, au contraire, de nous matraquer tous avec des «bouquets de mesures».

Dans son éditorial du 13 août dans *Le Devoir*, Lise Bissonnette se joint au chœur des outrés. Qualifiant Galganov de «maître-chanteur devenu vedette», elle prétend que «le gouvernement du Québec n'a d'autre choix que... d'étudier la possibilité, pour sauvegarder le statut du français comme langue commune, de revenir aux règles de l'affichage unilingue». Que cet affichage unilingue ait été condamné par la Cour suprême en 1988, puis par un Comité des Nations unies en 1993, et qu'en conséquence on ait dû adopter la loi 86 qui autorise l'affichage bilingue, tout cela ne semble pas troubler outre mesure la directrice du *Devoir*. «Le pacte est rompu», s'écrie-t-elle déjà dans son titre. Curieuse, cette propension des nationalistes québécois à voir des «pactes» et des «promesses solennelles» partout : «pacte sur l'affichage bilingue», «pacte des deux peuples fondateurs», «promesse solennelle» de Trudeau...

Mais revenons au tout dernier «pacte rompu». Quels en auraient été les termes ? D'une part, et certainement pour ne pas être la risée du monde civilisé, le gouvernement aurait passé une loi autorisant l'affichage bilingue. D'autre part, les citoyens reconnaissants se seraient engagés à faire comme si cette loi n'existait pas. Drôle de pacte que n'auraient accepté que des faibles d'esprit ! Voilà pourquoi Galganov et sa «bande» menacent la paix au Québec par leur «chantage éhonté» : ils mettent en plein jour la supercherie des nationalistes québécois.

Ainsi, dans le Québec d'aujourd'hui, on considère comme des actes pervers ou honteux les tentatives de simples citoyens visant à faire respecter la loi. Pauvre Québec ! Où est donc passé l'état de droit ?

Applaudissons donc le courage des Guy Bertrand et des Howard Galganov, présents et futurs, qui, forts de l'esprit de 1982, luttent pour la défense de leurs droits et le respect de la loi. Parce qu'en défendant leurs droits, ils défendent les nôtres.

Les nationalistes ont eu la voie libre trop longtemps. Mais, heureusement, un jour nouveau se lève au Québec. ■

Max et Monique Nemni

1- *Le Canada au seuil de l'abondance*, entretiens de Cerisy-la-Salle 1968, Montréal, HMH, 1969, p. 159.

DANS CE NUMÉRO...

L'équipe de *Cité libre* ayant pris des vacances en juillet-août, vous revient avec encore plus d'enthousiasme et avec un numéro encore plus riche que d'habitude. Vous y trouverez non un dossier, comme d'habitude, mais deux !

Dans le premier dossier, quatre articles abordent d'une manière différente, mais complémentaire, la question si complexe des Autochtones. Peter Russell, expert de renommée internationale, a accordé une entrevue aux directeurs de *Cité libre* dans laquelle il fait le point sur de nombreux aspects de la situation canadienne et mondiale. Il nous fournit une quantité de données des plus intéressantes. Nadia Khouri explique «Comment le Nunavut a vu le jour», sans qu'on ait eu à changer une seule virgule à la constitution canadienne. Avis aux nationalistes qui persistent à dire que nous sommes condamnés à un *statu quo* stérile. Rennie Mastin, jeune étudiant brillant âgé de vingt et un ans, part de son expérience vécue pour réfléchir aux rapports entre Autochtones et non-Autochtones. Enfin, Daniel Salée analyse les conflits qu'engendrent deux nationalismes qui réclament un même territoire.

Dans le deuxième dossier, quatre auteurs jettent un regard des plus critiques sur «Les intellectuels nationalistes et la démocratie». Max Nemni explique pourquoi la démocratie de type 50 % +1 représente, en fait, la tyrannie de la majorité et montre en quoi elle s'oppose à l'esprit libéral. Marc Angenot s'attaque à la pensée unique des intellectuels nationalistes québécois. Jean-Pierre Derriennic met en relief l'importance de ne pas confondre les droits des citoyens et ceux des gouvernements. Quant à Monique Nemni, elle montre, avec son humour mordant, la faiblesse du concept de «peuple québécois» distinct.

Dans la section «Regards critiques», le célèbre dramaturge québécois René-Daniel Dubois dénonce la «rhétorique belliqueuse» dans laquelle nous baignons. Jacques Hassoun nous écrit de Paris pour faire «L'éloge du cosmopolitisme». Enfin, Antoinette Taddeo raconte avec émotion comment les faits français et anglais se sont toujours unis pour fonder «Le visage bilingue de Montréal».



William Johnson alimente la section «Débat» en répliquant à Julius Grey (*Cité libre*, mai-juin 1996) et en dénonçant les «vrais» partitionnistes. Quant à Geneviève Manseau, elle a prêté sa plume à trois résidents du quartier Hochelaga-Maisonneuve qui donnent leur point de vue sur Montréal, ville cosmopolite.

Dans ce numéro, la section «Vu et lu» aurait pu s'intituler «Lu et entendu» puisque, avec Pierre Bellemare, nous nous aventurons dans le monde de l'opéra. Lisez son analyse d'un enregistrement de *Chevalier de Lorimier*. Gabrielle Pascal réussit à nous transmettre le plaisir qu'elle a eu à lire *Bonjour le monde !*, soit l'histoire de Jeunesse Canada Monde racontée avec tendresse par son fondateur et cité-libriste de la première heure, le sénateur Jacques Hébert. Elle a également apprécié *Kiskéya*, d'Hélène Lépine. Robert Melançon, lui, traite des *Idéologies du ressentiment*, de Marc Angenot, livre qui vient de recevoir le prix de l'essai 1996. Et comme dernier divertissement, lisez le «Glossaire raisonné du citoyen averti.

Bonne rentrée et bonne lecture ! ■



à venir...

La question de la langue au Québec :
novembre-décembre 1996
Date de tombée le 27 septembre

L'éducation au Québec :
janvier-février 1996
Date de tombée le 22 novembre

Cité libre

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Aurèle Beaulnes, *président*
Robert Davies, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Isabelle Randria, *trésorière*
Marc Agostini, Pierre Arbour,
René-Guy Cantin,
Hélène de Kovachich,
Dany Gravel, William Johnson,
Jacques Hébert, Nadia Khouri,
Jean-Paul Murray, André Smith

RÉDACTION
Directeurs de la revue :
Max Nemni, Monique Nemni
Secrétaire d'administration :
Jean-Paul Murray
Secrétaire de rédaction :
Gabrielle Pascal
Révision de texte :
Jean-Paul Murray
Max Nemni
Monique Nemni
Gabrielle Pascal

PRODUCTION :
Graphisme : Studio Robillard
Impression : Reprotech

SECRÉTARIAT
Jean-Paul Murray
4-10 rue de l'Épervier
Hull, Québec
J9A 2A3
Tél. : (819) 778-0745
Fax : (514) 738-5516

SERVICE D'ABONNEMENT
Periodica
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél. : *Région de Montréal :*
(514) **274-5468**
Tout le Québec et l'Outaouais :
1-800-**361-1431**
Fax : (514) 274-0201

VENTE AU NUMÉRO
Messageries de presse
Benjamin
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél. : (514) **364-1780**
Fax : (514) **364-7245**

VENTE AUX LIBRAIRES
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q.
H4N 1S2
Tél. : (514) 336-3941
Fax : (514) 331-3916

Dépôt légal : 1er trimestre 1995
ISSN : 1183-7144
Envoi de publication :
enregistrement no. 10123

sommaire



Les jeunes et l'indépendance du Québec

J'aimerais expliquer brièvement pourquoi je partage les idées de Me Guy Bertrand et ce qu'elles représentent pour moi en tant que jeune.

Je crois que le Québec et le reste du Canada sont mûrs pour un débat de fond sur les vrais enjeux de société. Et pas seulement sur ceux que les politiciens considèrent comme pas trop compromettants ou dérangeants pour leur avenir politique et celui de leur parti.

Il faut reconnaître que beaucoup de jeunes sont désillusionnés par la politique actuelle. Ils croient qu'il n'y a plus de place pour eux dans la société, qu'on tourne en rond, et qu'ils doivent subir les conséquences des erreurs commises par leurs aînés.

Certains jeunes pensent que la seule manière de changer les choses c'est d'appuyer le mouvement indépendantiste. Mais je pense que l'indépendance du Québec ne réglera aucun de nos vrais problèmes, au contraire.

Au Québec, nous rejetons toujours la responsabilité de nos difficultés sur le gouvernement fédéral et les non-francophones. Nous avons des problèmes politiques, économiques, sociaux et d'éducation. Nous avons aussi un profond problème d'identité surtout depuis la Révolution tranquille. Mais ce n'est pas en créant de nouvelles frontières que tout va s'arranger.

J'entends parfois les gens me dire : «Guy Bertrand ? Ah ! oui. Celui qui veut empêcher le référendum. Ah ! oui, le partitionniste». Ces réactions sont sans fondement car Guy Bertrand énonce tout haut ce que beaucoup de gens pensent tout bas. Il veut attirer l'attention des Québécois sur le fait que le Canada est leur pays ; qu'une séparation unilatérale du Québec est un acte grave qui a des conséquences graves ; qu'il est essentiel pour le Québec de suivre des règles et de rester ce qu'il a toujours été : respectueux du droit et de la démocratie.

En tant que jeune, j'ai envie d'écouter autre chose que des balivernes partisanes.

Je suis convaincue que la démarche de Guy Bertrand est en quelque sorte la clé qui permettra de trouver une entente durable à l'échelle canadienne, qu'elle suscitera un débat social, politique et intellectuel dans une perspective d'ensemble et avec une énergie nouvelle.

Julie Dermine
Université McGill

À qui appartient le Québec ?

Je suis abonné à *Cité libre* depuis le numéro de septembre-octobre 1995, suite à votre réponse à ma lettre du 24 juillet précédent. J'apprécie toujours les articles sur l'unité canadienne et souhaite que plus de personnes se donnent la peine de bien se renseigner sur les conséquences de la propagande séparatiste.

Cependant, quelques questions auxquelles on n'a toujours pas de réponse me préoccupent : À qui appartient le Canada ? J'ai l'impression qu'un pays appartient à tous ses citoyens. Donc il m'appartient ainsi qu'à tous les résidents des autres provinces. Advenant la séparation, je serais privé d'un bien qui est mien ; une injustice me serait alors faite. Dans la même perspective, à qui appartient le Québec, partie intégrante du Canada ? N'appartient-il pas aussi à tous les Canadiens ?

Par conséquent, les autres Canadiens n'ont-ils pas le droit et le devoir de s'intéresser à la séparation du Québec ? Malheureusement, au Québec, la répression est le lot de ceux qui soulèvent ce genre de questions...

Pierre Béchard
Chelsea, Québec

Les vrais problèmes et les autres

Je suis native de Jonquière et je connais bien la famille Bouchard. Je suis partie pour l'Ontario en 1973 avec mon mari et mes deux enfants. C'est alors que je me suis aperçue que les Anglais n'étaient pas pire que nous. J'ai répété, à qui voulait l'entendre, que j'avais laissé tomber mon manteau de complexes et que dorénavant je vivrais comme tout le monde et non plus en ghetto.

En janvier 1995, je me suis rendue à Jonquière aux funérailles de mon père et j'en ai profité pour parler du référendum avec mes parents et amis. Les conclusions que j'en ai tirées sont : 1) Que la langue est le dernier de leur souci. Ils sont écœurés de payer des taxes et ils pensent qu'en se débarrassant du fédéral, l'argent reviendra dans leurs poches. 2) Ils s'imaginent que si ça ne marche pas, ce n'est pas grave. C'est avec les États-Unis qu'ils veulent s'associer. 3) Un autre problème qui saute aux yeux au Québec, c'est le problème de la drogue. Le Prozac est bien en vogue au Saguenay, sans oublier la boisson.

J'aurais bien d'autres choses à dire, mais je vais vous laisser sur ces quelques commentaires qui me troublent. Je souhaite la paix, mais après le 30 octobre, je ne sais plus si c'est possible. Faut-il vraiment que Montréal meure pour que le Québec se réveille ?

Diane Couture Nassif
Ste-Catharines, Ont.

Les bandes indiennes au Canada

PETER RUSSELL FAIT LE POINT

Entrevue réalisée par Max et Monique Nemni

M et M : Peter, vous êtes un des grands spécialistes du monde en affaires autochtones. Vous avez longuement étudié ces questions aux États-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande et bien sûr, au Canada. Nous aimerions que vous nous aidiez d'abord à mieux situer le problème canadien et aussi à comprendre comment ces peuples, ces nations, ces tribus — appelez-les comme vous voudrez — essaient de concilier l'attachement à leurs traditions et l'adaptation à la modernité. Pourriez-vous, pour commencer, situer globalement cette question ?

Peter Russell était président du comité consultatif de la recherche auprès de la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones.

PR : Je crois que la meilleure façon d'aborder le problème, c'est de le considérer un peu comme la dernière phase de la décolonisation. On a vu, par exemple, les colonies établies par les Européens, aux XVI[e] et XVII[e] siècles, se dégager de la tutelle des colonisateurs et obtenir leur indépendance, comme par exemple les États-Unis, l'Australie, le Canada... Dans d'autres cas, comme en Afrique, les colonisateurs, en minorité dans ces pays, sont physiquement partis, tout en maintenant des intérêts politiques et économiques. Le problème des Autochtones reflète un stade de décolonisation infiniment plus complexe que les autres, simplement parce que les Autochtones sont devenus une minorité sur leur territoire. Certaines options dans le processus de décolonisation sont donc devenues impossibles. Nous — j'entends les non-Autochtones — n'allons pas nous en aller, même si certains Autochtones aimeraient bien que nous le fassions. Je n'ai aucune intention de partir, ni vous non plus, je présume (rires). Donc, la solution du départ est éliminée.

Alors que faire quand la population autochtone ne représente plus

qu'une minorité, une petite minorité, allant, au maximum, à 15 %, comme en Nouvelle-Zélande, ou à 2 ou 3 %, comme aux États-Unis, en Australie ou au Canada ? Il ne reste finalement que deux solutions : la première est la solution, disons libérale, basée sur l'égalité des individus, où l'on dit aux Autochtones : «Devenez, comme nous, des citoyens à part entière. Nous éliminerons toute discrimination à votre égard — et Dieu sait qu'elles ont été nombreuses : nous vous avons chassés, nous ne vous avons pas donné de droit de vote jusqu'à récemment... Bienvenue maintenant dans la famille canadienne, américaine, etc., où nous serons tous égaux sur le plan individuel». Ça, c'est la solution Trudeau, celle des droits individuels. Elle a été essayée dans plusieurs pays.

CES QUATRE GROUPES N'ONT JAMAIS ÉTÉ CE QUE NOUS APPELONS DES «NATIONS», MAIS ILS ONT MAINTENANT UNE ESPÈCE D'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE.

M et M : Est-elle encore préconisée de nos jours ?

PR : Oui, bien sûr. Il y a toutes sortes de programmes pour permettre à des individus autochtones de s'intégrer à la société majoritaire et beaucoup d'entre eux le font. Mais depuis les années soixante, il y a une deuxième solution, plus controversiale et plus controversée. Je sais que c'est une solution que vous n'aimez pas, parce que vous êtes tous les deux trudeauistes et que vous préférez la première. Moi aussi d'ailleurs... si elle plaisait aux Autochtones ! Le problème, c'est que cette solution est généralement préférée par les non-Autochtones, alors que les Autochtones préfèrent la deuxième. Bien sûr, si les Autochtones avaient dit à Trudeau et à Chrétien, dans les années soixante : «Wow ! Nous adorons votre solution !», nous n'aurions pas cette entrevue aujourd'hui. Alors des gens comme moi se disent qu'il est temps de trouver un compromis, de montrer aux Autochtones que nous les respectons.

Ceux qui préconisent la deuxième solution ne veulent pas, comme plusieurs le pensent, revenir en arrière, vivre dans le passé, etc. Non, les Autochtones qui sont pour la deuxième solution veulent avoir, dans les régions où ils constituent la majorité, un grand degré d'autonomie dans la gestion de leurs affaires. Cette gestion ne sera pas celle de leurs ancêtres, ni la nôtre, mais une espèce de culture hybride, comme le sont d'ailleurs toutes les cultures. Il n'y a pas de culture pure. Prenons les Nisga'as qui attendent que leur accord soit ratifié par le gouvernement de Colombie-britannique, par le Parlement du Canada et par la population nisga'a. Ce qu'ils auront, c'est leur juridiction en matière de loi de la famille. Ils auront même leurs propres tribunaux pour régler les affaires familiales et ceci dans la vallée de Nass où ils vivent depuis cinq mille ans. Je suppose que leurs lois auront un côté moderne, puisqu'ils ne reniflaient pas de colle, par exemple, il y a cent ans, mais aussi un côté traditionnel. Les Nisga'as veulent un plus grand contrôle de leurs affaires. La situation qu'ils ont vécue, jusque dans les années 1940-1950, c'est celle où on leur disait : «Écoutez ! Vous n'êtes bons à rien. Nous allons donc prendre vos enfants et les mettre dans des écoles où ils apprendront une "vraie" culture : ils deviendront de bons fermiers chrétiens». Les Autochtones ne sont ni idiots ni arriérés. Souvent, ils utilisent des méthodes bien meilleures que les nôtres. Les Nisga'as, par exemple, pêchent d'une façon plus efficace et plus écologique que nous. Mais fondamentalement, ce qu'ils réclament, c'est le respect.

LE PROBLÈME DES AUTOCHTONES REFLÈTE UN STADE DE DÉCOLONISATION INFINIMENT PLUS COMPLEXE QUE LES AUTRES, SIMPLEMENT PARCE QUE LES AUTOCHTONES SONT DEVENUS UNE MINORITÉ SUR LEUR TERRITOIRE.

M et M : Cette idée de respect est un peu gênante. Les exemples que vous nous avez donnés des années 40-50 sont des marques de *manque* de respect. Ça, c'est facile à identifier et c'est tout à fait condamnable. Mais qu'est-ce que ça veut dire «manifester du respect» ? Comment est-ce que le Canada manifeste du respect envers vous ou envers nous ?

PR : Ecoutez ! On ne peut pas dire aux Autochtones : «On a manqué de respect à votre égard pendant 200 ans. O.K. C'est regrettable. Tournons la page et passons à autre chose». Je pense que nous pourrions, au moins, commencer par dire que nous regrettons nos actes passés. Nous pourrions aussi leur dire : «Vous avez appris beaucoup de choses grâce à nous. Vous circulez, par exemple, à motoneige et vous avez adopté de nombreux autres aspects de la vie moderne. Mais vous aussi, vous avez certainement des choses à nous apprendre». Ce type de collaboration commence d'ailleurs à se faire. Chez nous, à l'Université de Toronto, dans le département de pharmacologie, on fait de la recherche collaborative en remèdes traditionnels : plantes, écorces d'arbres, etc. Nous montrons ainsi que nous reconnaissons que tous les êtres humains ont une certaine sagesse et des éléments intéressants dans leur culture.

Alors, quand les Autochtones disent qu'ils veulent gérer leurs propres affaires familiales, je pense qu'on leur témoigne du respect en acceptant qu'ils le fassent au lieu de leur dire : «Vous voulez dire que vous savez faire ça mieux que

nous ? Vous n'appréciez pas notre code criminel à nous, qui est le plus juste, le plus brillant, le meilleur qui soit ?»

M et M : Une petite clarification : vous parlez constamment de «ils». «Ils» veulent gérer... «ils» préfèrent... Qui est ce «ils» qui aurait une volonté collective bien distincte ? Est-ce qu'il n'y a pas une quantité de «nations» autochtones qui ont chacune leur propre système de valeurs qui peuvent même entrer en conflit les unes avec les autres ?

IL EST TEMPS DE TROUVER UN COMPROMIS, DE MONTRER AUX AUTOCHTONES QUE NOUS LES RESPECTONS.

PR : Pour que vous me compreniez bien, je dois commencer par vous rappeler quelques données de base. Il y a trois grands groupes : les Inuits, les Métis et ce qu'on appelle, à tort comme vous le savez, les Indiens. Prenons d'abord les Inuits. Ils sont composés de quatre groupes, dans quatre régions différentes du Canada : un groupe vit à l'embouchure de la rivière MacKenzie, un autre est au nord-est de ce qu'on appelle aujourd'hui les Territoires du Nord-Ouest et qui deviendra le Nunavut. Ces deux groupes sont au nord du 60e parallèle. Nous avons déjà signé des accords avec eux et ils sont en bonne voie d'autonomie gouvernementale au sein du Canada. Ceci est très nouveau car il s'agit de populations nomades qui n'ont jamais eu de gouvernement d'aucune sorte.

Les deux autres groupes sont dans le nord du Québec : un groupe a, bien sûr, participé à l'accord de la baie James. Il dirige une bonne partie de ses affaires : gestion du territoire, écoles, etc. Ce groupe est bilingue ou trilingue et il vit dans l'Ungava. L'autre groupe est dans le Labrador. Nous n'avons pas d'accord avec eux, mais ça viendra bientôt, du fait de la baie Voisey et de la découverte d'énormes gisements de minerai. Ces quatre groupes n'ont jamais été ce que nous appelons des «nations», mais ils ont maintenant une espèce d'autonomie gouvernementale inspirée du modèle du Groënland, qui est une région autonome du Danemark. Vous voyez, nous ne parlons pas là de centaines de nations, mais de quatre groupes seulement.

Passons aux Métis qui sont 250 000, soit quatre fois plus que les Inuits. Ils constituent ce que l'on pourrait appeler une nation,



parce qu'ils ont un esprit national qui s'est élaboré à partir de la résistance à l'expansion européenne dans les Prairies : on peut penser à la rébellion de Riel, surtout la première, parce que dans la deuxième, des nations indiennes se sont ajoutées aux Métis. Si vous connaissez tous les deux votre Accord de Charlottetown, vous savez que les Métis auraient reçu un certain degré d'autonomie gouvernementale qui aurait été dévolue aux petites communautés locales. Pour vous donner un exemple, vous savez peut-être qu'il y a huit communautés métis en Alberta qui ont déjà une certaine autonomie au niveau provincial.

M et M : Ces groupes sont-ils répartis sur une base territoriale ?

PR : Oui et non. Il y a un conflit entre ceux qui pensent faire partie d'une nation métis et ceux qui s'identifient davantage à leur communauté locale. Ceci, évidemment, a des effets sur le type de gouvernement souhaité.

Passons maintenant à ce que les Européens ont appelé les Indiens. Eux, évidemment, trouvent ce nom plutôt drôle. Les experts comptent à peu près 56 groupes ou nations. Les Autochtones n'appelaient pas cela des nations, mais ils avaient des confédérations et d'autres systèmes d'organisation politique. La chose désastreuse que nous avons faite à l'origine de notre confédération, c'est de prendre arbitrairement quelques-uns de ces groupes auxquels nous avons donné le statut officiel d'Indiens. En plus, nous avons volontairement démembré certains groupes pour en faire des «bandes». Ce qui est ironique, c'est que, après cent vingt ans, certaines de ces bandes se considèrent maintenant comme des «Premières nations». Cette idée plaît à Ottawa parce qu'elle permet de diviser pour régner. En effet, si on part des bandes pour compter les nations, il y en aurait alors 6 ou 700, composées de 300 à 1 500 personnes chacune. Ce système serait totalement non-viable sur le plan de l'autonomie gouvernementale.

À L'UNIVERSITÉ DE TORONTO, DANS LE DÉPARTEMENT DE PHARMACOLOGIE, ON FAIT DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE EN REMÈDES TRADITIONNELS : PLANTES, ÉCORCES D'ARBRES, ETC.

M et M : C'est justement notre point de vue.

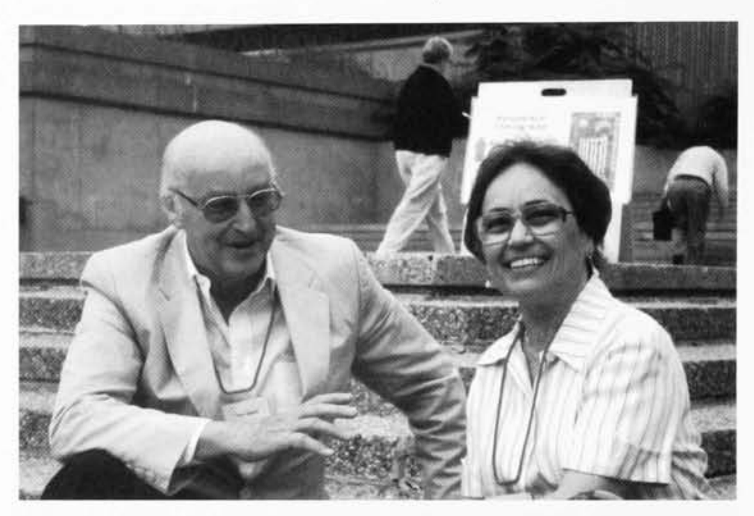
PR : C'est vrai. Mais la solution n'est pas de s'arrêter là. La Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones fera des propositions très intéressantes venant de groupes de dirigeants autochtones. Il est question de regrouper ces bandes en unités plus viables économiquement et politiquement d'un point de vue de leur masse critique. Ces unités ont parfois une base historique, comme les Nisga'as, qui sont à peu près 5 000, qui vivent sur un territoire bien délimité et qui peuvent facilement avoir une certaine autonomie. Les Micmacs aussi sont un peu dans cette situation bien que leur territoire déborde un peu sur la Gaspésie et le Nouveau-Brunswick. Mais ils sont surtout en Nouvelle-Écosse et ils viennent de signer un accord qui leur donne le contrôle total de leur système d'éducation. Il y a des cas plus difficiles qui affectent plusieurs tribus. Il faudra alors créer des types de confédérations. Certaines sont basées sur nos traités d'origine. Vous savez probablement que certains de nos traités ont été signés avec plusieurs tribus à la fois.

NOUS AVONS VOLONTAIREMENT DÉMEMBRÉ CERTAINS GROUPES POUR EN FAIRE DES «BANDES». CE QUI EST IRONIQUE, C'EST QUE, APRÈS CENT VINGT ANS, CERTAINES DE CES BANDES SE CONSIDÈRENT MAINTENANT COMME DES «PREMIÈRES NATIONS».

La solution, selon moi, est de former des groupes viables. Qu'est-ce qui est viable ? 5 000 personnes ? Je ne sais pas. Mais c'est là le défi pour notre pays.

M et M : Nous voulons passer à un argument économique. Si ces groupes devenaient prospères, paieraient-ils des impôts ? Dans le cas inverse, aurions-nous à les subventionner ?

PR : Le but, évidemment, c'est l'auto-suffisance. Les Autochtones n'aiment pas davantage vivre du bien-être social que nous n'aimons les subventionner. En ce moment, ils coûtent au Canada onze milliards de dollars. Personne, ni les Autochtones ni les autres, personne n'est satisfait de cette situation. Il faut que vous vous rappeliez que nous, la majorité, les avons empêchés de développer leurs ressources naturelles. Nous les avons parqués dans des réserves et nous leur avons dit qu'ils ne pouvaient pas vendre leurs produits sur les marchés européens. Avec plus d'autonomie, ils seraient moins dépendants. Mais ça prendra du temps. Ils bénéficieront probablement pendant longtemps de paiements de péréquation, comme le font aujourd'hui les provinces plus pauvres. Mais à long terme, ils deviendront des payeurs d'impôts. Ce qu'il faut expliquer aux lecteurs de *Cité libre*, c'est que nous sommes vraiment stupides. Voilà une population dont une grande proportion encombre nos prisons ou qui vivent du bien-être social et qui nous coûtent les yeux de la tête. Ils ne vont pas s'en aller ailleurs. Alors nous avons tout intérêt à trouver une solution et pour eux et pour nous.



M et M : On veut bien. Mais un problème fondamental que vous n'avez pas abordé est celui du territoire. Les droits auxquels vous vous référez doivent forcément se manifester sur un territoire, sans quoi l'expression «autonomie gouvernementale» est vide de sens. Si on pouvait créer une nouvelle province des Premières nations, la question serait probablement réglée. Mais quel est ce territoire ?

PR : La question du territoire est, effectivement, fondamentale. 60 % des Autochtones vivent sur des territoires qui n'appartiennent pas à des individus, mais à la Couronne. Les autres vivent dans des centres urbains et ceux-là posent des problèmes de taille. Mais même pour ceux qui vivent dans ce qu'on pourrait appeler les régions très éloignées, les nouveaux accords ne leur accorderaient une propriété pleine et entière que sur une petite partie du territoire, celle sur laquelle ils vivent, soit leurs villages. Dans le reste des régions qui entourent

LES AUTOCHTONES AVEC QUI J'AI DISCUTÉ PARLENT TOUS DE PARTAGE DES POUVOIRS ET DES RESSOURCES.

leurs villages, c'est-à-dire des centaines de milliers de kilomètres carrés, nous leur accorderons un poids politique en ce qui concerne le développement des ressources et d'autre part, nous leur donnerons une part des profits de

ILS SONT FIERS DE LEUR FAÇON DE GÉRER, PAR EXEMPLE, LES AGRESSIONS SEXUELLES ET LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE, ET LA CONSIDÈRENT PLUS INTELLIGENTE QUE LA NÔTRE. POUR EUX, IL FAUT GUÉRIR LE MAL ET NON PUNIR.

cette exploitation. Le Canada a un potentiel extraordinaire pour cela. Imaginez un peu ! Si nous leur avions donné un pourcentage des profits de l'exploitation des ressources, ils n'auraient pas recours aujourd'hui au bien-être social. Ça, nous en sommes sûrs, parce que dans les régions où ça s'est passé, les Autochtones sont dans une situation bien meilleure qu'ailleurs.

M et M : Alors pourquoi ne pas créer deux, trois provinces qu'ils géreraient comme le font les autres provinces ?

PR : C'est impossible pour la simple raison que même les régions très éloignées dont je parle ne sont pas homogènes. Les Autochtones ne constituent, au mieux, que la majorité et souvent seulement une minorité importante. Et les non-Autochtones ne sont pas prêts à s'en aller.

M et M : Mais pourquoi devraient-ils partir ? Qu'est-ce qui les empêche de rester et d'être gouvernés autrement dans ce nouveau type de province ?

PR : Je n'en sais rien. Allez le leur demander ! Je n'aime pas me prononcer sur des problèmes que je ne vis pas. Mais les Autochtones avec qui j'ai discuté parlent tous de partage des pouvoirs et des ressources. Si vous regardez les accords territoriaux dans le Yukon, dans le nord du Québec, dans la vallée MacKenzie, dans la vallée Nass où vivent les Nisga'as, vous verrez que l'idée de partage prévaut partout. Vos lecteurs me trouveront très naïf et romantique, mais je pense que la notion de partage est très importante dans la culture autochtone. Même maintenant, quand des chasseurs reviennent à motoneige de la chasse et qu'ils rapportent des carcasses de caribous, ils les mettent dans le congélateur du village et tout le monde va se servir, même si personne dans une famille n'est allé à la chasse. Je sais que ça donne une image de «bon sauvage» et je ne veux pas pousser trop loin cette idée.

M et M : Mais admettons que nous trois vivions là où on a ramené les caribous. Pourquoi faut-il que seuls les Autochtones aient le droit d'aller se servir au congélateur du village ?

PR : Mais personne ne dit cela.

M et M : Alors quel est le problème ? Pourquoi ne peut-on pas avoir une gestion économique, politique, *territoriale* et non un gouvernement «autochtone», au sens culturel de ce terme ?

LES NISGA'AS NE VEULENT LEURS PROPRES LOIS QUE CHEZ EUX, LÀ OÙ ILS SONT MAJORITAIRES, ET MÊME LÀ, ILS NE VEULENT PAS TOUT GÉRER.

PR : Les Autochtones sont fiers de leurs traditions, comme moi je le suis des nôtres, de notre tradition parlementaire, par exemple. Ils sont fiers de leur façon de gérer, par exemple, les agressions sexuelles et la délinquance juvénile, et la considèrent plus intelligente que la nôtre. Pour eux, il faut guérir le mal et non punir.

M et M : Nous trouvons ça très bien, mais là n'est pas le problème. On ne voit pas pourquoi des non-Autochtones ne pourraient pas être régis par ces types de systèmes juridique et autres. Encore une fois, pourquoi n'y aurait-il pas

CERTAINS DE NOS TRAITÉS ONT ÉTÉ SIGNÉS AVEC PLUSIEURS TRIBUS À LA FOIS.

certaines lois applicables sur certains territoires ? Est-ce que ces systèmes ne s'appliqueraient qu'aux Autochtones ? Qu'arrive-t-il à un Autochtone qui va s'installer en ville ? Emporte-t-il sa loi avec lui ?

PR : Mon opinion personnelle, et je crois que ce sera celle de la Commission royale, c'est que l'Autochtones devrait avoir le choix. Mettons qu'un Nisga'a se soit marié selon la loi nisga'a et qu'il s'installe à Vancouver. Il devrait avoir l'option entre les deux systèmes de loi.

M et M : Mais notre question va beaucoup plus loin que ça, Peter. Qu'arriverait-il à un Nisga'a, par exemple, qui violerait une femme à Vancouver ? Il serait jugé selon quelle loi ?

PR : Celle de Vancouver. Les Nisga'as ne veulent leurs propres lois que chez eux, là où ils sont majoritaires, et même là, ils ne veulent pas tout gérer.

M et M : Essayons d'être plus spécifiques. Quelles sont les sphères que les Autochtones veulent contrôler et quelles sont celles que nous aurions en commun ?

PR : C'est difficile de donner une réponse générale parce que chaque communauté a ses propres priorités. Par exemple, les Nisga'as veulent gérer la pêche, qui est très importante pour eux. Des points communs à tous, c'est la loi relative à la famille et à l'éducation. Un autre domaine assez commun, c'est l'environnement, toujours,

notons-le bien, sur leurs territoires seulement. Figurez-vous que lorsqu'on a construit Grande Baleine, dans la baie James, sur le territoire cri, les Cris n'avaient pas leur mot à dire. Ce qui fait que les ordures générées par la construction ont été placées dans un endroit accessible aux animaux. Quand les Cris sont allés chasser ces animaux, ceux-ci étaient empoisonnés. Il y a d'ailleurs là-dessus un livre merveilleux intitulé *They Devoured the Land*. Les Cris comptent sur la chasse pour une partie de leur alimentation. C'est normal qu'ils aient leur mot à dire sur les politiques environnementales.

M et M : Nous revoilà dans le mythe du «bon sauvage», alors que nous, méchants Blancs... Ce que vous dites, Peter, semble si logique et si simple qu'on se demande même pourquoi il y aurait un problème autochtone. Alors nous allons vous provoquer : nous pensons que c'est un problème d'élites autochtones. Nous

UNE SOLUTION QUI N'EST PAS EXCLUE, C'EST DE NOUS DONNER À TOUS DES DROITS ÉGAUX. C'EST LA SOLUTION QUE PRÉFÈRENT LA PLUPART DES NON-AUTOCHTONES ET À LAQUELLE SONT FAVORABLES PLUSIEURS AUTOCHTONES. MAIS, COMME UN GRAND NOMBRE D'ENTRE EUX SONT FIERS DE LEUR IDENTITÉ AUTOCHTONE ET VEULENT LA GARDER, IL FAUT TROUVER UN COMPROMIS.

le voyons au Québec, par exemple, où le peuple ne partage pas nécessairement le point de vue, ni les préoccupations des élites. Qu'en est-il des Autochtones ?

PR : Je dois dire d'abord que je ne suis pas contre l'idée d'une élite dirigeante. Mais c'est vrai qu'il y a des divergences, entre autres, quant au degré d'autonomie souhaité. Mais je vous supplie de dire à vos lecteurs d'avoir la patience de lire le rapport de la Commission royale. Et s'ils sont «branchés», ils peuvent consulter des CD-Rom, qui seraient accessibles dans plusieurs bibliothèques

60 % DES AUTOCHTONES VIVENT SUR DES TERRITOIRES QUI N'APPARTIENNENT PAS À DES INDIVIDUS, MAIS À LA COURONNE.

et qui ont d'excellents indexes. Vous trouveriez des réponses à la plupart des questions que vous m'avez posées. Il faut que les Canadiens écoutent les Autochtones et qu'ils les écoutent bien. Après, ils auront le droit d'avoir l'opinion qu'ils veulent.

M et M : Mais nous sommes encore perplexes. Est-ce qu'une partie de nos problèmes ne vient pas du fait que nos traités ont été signés avec les Autochtones en tant que groupe, en tant que collectivité ? Ce qui veut dire que chaque Autochtone a des droits dont il ne bénéficie qu'en tant que membre du groupe et non comme individu ? Le problème, selon nous, n'est pas de savoir si leur système est meilleur que le nôtre, mais plutôt de savoir comment démêler cet enchevêtrement de traditions ancestrales et de «droits» que nous, Blancs, ou colonisateurs, leur avons concédés à titre collectif.

PR : Effectivement, c'est un problème très complexe. La solution, en définitive, consiste à ne reconnaître que partiellement leur conception de propriété territoriale. D'ailleurs, dans presque tous les accords que nous avons conclus récemment, nous leur demandons de renoncer explicitement aux droits acquis par traité. On permettrait aux Autochtones de conserver ces droits territoriaux collectifs uniquement dans les régions qui seraient entièrement gérées par eux, ce qui ne représente qu'une toute petite partie du territoire. Pour tout le reste, ils devront renoncer aux droits acquis par traités, sauf d'un point de vue religieux ou symbolique. Nous sommes en pleine exploration d'une voie nouvelle de pluralisme juridique visant à concilier deux systèmes totalement différents. Ce n'est pas facile, croyez-moi ! Je ne vous donnerai que deux exemples de difficultés : le code criminel et la Charte des droits, le premier étant une farce et le deuxième, beaucoup plus sérieux.

M et M : Pourquoi dites-vous, Peter, que le code criminel est une farce ?

PR : Je trouve ridicule cette vénération pour notre code criminel quand nous savons qu'il fonctionne si souvent mal. Mais le problème, c'est que certaines traditions judiciaires autochtones vont à l'encontre de certains droits individuels garantis par la Charte. Ils ont, par exemple, des *sweat lodges* pour les délinquants. Je ne sais pas ce qu'ils y font, je n'y ai jamais été, mais un jeune condamné a poursuivi sa communauté en alléguant que sa punition lui enlevait un droit garanti par la Charte. Pourtant notre Charte tient compte du système judiciaire autochtone, notamment dans l'article 25, qui dit que rien dans la Charte n'annule les droits acquis dans des traités conclus en 1763 ou par la suite. Ce qui veut dire

IL FAUT QUE LES CANADIENS ÉCOUTENT LES AUTOCHTONES ET QU'ILS LES ÉCOUTENT BIEN. APRÈS, ILS AURONT LE DROIT D'AVOIR L'OPINION QU'ILS VEULENT.

que nous nous sommes donné la possibilité de conclure avec les Autochtones de nouveaux accords qui sont en quelque sorte étrangers à notre système judiciaire.

Mais je pense à un meilleur exemple : la notion de présomption

d'innocence, qui est pour nous un droit individuel très important. Les Autochtones encouragent souvent les coupables à confesser leur délit. On présume que, dans le fond, tout le monde sait qui a commis le délit et qu'il serait à l'avantage de tous que la plaie soit cicatrisée. On a tendance à croire, à tort, que la présomption d'innocence est un principe reconnu par toutes les civilisations occidentales. C'est loin d'être vrai. Saviez-vous que la France, par exemple, ne l'utilise pas ? Je trouve que nous pourrions arriver à un compromis sur ce sujet, alors que la plupart des non-Autochtones pensent que ceci conduirait à des abus, que les Autochtones ont des esprits fertiles et Dieu sait ce qu'ils pourraient faire !



M et M : Il est évident que les Autochtones ne sont inférieurs à personne. Mais la question que nous vous posons et à laquelle vous n'avez pas encore répondu est la suivante : peut-on avoir dans une société libérale deux types de citoyens ayant des droits différents ? Ce n'est pas une question de *valeurs* distinctes, mais de *droits* distincts.

LES CRIS COMPTENT SUR LA CHASSE POUR UNE PARTIE DE LEUR ALIMENTATION. C'EST NORMAL QU'ILS AIENT LEUR MOT À DIRE SUR LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES.

PR : Pour vous répondre, je reviendrai à mon point de départ : le processus de décolonisation. Bien sûr, une solution qui n'est pas exclue, c'est de nous donner à tous des droits égaux. C'est la solution que préfèrent la plupart des non-Autochtones et à laquelle sont favorables plusieurs Autochtones. Mais, comme un grand nombre d'entre eux sont fiers de leur identité autochtone et veulent la garder, il faut trouver un compromis. Je ne me fais pas d'illusions. Je sais que nous allons faire face à des crises graves. La décolonisation ne peut pas se faire sans heurts parce que le colonialisme laisse des traces profondes. C'est sûr que certains Autochtones utilisent leurs privilèges pour faire des bêtises, comme la contrebande de cigarettes. Mais nous n'avons pas le choix ; nous devons les respecter. La décolonisation ne se fera pas en un jour.

M et M : Nous ne pensons pas qu'ils feront des bêtises parce qu'ils sont autochtones mais parce que, dès qu'on crée des classes de citoyens avec des droits et des privilèges distincts, on crée des situations difficiles à gérer. On favorise ainsi les abus de toutes sortes.

LE PROBLÈME N'EST PAS DE SAVOIR SI LEUR SYSTÈME EST MEILLEUR QUE LE NÔTRE, MAIS PLUTÔT DE SAVOIR COMMENT DÉMÊLER CET ENCHEVÊTREMENT DE TRADITIONS ANCESTRALES ET DE «DROITS» QUE NOUS, BLANCS, OU COLONISATEURS, LEUR AVONS CONCÉDÉS À TITRE COLLECTIF.

PR : C'est sûr. Et ce sera surtout vrai dans les cas où, comme pour les Mohawks, les Autochtones sont très minoritaires et en contact régulier avec des non-Autochtones. Dans les régions où ils sont plus isolés, je pense que ce sera plus facile. Il faudra établir trois juridictions distinctes : fédérale, provinciale et autochtone. Ce sera difficile mais il faut y faire face.

M et M : Deux dernières questions. Comment la Commission a-t-elle traité le concept de «droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale» ? Et comment pensez-vous que votre rapport sera reçu ?

PR : Je crois à l'idée du droit inhérent parce que je ne suis pas impérialiste. Je ne pense pas, et je n'ai jamais pensé, qu'un groupe a le droit d'imposer ses valeurs à un autre. Je suis chrétien et je pense que Dieu les a créés nos égaux et leur a donné le droit de gérer leurs propres affaires. Je pense aussi que nous devons arriver à une paix sociale.

Quant au rapport, je suis pessimiste. Je pense qu'il est excellent, mais qu'il arrive à un mauvais moment. Il y a un énorme barrage médiatique. J'ai aussi peur de ce que le gouvernement fédéral va dire. Je sais déjà que le ministre Irwin a dit qu'on aurait mieux fait de construire des maisons avec

l'argent de la Commission. Quelle idiotie ! Justement, construire des maisons pour les «Indiens», c'est ça le bien-être social ! Est-ce une solution ? N'est-ce pas mieux de dépenser cinquante-deux millions de dollars - c'est ça la somme dont il est question - à trouver de nouvelles solutions ? Mais si le fédéral se met à critiquer, et si les Autochtones font la même chose... Vous savez, certains Autochtones sont passés maîtres dans l'art de la critique. Ils sont presque aussi bons que nous, intellectuels. Alors tout dépend de ce qui se dira à la télé les deux premiers jours de la parution du rapport. Mais à la longue, je crois que ce rapport aura un effet très bénéfique : il contient une mine de nouvelles connaissances dans toutes sortes de domaines ainsi que de très nombreuses suggestions pratiques.

DU FAIT DE LA PRÉSENCE DU QUÉBEC AU SEIN DU CANADA, NOUS SOMMES BIEN PLUS HABITUÉS AU PARTAGE DU POUVOIR ET À LA DIVERSITÉ CULTURELLE QUE LES AMÉRICAINS NE LE SERONT JAMAIS.

M et M : Avec ce rapport, comment se compare le Canada aux autres pays ?

PR : Je pense que nous sommes à la fine pointe du progrès et, peut-être même, les meilleurs. L'Australie travaille ces questions depuis une dizaine d'années, la Nouvelle-Zélande aussi. Aux Etats-Unis, la question est marginalisée parce que les problèmes raciaux occupent toute l'avant-scène du fait que les Noirs constituent 13 % de la population. Mais ce que les Canadiens ne savent pas, c'est que des nombreuses tribus autochtones américaines jouissent d'une très grande autonomie gouvernementale. Mais je crois qu'au Canada nous pourrons aller plus loin dans la compréhension et la solution du problème.

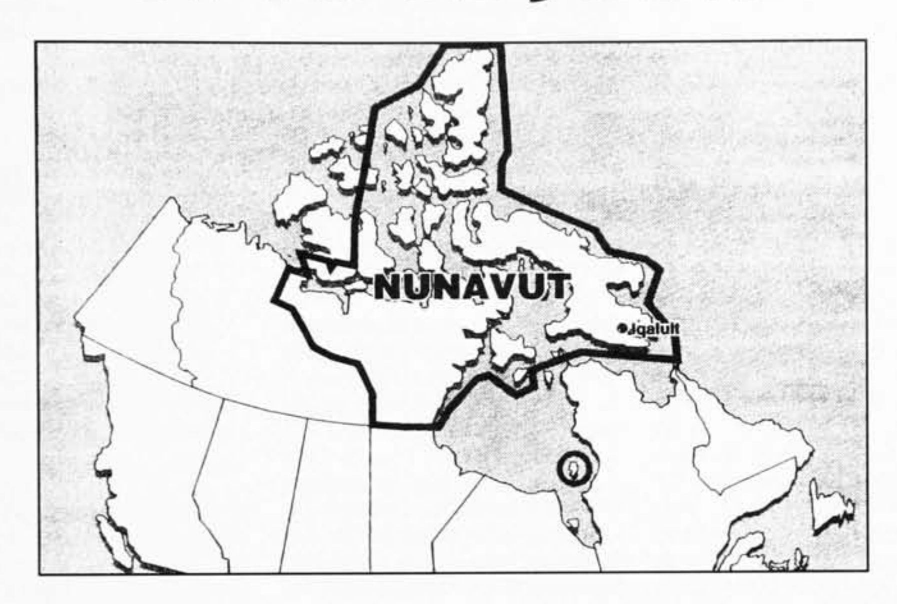
M et M : Pourquoi ?

PR : Un seul mot : le Québec. Du fait de la présence du Québec au sein du Canada, nous sommes bien plus habitués au partage du pouvoir et à la diversité culturelle qu'ils ne le seront jamais.

LES AUTOCHTONES ENCOURAGENT SOUVENT LES COUPABLES À CONFESSER LEUR DÉLIT. ON PRÉSUME QUE, DANS LE FOND, TOUT LE MONDE SAIT QUI A COMMIS LE DÉLIT ET QU'IL SERAIT À L'AVANTAGE DE TOUS QUE LA PLAIE SOIT CICATRISÉE.

M et M : Merci beaucoup, Peter. Et bonne chance pour votre rapport ! ■

COMMENT LE NUNAVUT A VU LE JOUR



Nadia Khouri

Entre 1987 et 1992 quelque chose de grandiose s'est produit au Canada. Les médias en ont peu parlé — et les médias francophones du Québec en ont à peine fait état — tant ils étaient affairés, durant les pourparlers de Meech et de Charlottetown, à chercher qui était plus distinct que quiconque, qui saurait mieux menacer l'autre pour arriver à ses fins, qui serait le prochain à «trahir», qui parviendrait à neutraliser tel ou tel adversaire politique en faisant à sa place ce qu'il aurait fait s'il était au pouvoir, et qui enfin saurait le mieux manipuler l'opinion ou impressionner l'électorat. Pendant que Brian Mulroney, Robert Bourassa et leurs gouvernements respectifs s'acharnaient à nous enfoncer tous les jours un peu plus dans le bourbier qu'ils avaient préparé à notre intention, une révolution tranquille de grande envergure qui allait transformer la carte géographique et politique du Canada se déroulait au nord du soixantième parallèle. Alors que dans le sud, dépités de n'avoir pu réussir leur passage à la postérité avec une réforme constitutionnelle bâclée, nos politiciens annonçaient l'apocalypse, qu'ils évoquaient la «débâcle», la «dislocation» du pays et sa perte, quelque part dans le nord au contraire, on parlait de succès, d'espoir, de dignité, de justice rendue et de respect. Au sommet du monde, sans tambour ni trompette, sans manchettes fracassantes dans les journaux, sauf peut-être dans le *Yellowknifer*, un cinquième de la masse territoriale du Canada devenait, au terme d'une quinzaine d'années de pourparlers, une nouvelle entité politique : le Nunavut voyait le jour le 30 octobre 1992 à Iqaluit, sa probable future capitale.



Nadia Khouri est professeur de philosophie à Dawson College et chercheuse au centre interuniversitaire d'analyse du discours (CIADEST). Elle se spécialise dans la critique des discours publics et politiques. Elle a publié *Qui a peur de Mordecai Richler ?* (Les Éditions Balzac, 1995).

Nos médias écrits et électroniques, trop souvent à l'affût de nouvelles à sensation ou de stimulation affective plutôt que d'analyses d'ensemble pouvaient alors gloser sur la contradiction suivante : ils

dissertaient, d'une part, sur une sorte de mort annoncée — «*Meech is dead*», «Meech est mort», puis, pour Charlottetown, «*It's No*», «C'est non» — pleurant le déclin du fédéralisme et prédisant sa chute, et, d'autre part, ils se réjouissaient des succès de ce dont ils venaient de prédire la disparition imminente — «*Arctic Star Rising*» et «*Federalism Lives in the North*». D'une part, on brandissait deux misérables mots, «société distincte», dont on nous avertissait qu'ils menaçaient à eux seuls d'entraîner le pays à sa perte et d'engouffrer hommes, femmes et enfants dans un trou noir constitutionnel si ce syntagme n'était pas gravé *illico presto* dans nos chartes — et d'autre part, on nous apprenait qu'un territoire aussi vaste que le Texas voyait glorieusement le jour hyperboréal — entre la clarté du soleil de minuit et le scintillement de l'étoile polaire, sans d'ailleurs qu'un seul article de la constitution ait eu à être modifié. Il faut croire que cette constitution qui nous étouffe sous l'abominable *statu quo* est capable de mouvements techtoniques et cosmiques insoupçonnés ! Mais peut-être est-ce bien parce qu'elle possède justement cette capacité évolutive qu'elle dérange ceux qui ne songent qu'à figer le temps : qu'y a-t-il de plus *statu quo*, de plus figé que cette fameuse «société distincte» coulée dans le béton ?

AU SOMMET DU MONDE, SANS TAMBOUR NI TROMPETTE, SANS MANCHETTES FRACASSANTES DANS LES JOURNAUX, SAUF PEUT-ÊTRE DANS LE *YELLOWKNIFER*, UN CINQUIÈME DE LA MASSE TERRITORIALE DU CANADA DEVENAIT, AU TERME D'UNE QUINZAINE D'ANNÉES DE POURPARLERS, UNE NOUVELLE ENTITÉ POLITIQUE : LE NUNAVUT VOYAIT LE JOUR LE 30 OCTOBRE 1992

L'aventure du Nunavut est intéressante à deux égards. D'abord, elle est une bonne illustration de ces révolutions permanentes et pacifiques qui caractérisent le fédéralisme canadien. Elle représente le type même d'un compromis négocié avec ténacité mais hors de la politique partisane, cherchant à réaménager les nouvelles manifestations de la diversité régionale, économique, culturelle, linguistique tout en respectant l'équilibre délicat de la société globale et les droits des citoyens. «Diversité», «autonomie», «compromis», «contrepoids», «péréquation», «consensus», «égalité», «citoyenneté» : ces mots-clés de la philosophie politique canadienne nous sont familiers. Or, ils ont tous trouvé leur expression dans la naissance du Nunavut. L'aventure est aussi attachante au niveau symbolique. Le nord est puissamment évocateur dans l'imaginaire canadien. Il représente l'origine du pays, il évoque la survivance des pionniers au milieu d'une nature impitoyable mais belle qui met à l'épreuve la force de caractère de l'homme qui choisit de se mesurer à elle.

C'est dès 1976 que les Inuit de l'Arctique oriental ont entamé une campagne pour subdiviser les Territoires du Nord-Ouest. L'idée était bonne car tout le monde s'accordait à dire que cette immense étendue était difficile à administrer et qu'un découpage et une dévolution de l'administration aux populations concernées en rendrait la gestion plus aisée, en leur cédant le contrôle sur les terres où ils ont toujours vécu. Les Inuit désiraient au départ créer un foyer territorial propre auquel ils donneraient le nom de «Nunavut» qui en inuktitut se traduit, dit-on, par «notre terre», «la terre du peuple» ou encore «la terre des hommes». Selon ce projet, le Nunavut allait s'étendre de l'extrême est à l'extrême ouest du pays au nord de la limite des arbres, rassemblant ainsi toutes les populations polaires et permettant éventuellement aux Inuit de réaliser un rêve qui leur était cher et de former un gouvernement de l'arctique qui régirait un territoire allant de l'Alaska au Groënland. La division des Territoires du Nord-Ouest selon ce projet présentait cependant un problème : d'autres populations autochtones, notamment les Dénés-Métis de la Mackenzie, revendiquaient une partie du même territoire réclamé par les Inuits pour le Nunavut, s'opposant ainsi à la proposition d'une frontière séparant le nord et le sud des Territoires. Les Dénés eux-mêmes caressaient le projet de se créer un foyer territorial propre qu'ils nommeraient «Denendeh». D'autre part, si dans l'est des Territoires la population est plus ou moins homogène, étant composée majoritairement d'Inuits, en revanche l'ouest est, quant à lui, multiculturel et se refuse à un découpage simple. Il fut donc décidé que la frontière serait verticale plutôt qu'horizontale, séparant l'est de l'ouest et non pas le nord du sud comme le désiraient les Inuits et que cette proposition serait présentée aux populations des Territoires lors d'un référendum.

COMMENT LES CHEFS AUTOCHTONES DIVISÉS PAR LA CULTURE ET LA LANGUE PARVINRENT-ILS SI RAPIDEMENT À CONCLURE UN PACTE QUI SUBDIVISAIT UN TERRITOIRE QUE TOUS PRÉTENDAIENT LE LEUR ? IL N'Y EUT POURTANT NI PLAINES D'ABRAHAM, NI CONQUÉRANT, NI VAINCU, NI «NUIT DES LONGS COUTEAUX».

Rien pourtant dans ce découpage n'était simple. D'abord parce qu'une ligne zigzagant du nord au sud dans la toundra est une notion étrangère à des populations nomades qui vivent dans un monde où la nature seule a la puissance d'organiser les espaces et les mouvements et où les chamanes et les anciens constituent la seule forme de gouvernement local. Quand le vote sur la frontière à tracer fut soumis aux habitants

des Territoires, beaucoup furent plongés dans la confusion. La question comportait cent quatre-vingt-six mots, elle était rédigée dans huit langues et accompagnée d'une carte censée faire voir la ligne qui allait diviser des terres où les Inuits et les Dénés s'étaient affrontés, tout en les partageant depuis des siècles et bien avant que les non-Autochtones y parviennent. Ensuite ce découpage allait donner moins de territoire au Nunavut, il le couperait de la mer de Beaufort, riche en gaz naturel et en pétrole, et le séparerait de la population inuit de l'arctique occidental. La population d'environ 2500 personnes qui vit aux abords de la mer de Beaufort est composée d'Inuvialuits, peuple cousin des Inuits parlant un dialecte différent du leur. Cette frontière verticale n'enchantait donc ni les Inuits ni les Inuvialuit qui allaient se trouver ainsi séparés les uns des autres. Les Inuvialuits furent alors appelés à choisir entre le maintien de leurs liens culturels avec leurs cousins à l'est et leurs intérêts économiques dans le corridor de la vallée de la Mackenzie à l'ouest. Ils finirent par opter, au terme d'un vote serré, pour le deuxième choix.

«Diversité», «autonomie», «compromis», «contrepoids», «péréquation», «consensus», «égalité», «citoyenneté» : ces mots-clés de la philosophie politique canadienne nous sont familiers. Or, ils ont tous trouvé leur expression dans la naissance du Nunavut.

Les obstacles à l'accord étaient donc fondés tant sur des questions de culture et d'ethnicité que sur des intérêts à l'égard des ressources naturelles. Les tensions étaient d'autant plus grandes que les négociations sur la création du Nunavut faisaient partie d'un ensemble plus vaste de réclamations territoriales simultanées. Au moment où la question de la ligne de partage du Nunavut faisait l'objet d'un débat, le gouvernement fédéral avait sur les bras cinq autres négociations territoriales dans le nord : 1) celle avec les Nisga'as dans le nord-ouest de la Colombie Britannique, dont un accord vient d'aboutir récemment, 2) celle avec le Conseil des Indiens du Yukon, 3) celle des Dénés-Métis de la vallée de la Mackenzie, 4) celle avec l'Association des Inuits du Labrador, et enfin 5) celle avec le Conseil Attikamek-Montagnais.

Malgré les difficultés qu'entraînent ce genre de négociations qui se chevauchent, il ne fallut pas un temps infini pour en venir à un compromis qui impliquait pourtant l'abandon pour les uns et les autres de titres ou de réclamations territoriales importantes. Une entente de partage du pétrole et du gaz naturel accompagnait un tel compromis. L'arrangement semble avoir été atteint d'un accord commun après des concessions réciproques et le tout se trouva endossé par un référendum. On peut se demander comment les négociateurs y parvinrent alors que les probabilités d'un blocage étaient élevées. Que ce soit dans le nord ou ailleurs au Canada, les parties à une négociation rencontrent les mêmes divisions ethno-culturelles et linguistiques qui affectent le sud. Comment les chefs autochtones divisés par la culture et la langue parvinrent-ils si rapidement à conclure un pacte qui subdivisait un territoire que tous prétendaient le leur ? Il n'y eut pourtant ni Plaines d'Abraham, ni conquérant, ni vaincu, ni «nuit des longs couteaux». Dieu sait pourtant que les autochtones peuvent présenter un lourd contentieux avec le reste du pays !

Les Inuvialuits furent alors appelés à choisir entre le maintien de leurs liens culturels avec leurs cousins à l'est et leurs intérêts économiques dans le corridor de la vallée de la Mackenzie à l'ouest. Ils finirent par opter, au terme d'un vote serré, pour le deuxième choix.

Le secret d'une telle entente doit se chercher, bien entendu, dans les traditions indiennes et inuit de consensus politique, qui sont à l'opposé de l'esprit de parti. Elles contrastent avec le système canadien où la majorité qui sort des urnes, même infime, emporte tout. Par contraste, dans la politique du consensus, on cherche à arriver en fin de compte à une unanimité. Le consensus implique l'absence de règles ou d'attitudes mentalitaires rigides. Alors même que les affrontements peuvent être passionnés, ils servent plus à la catharsis qu'à figer la dissension. Échappant aux contraintes des procédures rigides, les discussions entre les membres de l'assemblée législative, réunis durant six ou sept semaines à Yellowknife à des centaines, voire des milliers de kilomètres de leurs familles, se déroulent à la bonne franquette, la «période de questions» pouvant aller de deux minutes à trois heures selon les circonstances, les débats se faisant au moins en huit langues avec interprétation simultanée en cri, dogrib, loucheux, chipewyan, gwich'in, esclave du nord et esclave du sud, inuktitut, anglais et français.

Là-bas comme ailleurs, la Charte des droits et libertés s'applique pleinement et la mobilité des Canadiens n'est aucunement entravée.

Cependant certaines appréhensions persistaient. L'établissement d'un territoire qui allait permettre à un groupe ethnique d'y devenir prédominant ne semblait-il pas entrer en conflit avec l'esprit de la

Charte des droits ? N'étions-nous pas en train de créer un état ethnique, une «société distincte» qui pourrait réclamer un statut spécial sur des bases quasi-raciales ? Pas vraiment, puisque notre constitution protège certains groupes d'individus pourvus d'une identité particulière sur un territoire déterminé. Prenons le cas même du Québec qui a été constitué en 1867 comme une province où les Canadiens français seraient majoritaires. Le Nunavut aurait pour mandat de protéger la culture inuit et l'inuktitut y serait une langue officielle, mais non la seule.

LE SUCCÈS DE L'ENTENTE DU NUNAVUT VENAIT SERVIR LA DÉMONSTRATION QU'UNE RÉORGANISATION RÉVOLUTIONNAIRE, IMPLIQUANT LE CINQUIÈME DE LA MASSE TERRITORIALE DU PAYS, POUVAIT SE PRODUIRE SANS CHANTAGE NI COUTEAU SUR LA GORGE, SANS MÊME QU'IL FAILLE TOUCHER À LA CONSTITUTION.

Il est important de noter que la création de ce nouveau territoire n'implique aucunement une autonomie gouvernementale ou une souveraineté pleine et entière. Car bien que 80 % de la population soit inuit, le Nunavut n'est pas politiquement synonyme de *communauté ethnique* et ne possède pas le statut ou le nom de nation. Il est régi par un gouvernement démocratique et public, ouvert à tout citoyen canadien y résidant et qualifié pour occuper un poste législatif ou gouvernemental, quelle que soit son origine. Les Inuits savent donc que tant qu'ils formeront une majorité au Nunavut, ils jouiront d'un gouvernement majoritairement inuit *de facto* et donc culturellement représentatif de la population, mais ils sont également conscients que les pouvoirs législatifs et administratifs établis par l'accord de création du territoire ne reviennent pas à un groupe ethnique, pas à une *société distincte*, mais à une région géographique. Là-bas comme ailleurs, la Charte des droits et libertés s'applique pleinement et la mobilité des Canadiens n'est aucunement entravée.

Pour parler du Nunavut, la presse eut recours à des expressions superlatives : c'est «le lever d'une étoile arctique», c'est «une réorganisation de la carte géographique du pays à grande échelle», c'est «la solution du plus vaste contentieux territorial de l'histoire du Canada», c'est «une expérience audacieuse qui change profondément la politique canadienne», c'est enfin une «*success story*», commenta-t-elle. Alors que le reste du pays sombrait dans la dépression constitutionnelle, le grand nord chanté par les poètes arrivait à la maturité politique. Le moment choisi pour l'entente était approprié. Au milieu du blocage, des défaites et des «morts» successives d'accords constitutionnels voués à l'échec, le succès de l'entente du Nunavut venait servir la démonstration qu'une réorganisation révolutionnaire, impliquant le cinquième de la masse territoriale du pays, pouvait se produire sans chantage ni couteau sur la gorge, sans même qu'il faille toucher à la constitution.

En novembre 1990 Keith Spicer, chargé d'une tournée de consultation sur l'avenir du pays trouva approprié de lancer son Forum des citoyens dans la localité de Tuktoyaktuk sur les rivages glacés de la mer arctique, non loin du lieu où, voilà plusieurs milliers d'années, les premiers habitants arrivèrent de l'Asie pour s'y installer. Deux jeunes Inuvialuits d'Inuvik proposèrent à la Commission Spicer et aux premiers ministres en conflit une bien simple suggestion : «ce serait une bonne idée d'expédier tous les premiers ministres dans les glaces de la toundra avec une provision de *muktuk* — de la peau de baleine frite — et de caribou et de ne les laisser revenir qu'après être arrivés à une entente. Est-ce qu'on n'arriverait pas mieux comme ça à un accord constitutionnel ?» (*The Gazette*, 12 novembre 1990) ■

BIEN QUE 80 % DE LA POPULATION SOIT INUIT, LE NUNAVUT N'EST PAS POLITIQUEMENT SYNONYME DE COMMUNAUTÉ ETHNIQUE ET NE POSSÈDE PAS LE STATUT OU LE NOM DE NATION. IL EST RÉGI PAR UN GOUVERNEMENT DÉMOCRATIQUE ET PUBLIC, OUVERT À TOUT CITOYEN CANADIEN Y RÉSIDANT.

On ne peut pas passer toute sa vie à vouloir se séparer.
Il faut finir par apprendre à vivre ensemble.

Guy Bretrand
Cité Libre, novembre-décembre 1995

SUSAN J.

RENNIE MASTIN

Le premier jour du mois, invariablement, Susan J. visitait notre épicerie familiale. C'était d'abord à l'odeur qu'on repérait sa présence, ce qui était normal vu qu'elle venait rarement dans notre magasin avant d'avoir fait une escale à la régie des alcools située dans la même rue. Ragaillardie par une bonne rasade de Jack Daniels, elle entrait au magasin, empestant l'alcool et prête à exécuter le rituel mensuel qu'elle accomplissait depuis plus de trente ans. Une fois le tabac et les provisions emballés et le chèque du bien-être social signé et dépensé pour le mois à venir, Susan se remettait en route pour Wicky.

«Wicky» est le terme qu'on emploie à Manitowaning, ma ville d'autrefois, pour désigner Wikwemikong, la réserve indienne qui se trouve de l'autre côté de la baie. Avec une population d'environ 3 000 habitants, Wikwemikong est l'une des plus grandes réserves du Canada. Malheureusement, cette concentration démographique ne s'est pas traduite par un niveau de vie plus élevé pour les habitants de Wicky. Comme la plupart des réserves du pays, elle est devenue une prison à la fois physique et psychologique pour la plupart de ceux qui, en raison de leur identité autochtone, sont contraints d'y vivre. Et cette contrainte n'a pas toujours été seulement psychologique. Il y a trente-cinq ans à peine, les Ojibwé de Wicky devaient présenter un laisser-passer pour obtenir de l'aide sociale ! Même si cette injustice flagrante appartient désormais au passé, la suppression des barrières physiques n'a en rien atténué les autres barrières, moins visibles mais néanmoins persistantes, qui caractérisent la vie de ceux qui habitent «de l'autre côté de la baie».

CE GROS PLAN SUR LES PÉCHÉS COMMIS PAR LES ANCÊTRES EST UNE FAÇON COMMODE DE FAIRE OUBLIER LES PÉCHÉS TRÈS RÉELS DES DESCENDANTS.



Rennie Mastin est étudiant en relations internationales et en philosophie à l'Université de Toronto. En tant que récipiendaire de la bourse C. D. Howe, il est présentement étudiant en science politique à l'Université Laval.

Car malheureusement, ce qui surprend, ce n'est pas le fait que Susan J. de Wikwemikong nous rappelle le stéréotype cruel de l'Indien saoul qui vit des prestations de bien-être social et qui mange du «baloney» et du *Kraft Dinner* trois fois par jour pour pouvoir se payer des visites à la régie des alcools. Ce n'est pas non plus le fait que sa situation soit aussi celle de presque tous les Autochtones vivant dans les réserves du Canada. Après tout, les Canadiens savent depuis longtemps que l'abus d'alcool et de drogue y est un fléau, qu'on y maltraite les femmes et les enfants et que les conditions d'hygiène et de logement sont souvent comparables à celles des pays en développement.

Non, ce qui surprend — ce qui sidère même — c'est qu'après 125 années consacrées à l'édification de ce qu'on appelle une «société libérale» (fondée notamment sur le principe que tous les êtres humains sont égaux et doivent être traités avec respect par leurs gouvernements et leurs concitoyens), nous, les membres de cette société, tolérions les conditions déplorables qui obligent Susan J. et tant d'autres à vivoter de façon aussi misérable. Qui plus est, plutôt que de battre notre coulpe ou, mieux encore, d'essayer vraiment d'améliorer la situation, nous n'hésitons pas, comble de l'hypocrisie, à aller faire la leçon à l'Afrique du Sud, à l'Indonésie, à la Chine et à tous les autres pays qui bafouent les droits de leurs minorités. Quelle arrogance que de croire que nous pouvons leur montrer comment gérer leurs propres affaires ! Certains d'entre eux se sont même inspirés du «modèle» canadien — mais pas toujours comme nous l'aurions voulu ! Ainsi, l'odieux système de l'apartheid, que nous avons eu raison de dénoncer et que nous avons contribué à faire disparaître en appliquant des sanctions, n'était en fait qu'une version «améliorée» de notre propre système de réserves. Malheureusement, des détails historiques aussi banals effleurent rarement notre conscience nationale.

LA FORCE DU MOUVEMENT NATIONALISTE AU QUÉBEC ILLUSTRE BIEN CE QUI SE PASSE LORSQU'UN PEUPLE NOURRIT UNE OBSESSION MALSAINE DES INJUSTICES HISTORIQUES DONT IL SE CROIT VICTIME.

J'entends déjà des objections. 1) «On me rebat les oreilles des injustices et des horreurs que les Autochtones ont subies au Canada. Je ne les nie pas et je reconnais que cela a été atroce pour les personnes concernées, mais on ne peut pas revenir en arrière et, personnellement, j'en ai assez d'être tenu responsable d'une situation que je n'ai pas créée.» 2) «C'est tout à fait noble de votre part de déplorer le triste sort des Autochtones, mais vos émotions vous empêchent de voir la réalité avec lucidité. Après tout, ils sont protégés par la Charte des droits et libertés. Ils reçoivent de généreuses subventions publiques, tant dans le domaine social que pour le logement, subventions qui sont justement destinées à améliorer la situation difficile dans laquelle ils se trouvent. C'est simpliste de dire que Susan J. représente toute la population autochtone. Que faites-vous de Thomson Highway ? de Graham Greene ? d'Ovide Mercredi ? Ils ont prouvé que les Autochtones peuvent réussir aussi bien que quiconque au Canada. Le problème est bien plus compliqué que ça.» 3) «Franchement, j'aimerais bien être à leur place : pas de taxes, l'université gratuite, l'équité en matière d'emploi, que demander de plus ? Sans parler de toutes leurs revendications territoriales qui risquent de leur rapporter des millions de dollars. En fait, je suis prêt à parier que la plupart sont mieux lotis que moi.» 4) «Les Autochtones sont seuls responsables de leurs problèmes. Ils n'ont qu'à cesser de se plaindre et se prendre en main.» Et j'en passe.

UNE FOIS LE TABAC ET LES PROVISIONS EMBALLÉS ET LE CHÈQUE DU BIEN-ÊTRE SOCIAL SIGNÉ ET DÉPENSÉ POUR LE MOIS À VENIR, SUSAN SE REMETTAIT EN ROUTE POUR WICKY.

Si j'ai choisi ces objections, c'est parce qu'elles illustrent bien, à mon avis, les diverses opinions que partage la population canadienne au sujet des Autochtones et que, par conséquent, elles méritent d'être examinées sérieusement.

Pour ce qui est de la première objection, même des Canadiens non autochtones qui se disent sympathisants de la «cause autochtone» l'invoquent souvent.

COMME LA PLUPART DES RÉSERVES DU PAYS, ELLE EST DEVENUE UNE PRISON À LA FOIS PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE POUR LA PLUPART DE CEUX QUI, EN RAISON DE LEUR IDENTITÉ AUTOCHTONE, SONT CONTRAINTS D'Y VIVRE.

A première vue, leur argumentation semble reposer sur des motifs très rationnels. D'abord, elle reconnaît implicitement que le Canada n'a guère été bienveillant à l'égard de ses Autochtones. Vient ensuite l'expression, sincère ou non, d'un certain regret que des événements aussi traumatisants aient pu se produire. Mais à peine ont-ils reconnu les torts du passé que ces gens-là refusent immédiatement d'en assumer la responsabilité. Ce serait injuste, répètent-ils, car ces torts ont été commis par des générations passées, et il serait inique de tenir des enfants responsables de ce qu'ont fait leurs parents, leurs grands-parents, etc. Ou, si l'on va jusqu'au bout de cet argument, il serait tout aussi absurde de tenir l'immigrant d'hier ou d'aujourd'hui responsable des torts causés par d'anciennes politiques.

Ce genre de raisonnement n'est pas sans fondement. Il est évident qu'un immigrant du Ghana ou de l'Ukraine ne sait peut-être même pas ce qu'est une réserve autochtone, alors comment pourrait-on le tenir responsable des injustices commises jadis au Canada ? Par ailleurs, il n'est pas bon qu'un pays revienne constamment sur les erreurs du passé. La force du mouvement nationaliste au Québec illustre bien ce qui se passe lorsqu'un peuple nourrit une obsession malsaine des injustices historiques dont il se croit victime.

Jusque là, tout va bien. Mais lorsqu'on entend ce type d'argument, on a souvent l'impression que la conclusion ne s'arrête pas là. En effet, en évoquant surtout le *passé*, on évacue complètement le *présent*. Ce gros plan sur les péchés commis par les ancêtres est une façon commode de faire oublier les péchés très réels des descendants. Si le message explicite est : «Ne me reprochez pas les fautes commises dans le passé», le message implicite est en fait : «Ne me reprochez pas non plus le chaos actuel.»

Je tiens à souligner qu'il ne s'agit pas ici de demander aux Canadiens de se sentir *coupables*. En fait, j'espère qu'un jour la culpabilité cessera d'être le moteur de notre action envers les Autochtones car elle amène à prendre de mauvaises décisions pour de mauvaises raisons. La manifestation la plus alarmante de ce réflexe de culpabilité s'est produite le 8 avril 1993, lors des audiences que la Commission royale sur les peuples autochtones a consacrées à ceux qu'on a appelés les «exilés de l'Arctique». Une polémique avait éclaté

L'ODIEUX SYSTÈME DE L'APARTHEID, QUE NOUS AVONS EU RAISON DE DÉNONCER ET QUE NOUS AVONS CONTRIBUÉ À FAIRE DISPARAÎTRE EN APPLIQUANT DES SANCTIONS, N'ÉTAIT EN FAIT QU'UNE VERSION «AMÉLIORÉE» DE NOTRE PROPRE SYSTÈME DE RÉSERVES.

parce que des Inuits avaient accusé le gouvernement canadien d'avoir forcé deux communautés inuits à aller s'établir dans l'Extrême-Arctique, en 1953, afin d'affirmer la

souveraineté canadienne sur cette région. Les exilés prétendaient que leur réinstallation leur avait causé d'horribles souffrances et, lors de leur comparution devant la Commission, ils ont produit pendant trois jours un témoignage des plus poignants.

À la fin du troisième jour, l'une des commissaires, bouleversée par ce qu'elle venait d'entendre, éprouva

CES TORTS ONT ÉTÉ COMMIS PAR DES GÉNÉRATIONS PASSÉES, ET IL SERAIT INIQUE DE TENIR DES ENFANTS RESPONSABLES DE CE QU'ONT FAIT LEURS PARENTS, LEURS GRANDS-PARENTS, ETC.

le besoin de faire une déclaration pour le moins surprenante. Bertha Wilson, ex-juge de la Cour Suprême, confia aux témoins qu'elle était «indignée» et «peinée» de voir qu'ils avaient été victimes d'autant d'injustices à cause d'une «décision cruelle et inhumaine du gouvernement». Elle s'engagea à faire appel à l'opinion publique pour convaincre le gouvernement canadien «d'accorder des compensations» aux témoins et à leurs familles pour compenser tout ce qu'ils avaient «enduré depuis 40 ans». Or, Mme Wilson fit cette déclaration avant même d'avoir entendu la version de la partie adverse, c'est-à-dire le témoignage de nombreux fonctionnaires, spécialistes et autres Inuits qui allaient par la suite contredire avec véhémence les affirmations des exilés. Je peux même citer un ouvrage récent, écrit pourtant par un ardent défenseur des droits des Inuits, qui montre avec force que les affirmations des exilés sont fausses (il s'agit du livre de Gerard Kenney, *Arctic Smoke and Mirrors*, Toronto, 1994). Quoi qu'il en soit, la sortie incongrue de Mme Wilson illustre bien le message implicite de la deuxième objection énoncée précédemment, à savoir que la question autochtone est complexe et qu'il ne faut pas l'aborder de façon manichéenne. Les réactions émotives causées par le sentiment de culpabilité sont tout aussi improductives que l'apathie et l'hostilité inconscientes que beaucoup de Canadiens nourrissent à l'égard des aspirations des Autochtones.

Mais il ne faut pas oublier non plus que, très souvent, c'est le sentiment de culpabilité qui a amené les Canadiens à ne rien faire. La culpabilité est une émotion fort commode car elle permet de se sentir pardonné simplement parce qu'on a conscience d'avoir mal agi. Comme le dit Alice Williams, auteur ojibwe de Curve Lake, en Ontario : «Des gens comme Thomson Highway et Drew Taylor apaisent la conscience des Blancs en leur faisant éprouver un peu de remords pendant quelque temps. Après ça, ils peuvent reprendre leurs bonnes vieilles habitudes.» Éprouver de la culpabilité devient donc un acte d'expiation et, une fois la faute expiée, à quoi bon y penser davantage ? Dans un ouvrage fort intéressant, *Surviving as Indians*, Menno Boldt affirme que les «généreuses subventions» dont fait état la seconde objection sont le résultat d'une «gestion du remords» et ne témoignent nullement du désir sincère d'améliorer les

SELON UN SONDAGE EFFECTUÉ EN JUILLET PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES, 47 % DES CANADIENS ET 69 % DES QUÉBÉCOIS PENSENT QUE «LES AUTOCHTONES ONT UN NIVEAU DE VIE AUSSI BON, VOIRE MEILLEUR, QUE LE CANADIEN MOYEN».

conditions de vie des Autochtones. Car si cela avait été la motivation réelle des gouvernements, nous ne nous retrouverions pas aujourd'hui avec 70 % d'assistés sociaux parmi les Autochtones des réserves.

Lorsque les gouvernements se décident enfin à prendre les mesures qui s'imposent pour régler les problèmes autochtones, ils le font souvent non pas par sens du devoir mais par pur égoïsme. Ce fut particulièrement évident à la mi-juillet 1995 lorsque Ron Irwin,

QUAND ON LUI DEMANDA POURQUOI IL ÉTAIT SOUDAIN SI PRESSÉ DE RÉGLER LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INNUS, BRIAN TOBIN RÉPONDIT QUE LE NOUVEAU GISEMENT DE NICKEL DE LA BAIE VOISEY L'AVAIT FORTEMENT POUSSÉ À RÉGLER CE PROBLÈME.

ministre des Affaires indiennes, et Brian Tobin, premier ministre de Terre-Neuve, annoncèrent fièrement qu'ils s'étaient entendus pour réinstaller les Innus de Davis Inlet quelque part sur la terre ferme, au Labrador. La dernière fois que les Innus de Davis Inlet avaient fait la une des journaux, c'était en janvier 1993, lorsque la presse avait reçu copie d'une bande vidéo horrible montrant des enfants en train d'inhaler de l'essence en gémissant : «Nous voulons mourir. Nous voulons mourir.» (Anne McIlroy, «*Innu get $ 85 million home on mainland*», dans le *Globe and Mail*, 18 juillet 1996). Ces images de désespoir suscitèrent beaucoup d'émotion dans tout le pays. La presse internationale s'en donna à cœur joie et les pays étrangers apprirent ainsi que les habitants de Davis Inlet n'avaient ni eau courante ni services d'égout, que la réserve n'était même pas équipée de «bécosses» adéquates, etc. Pendant un certain temps, la population canadienne a vraiment éprouvé de la honte suite à ces révélations.

Inutile de dire que cela n'a pas duré. Dès que l'opinion internationale a tourné son attention vers une autre tragédie ailleurs dans le monde, la honte des Canadiens à l'égard de Davis Inlet s'est rapidement dissipée. Les enfants furent

soignés, mais rien ne fut fait pour remédier aux conditions de vie épouvantables qui étaient à l'origine même du problème. Lorsqu'on compare cette apathie à l'explosion remarquable de soutien financier, matériel et moral dont bénéficient les victimes des inondations du Saguenay, force est de conclure que, pour bon nombre de Canadiens, la vie d'un Autochtone ne vaut pas autant que celle d'un autre Canadien. Finalement, le gouvernement canadien et celui de Terre-Neuve se décidèrent à intervenir à Davis Inlet, mais trois ans s'étaient écoulés depuis la tragédie des enfants désespérés. Quand on lui demanda pourquoi il était soudain si pressé de régler les revendications territoriales des Innus, Brian Tobin répondit que le nouveau gisement de nickel de la baie Voisey l'avait fortement poussé à régler ce problème. Je suis sûr que les Innus ont été ravis d'apprendre que la décision de leur premier ministre de les traiter humainement s'inspirait du désir servile de donner satisfaction à Inco. Signalons en passant qu'aux termes de l'entente, la nouvelle réserve des Innus devra leur offrir un niveau de

MAIS IL NE FAUT PAS OUBLIER NON PLUS QUE, TRÈS SOUVENT, C'EST LE SENTIMENT DE CULPABILITÉ QUI A AMENÉ LES CANADIENS À NE RIEN FAIRE. LA CULPABILITÉ EST UNE ÉMOTION FORT COMMODE CAR ELLE PERMET DE SE SENTIR PARDONNÉ SIMPLEMENT PARCE QU'ON A CONSCIENCE D'AVOIR MAL AGI.

vie égal à celui «des autres Autochtones». Voilà une interprétation originale du mot «égalité»!

Certains prétendent que ce sont les gouvernements qui devraient être tenus responsables des torts, passés et actuels, causés aux Autochtones du Canada, et non la population en général, mais ce n'est là qu'une autre façon d'esquiver ses responsabilités. Il est indéniable que nos élus s'empresseraient de régler les problèmes qui affligent les communautés autochtones s'ils y voyaient un avantage politique important. Mais il est de plus en

LA PRESSE AVAIT REÇU COPIE D'UNE BANDE VIDÉO HORRIBLE MONTRANT DES ENFANTS EN TRAIN D'INHALER DE L'ESSENCE EN GÉMISSANT : «NOUS VOULONS MOURIR. NOUS VOULONS MOURIR.»

plus évident que la cause autochtone est en *déclin* auprès de l'opinion publique. Selon un sondage effectué en juillet par le ministère des Affaires indiennes, 47 % des Canadiens et 69 % des Québécois pensent que «les Autochtones ont un niveau de vie aussi bon, voire meilleur, que le Canadien moyen». Bien sûr, il ne faut pas trop se fier aux résultats d'un sondage et on pourrait par exemple tout bêtement conclure que le Ministère a interrogé un échantillon de Canadiens particulièrement stupides. Par contre, si ces résultats sont le moindrement représentatifs de l'opinion publique au Canada, on risque de faire bientôt face à de graves problèmes.

Personnellement, je suis convaincu que ces résultats sont exacts. Pendant toutes les années que j'ai passées à Manitowaning, j'ai toujours été frappé par le nombre de non-Autochtones qui ignoraient tout des problèmes de ceux qui habitaient de l'autre côté de la baie, et qui ne voulaient surtout pas en savoir davantage. Combien de résidents locaux, au demeurant intelligents et normalement très généreux, n'étaient jamais de leur vie allés à Wikwemikong, à dix minutes de voiture ! Certes, ils connaissaient bien les Susan J. de ce monde car, comble d'ironie, beaucoup d'entre eux n'avaient d'emploi que grâce aux quêteux du bien-être social qu'ils étaient toujours prêts à dénigrer. Mais jamais, au grand jamais, ils ne seraient allés constater eux-mêmes les conditions de vie qui produisaient ces gens-là. Il était bien plus facile de revenir toujours sur ces fameux «privilèges des Indiens» (comme la carte de membre d'une bande, qui dispense l'Autochtone de la taxe de vente), ou de reprocher aux Autochtones eux-mêmes les difficultés qui les accablaient, ou les deux à la fois.. N'importe quoi plutôt que de faire face à la réalité.

Cela dit, la réalité n'est pas que négative. Petit à petit — et je dis bien, petit à petit — les choses changent dans les réserves autochtones du Canada. De plus en plus, les dirigeants autochtones insistent pour que les membres des bandes assument la responsabilité de leur propre existence et qu'ils se dégagent de l'engrenage infernal qui les a longtemps enfermés dans le rôle d'assistés sociaux. Wikwemikong, par exemple, a finalement obtenu, après des

INUTILE DE DIRE QUE CELA N'A PAS DURÉ. DÈS QUE L'OPINION INTERNATIONALE A TOURNÉ SON ATTENTION VERS UNE AUTRE TRAGÉDIE AILLEURS DANS LE MONDE, LA HONTE DES CANADIENS À L'ÉGARD DE DAVIS INLET S'EST RAPIDEMENT DISSIPÉE.

années de négociations interminables, un règlement territorial qui lui a donné les capitaux nécessaires pour procéder à un véritable développement de la réserve. Il y a quelque temps, celle-ci s'est dotée de sa première banque (Manitowaning, dont la population représente à peine le quart de celle de la réserve, avait déjà sa propre banque lorsque je suis né, il y a vingt et un ans.) À la consternation de beaucoup de non-Autochtones, Wicky a également retiré ses élèves de l'école secondaire Manitoulin,

où l'on envoyait à la fois les Autochtones et les non-Autochtones. Comme beaucoup d'autres tentatives visant à mieux intégrer les Autochtones dans la société canadienne en général, cette école ne réussissait à former chaque année qu'une petite poignée de finissants autochtones (qui n'obtenaient d'ailleurs pas tous le diplôme «Avancé» qu'exigent les universités). Pourtant, plus du tiers des élèves de 9ᵉ année étaient autochtones. Aujourd'hui, les adolescents autochtones obtiennent leur diplôme à Wikwemikong et reçoivent aussi un complément d'enseignement sur leur propre culture et leur propre histoire, ce que l'on attendait depuis fort longtemps.

TOUT COMME LE MONDE EXTÉRIEUR, LE MILIEU MÊME DES RÉSERVES N'A FAIT QUE RENFORCER LE SENTIMENT, CHEZ LES AUTOCHTONES, DE LEUR SINGULARITÉ *AUTOCHTONE*.

Certains adeptes du libéralisme prétendent que ce repli dans les réserves est contraire au but recherché, car les Autochtones auront encore plus de difficultés à s'adapter aux exigences de la vie moderne. Ils préconisent même la solution inverse : abolition des réserves, abrogation de la Loi sur les Indiens et octroi aux Autochtones d'une identité civique, plutôt que raciale, qui serait reconnue dans la constitution. Malheureusement, ils ne se rendent pas tout à fait compte que, depuis des décennies, on ne considère les Autochtones que comme des Autochtones, jamais comme des «Canadiens». Tout comme le monde extérieur, le milieu même des réserves n'a fait que renforcer le sentiment, chez les Autochtones, de leur singularité *autochtone*. Jadis, avoir conscience de sa «nature autochtone» était une source de honte et de désespoir et c'est encore vrai pour beaucoup d'Autochtones aujourd'hui. Mais, grâce à des initiatives comme celle de Wikwemikong, cette mésestime de soi commence à disparaître. En tant que libéral, j'appuie sans hésiter toute mesure qui sera prise pour donner aux Autochtones la confiance et l'assurance dont ils ont besoin pour survivre dans un monde qui résiste de plus en plus à leurs rêves et à leurs aspirations. Peut-être réussiront-ils, au siècle prochain, à devenir nos véritables égaux au sein de la communauté nationale et à mettre définitivement au rancart le stéréotype de Susan J. ■

DE PLUS EN PLUS, LES DIRIGEANTS AUTOCHTONES INSISTENT POUR QUE LES MEMBRES DES BANDES ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE LEUR PROPRE EXISTENCE ET QU'ILS SE DÉGAGENT DE L'ENGRENAGE INFERNAL QUI LES A LONGTEMPS ENFERMÉS DANS LE RÔLE D'ASSISTÉS SOCIAUX.

Texte traduit par Monique Perrin-d'Arloz

CONFRONTATION À L'HORIZON

Les Inuits ne font pas mystère de leurs intentions advenant l'indépendance : ils ne suivront pas le Québec, ils resteront canadiens et chercheront à amputer le Québec de tout le Nunavik, le tiers de sa superficie.

L'actualité, 1ᵉʳ septembre 1996

C'est évident qu'il faut refuser la souveraineté aux Autochtones. Il faut avoir le courage, la franchise et la robustesse politique et morale de dire qu'on ne peut pas démembrer le territoire québécois. Il y a une souveraineté au Québec, une souveraineté démocratique, égale pour tous, une souveraineté également capable d'assumer les dossiers de l'histoire, qui est capable de réparer les injustices.

Lucien Bouchard,
Le Devoir, 15 septembre 1990 (**Rémi Maillard**, *Lucien Bouchard mot à mot*, Stanké,1996)

LE NATIONALISME QUÉBÉCOIS À L'ÉPREUVE DU NATIONALISME AUTOCHTONE

Daniel Salée

L'AFFRONTEMENT DES NATIONALISMES

Depuis la crise d'Oka, la question autochtone s'est posée au Québec avec une acuité qui, semble-t-il souvent, ne cesse de s'intensifier. La démarche politique autochtone contemporaine — et cela est vrai pour l'ensemble du Canada — est intimement liée au désir de reconnaissance (ethno)nationale et à l'obtention des moyens qui permettraient de vivre la qualité d'Autochtone pleinement et en toute autonomie, c'est-à-dire avec tous les bénéfices et avantages que comporte pour un ensemble d'individus l'existence au sein d'une nation à laquelle ils s'identifient. Le discours autochtone actuel s'apparente largement à un discours nationaliste, un discours fondé sur la proclamation particulariste d'une identité culturelle, ethnique et linguistique spécifique et distincte.

L'ÉTAT QUÉBÉCOIS SE RETROUVE À L'ÉGARD DES AUTOCHTONES DEVANT UNE SITUATION SIMILAIRE À CELLE DEVANT LAQUELLE IL PLACE LUI-MÊME L'ÉTAT CANADIEN.

Il n'y a rien de bien surprenant dans la montée du nationalisme autochtone au Québec. Le phénomène s'inscrit parfaitement dans la dérive particulariste et dans l'affirmation politique de l'hétérogène qui semblent caractériser de plus en plus les sociétés libérales en cette fin de siècle. Le mouvement d'affirmation politique autochtone devrait être d'autant moins surprenant que l'État québécois lui-même a reconnu officiellement à deux reprises, au cours des années quatre-vingt, l'existence en tant que nations distinctes des communautés autochtones vivant sur le territoire du Québec — la première fois, en 1983, par un décret du Conseil exécutif et la deuxième fois, en 1985, par une motion unanime de l'Assemblée nationale. Il fallait bien s'attendre à ce que pareille reconnaissance amène un jour les Autochtones à réclamer les attributs concrets de la nation : un territoire assorti de frontières précises et universellement acceptées, le contrôle et la gestion des orientations sociales, économiques et politiques qui prévaudront sur ce même territoire et, finalement, la souveraineté politique jugée nécessaire à l'accomplissement de ces orientations.



Daniel Salée est politologue. Il est directeur adjoint de l'École des Affaires publiques et communautaires à l'Université Concordia.

Voilà bien le nœud gordien du problème autochtone au Québec. On connaît les aspirations identitaires et nationales des Québécois ; on sait aussi le rôle central qu'a joué l'État québécois dans la transformation de ces aspirations en réalités institutionnelles agréées. Or les Autochtones demandent un espace politique que l'État québécois peut difficilement leur consentir sans risquer de mettre en jeu ce substrat institutionnel si nécessaire à la viabilité des aspirations particulières des Québécois, sans risquer d'entamer les fondations sur lesquelles l'identité et la nation québécoises reposent depuis trente-cinq ans. C'est bien pour cela que les gouvernements qui se succèdent à Québec depuis vingt ans n'entendent céder en rien sur la question de l'intégrité territoriale : l'intégrité du territoire est liée à l'intégrité de l'État, elle-même liée

LES PREMIÈRES NATIONS RÉCLAMENT EN FAIT UN POUVOIR PARALLÈLE, AUTONOME, UN POUVOIR QUI, DANS L'ESPRIT DE CERTAINES D'ENTRE ELLES, LES CRÉERAIT EN COMMUNAUTÉS POLITIQUES SOUVERAINES ET INDÉPENDANTES DE LA COMMUNAUTÉ POLITIQUE QUÉBÉCOISE.

à l'intégrité de la «québécitude». La chose, on en conviendra, est on ne peut plus ironique : l'État québécois se retrouve à l'égard des Autochtones devant une situation similaire à celle devant laque-

lle il place lui-même l'État canadien.

LE DILEMME QUÉBÉCOIS

Manifestement, les Québécois se trouvent confrontés à un dilemme épineux. Ou bien ils se rendent à toutes les revendications des Autochtones, incluant celle du territoire, risquant de ce fait de voir transformer, et même amputer, les fondements de leur existence nationale ; ou bien ils se butent, résistent et imposent la vision historique de la québécitude au risque de paraître illibéraux, antidémocrates et racistes.

LES QUÉBÉCOIS, À L'INSTAR DE TOUS CEUX QUI ONT GOÛTÉ À L'EXPÉRIENCE DE L'ÉTAT-NATION, SONT ASSEZ MAL PRÉPARÉS À COMPOSER AVEC DES ASPIRATIONS IDENTITAIRES QUI S'EXPRIMENT À TRAVERS UNE VOLONTÉ ETHNONATIONALISTE QUI N'EST PAS LA LEUR.

La question autochtone, telle qu'elle se présente dans le contexte québécois, se pose donc comme un test. Un test d'abord de la société québécoise : est-il possible, en accord avec les professions de foi démocratique et le désir d'ouverture à l'Autre dont se targuent les politiciens et l'État québécois, que les Québécois revoient les paramètres fondamentaux de leur système politique, institutionnel et administratif de manière à satisfaire les exigences particulières des nations autochtones, quitte à abandonner ou à modifier substantiellement le sens traditionnel que revêtent ces mêmes paramètres dans leur vécu historique ?

De manière plus générale, la question autochtone se pose aussi comme un test de la viabilité du libéralisme : est-il possible de promouvoir les singularités subjectives et le droit à la différence tout en érigeant une communauté politique qui rallie les sujets, par-delà leurs particularités identitaires, autour d'une conception globale et généralement partagée de cette même communauté politique ?

Voilà deux questions reliées qui renvoient en fait à la capacité réelle des sociétés libérales de gérer la différence de manière authentique, c'est-à-dire de façon à ce que les individus et les groupes y trouvent leur compte en accord avec leurs aspirations propres.

Il n'y a pas nécessairement lieu d'être optimiste. Il faut bien comprendre que toute la question autochtone est d'abord question de pouvoir : question de création et d'obtention du pouvoir, question de contrôle et de domination de ressources territoriales et économiques, fondements de la liberté et de l'identité. Les Premières nations réclament en fait un pouvoir parallèle, autonome ; un pouvoir qui, dans l'esprit de certaines d'entre elles, les créerait en communautés politiques souveraines et indépendantes de la communauté politique québécoise. C'est là le cœur du problème. La survie des identités ne s'alimente pas de vœux pieux et de bonnes intentions. Elle implique un combat pour les moyens et les ressources nécessaires à l'affirmation et à la consolidation identitaire. Il ne suffit pas à la société et à l'État québécois de reconnaître le caractère distinct et national des communautés autochtones, il faut aussi qu'ils s'engagent, pour être conséquents avec cette reconnaissance, à offrir aux Premières nations les moyens de leur affirmation nationale au point même de consentir à celles qui le voudraient la souveraineté politique et la pleine possession des territoires auxquels elles estiment avoir droit.

LE DISCOURS AUTOCHTONE ACTUEL S'APPARENTE LARGEMENT À UN DISCOURS NATIONALISTE, UN DISCOURS FONDÉ SUR LA PROCLAMATION PARTICULARISTE D'UNE IDENTITÉ CULTURELLE, ETHNIQUE ET LINGUISTIQUE SPÉCIFIQUE ET DISTINCTE.

LES AUTOCHTONES DEMANDENT UN ESPACE POLITIQUE QUE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS PEUT DIFFICILEMENT LEUR CONSENTIR SANS RISQUER DE METTRE EN JEU CE SUBSTRAT INSTITUTIONNEL SI NÉCESSAIRE À LA VIABILITÉ DES ASPIRATIONS PARTICULIÈRES DES QUÉBÉCOIS.

Dans le cadre actuel des choses, il y a peu de chances que cela se fasse. Les Québécois auraient, bien sûr, l'impression d'y perdre au change. Cependant, c'est surtout la nature fondamentale de l'État québécois qui rend la chose impossible. En tant qu'État libéral, l'État québécois est d'abord et avant tout un État de droits c'est-à-dire un État commis à la protection des aspirations identitaires individuelles et collectives, mais seulement tant et aussi longtemps qu'elles se fondent dans le moule homogénéisant d'une culture publique d'application générale définie dans et par l'enracinement historique. En ce sens, les Québécois, à l'instar de tous ceux qui ont goûté à l'expérience de l'État-nation, sont assez mal préparés à composer avec des aspirations identitaires qui s'expriment à travers une volonté ethnonationaliste qui n'est pas la leur et qui, au surplus, déborde de la culture publique à laquelle l'histoire les a habitués.

D'aucuns auront sans doute noté au cours des dernières années que le nationalisme du PQ s'est considérablement transformé. Bien qu'il continue de s'adresser implicitement aux descendants des victimes de la Conquête, il se veut

maintenant beaucoup plus large, beaucoup plus englobant et authentiquement préoccupé par les défis urgents que pose la pluriethnicité à la société québécoise. Officiellement, le nationalisme du PQ est aujourd'hui délesté des connotations ethniques, linguistiques et culturelles qui, il y a une décennie à peine, l'associaient exclusivement à la majorité française du Québec. Le PQ convie désormais tous les Québécois à amorcer avec lui le passage de la «nation-culture» à la «nation-raison», basée sur la notion de citoyenneté.

Sans pouvoir économique, sans les ressources qui mènent au pouvoir économique, il n'y a pas de reconnaissance possible.

Plusieurs salueront comme un progrès cette vision de la nation qui se démarque sensiblement de la vision étroite et culturaliste d'antan. Qu'on ne s'y trompe pas. En apparence généreux et ouvert, le nouveau discours nationaliste débouche inévitablement sur la construction d'un État aux prétentions universalistes et homogénéisantes. Et à moins qu'il ne nie les trois dernières décennies de luttes menées par les Québécois francophones pour l'affirmation de leur identité propre, il y a de fortes chances pour que l'État québécois souverain se constitue d'abord en fonction des objectifs identitaires de ces mêmes Québécois. L'universalisme rationnel de l'État québécois risque fort d'être aux antipodes des aspirations autochtones. Difficile de voir, dans ce contexte, comment le contentieux qui oppose Autochtones et Allochtones au Québec pourrait se régler aisément.

LES LIMITES DE L'ÉTAT LIBÉRAL

La question autochtone au Québec donne toute la mesure de la complexité de la problématique que pose la démocratie libérale aux sociétés qu'elle définit. La question autochtone en effet permet de saisir l'ambivalence improductive du libéralisme ; elle nous met devant l'impasse sociétale dans laquelle l'adhésion continue au paradigme libéral peut, à terme, plonger le Québec. En effet, plus l'État libéral repousse les frontières des droits, plus grandes sont les attentes qu'il suscite auprès des groupes minoritaires. En principe, cela ne poserait aucun problème si la société libérale pouvait d'elle-même et naturellement satisfaire ces attentes. Mais tel est rarement le cas. L'élargissement théorique de la sphère des droits rencontre souvent au sein de la société civile des résistances qui rendent l'application pratique des droits difficile, voire impossible. La question autochtone au Québec en est un exemple frappant. On dit officiellement reconnaître et apprécier la différence des nations autochtones, mais on ne veut pas nécessairement fournir les instruments qui, précisément, permettraient aux nations autochtones de vivre de manière pleine et entière leur différence. D'une part, l'État québécois prétend offrir aux peuples autochtones une plus large autonomie gouvernementale «sur des terres leur appartenant en propre», mais se refuse encore à élargir leurs assises territoriales ou encore à leur reconnaître la propriété absolue des réserves qu'ils occupent. De la même manière, l'État admet l'existence de droits particuliers aux Autochtones, mais dans la mesure seulement où ils s'inscrivent dans le respect des lois et du territoire du Québec, niant du coup le droit des Premières nations à l'auto-détermination.

Tout cela témoigne en réalité de l'impasse du libéralisme : nous sommes tous pour la vertu tant et aussi longtemps que cela n'oblige pas au sacrifice personnel d'un mode de vie qui nous est cher, d'une position sociale ou économique qui nous avantage, ou d'une institution politique qui nous est coutumière. Il s'agit, à vrai dire, d'une impasse morale et éthique que le libéralisme moderne, dans sa facture actuelle, est incapable de régler.

Il en est incapable en grande partie parce que le libéralisme actuel reste intimement lié au capitalisme de marché comme mode dominant d'organisation socio-économique de nos sociétés. Il est ainsi ancré dans un processus d'interaction sociale essentiellement fondé sur la compétition économique entre individus. La *politics of recognition and difference,* dont participe finalement la question autochtone, n'est pas simplement qu'une affaire de reconnaissance sociale, d'auto-détermination politique ou de dignité personnelle ; c'est aussi, dans le cadre du capitalisme, affaire de gratification, d'*empowerment* économique. Le contentieux territorial qui oppose les nations autochtones à l'État québécois en témoigne éloquemment. Sans pouvoir économique, sans les ressources qui mènent au pouvoir économique, il n'y a pas de reconnaissance possible, il n'y a pas de différence qui puisse vraiment s'afficher ni se faire accepter. Or, le partage du pouvoir et des ressources économiques, c'est précisément le point sur lequel la société et l'État libéraux sont le plus intraitables. Et à ce chapitre, le Québec ne fait pas exception.

Partie prenante de la mouvance intellectuelle et politique sclérosée de l'Occident, le Québec est à mal de concevoir des modèles alternatifs de coexistence communautaire.

LA PANNE D'IMAGINATION POLITIQUE

Les Québécois se trouvent coincés dans un étau intellectuel inconfortable qui n'est pas sans con-

traintes politiques. En tant que minorité canadienne, ils sont engagés dans une lutte incessante pour leur affirmation identitaire et la prise en compte politique de leur spécificité. En tant que majorité au Québec, ils prêtent le flanc aux accusations d'inflexibilité politique, de durcissement idéologique et de protectionnisme socio-économique, une critique que les Québécois reçoivent avec un sentiment criant d'injustice et effacent avec d'autant moins d'aisance que c'est encore à travers l'image de victime et de minoritaire que la mythologie nationale alimente leur psyché collective.

POUR LE QUÉBÉCOIS-VICTIME, L'IDÉE QUE SA DÉMARCHE D'AFFIRMATION NATIONALE LE METTE EN POSITION D'INFLIGER À D'AUTRES GROUPES UN SORT DONT IL CHERCHE LUI-MÊME À SE LIBÉRER EST ABERRANTE. CE SONT, AU CONTRAIRE, TOUS CES AUTRES, PRÉTENDUS MINORITAIRES, QUI L'EMPÊCHENT DE RÉALISER SES PROJETS D'ÉMANCIPATION PAR LEUR ADHÉSION DÉRAISONNABLE AU CANADA.

Pour le Québécois-victime, l'idée que sa démarche d'affirmation nationale le mette en position d'infliger à d'autres groupes un sort dont il cherche lui-même à se libérer est aberrante. Ce sont, au contraire, tous ces autres, prétendus minoritaires, qui l'empêchent de réaliser ses projets d'émancipation par leur adhésion déraisonnable au Canada. Ainsi en est-il de l'Autochtone, si souvent présenté comme un pion du gouvernement fédéral, chargé de mettre un frein aux ambitions nationalitaires légitimes du Québec. Le Québécois serait donc plus victime, plus injustement traité que toutes ces autres minorités qui, elles-mêmes, se réclament, à l'inverse, d'une victimisation identitaire dont le projet national du Québec serait aujourd'hui responsable.

Ce que la question autochtone démontre dans le cas du Québec, c'est que le défi qu'elle pose à la société québécoise est insoluble dans la mesure où l'on persiste à en chercher la solution à l'intérieur des paramètres du libéralisme actuel. Si les Québécois semblent perdre au change à la fois en tant que minoritaires et en tant que majoritaires, c'est bien parce que, à l'instar de toutes les autres sociétés occidentales confrontées à une dynamique d'affrontement identitaire et d'hétérogénéité sociétale, ils restent incapables d'imaginer des solutions qui se situent en dehors des schèmes totalisants traditionnels. Partie prenante de la mouvance intellectuelle et politique sclérosée de l'Occident, le Québec est à mal de concevoir des modèles alternatifs de coexistence communautaire. Triste retour des choses pour un peuple qui lutte depuis si longtemps pour se sortir d'une configuration de rapports intercommunautaires qu'il trouve étouffante, mais qui, en dernier ressort, ne fait rien de mieux que d'en reproduire la logique.

Certes, la résolution de la question autochtone selon des schémas novateurs de relations intercommunautaires qui placeraient Autochtones et Québécois dans un rapport franc, irrévocablement égalitaire, de nation à nation, pourrait conduire à l'altération de la québécitude, de la perception qu'ont d'eux-mêmes les Québécois et du substrat, réel et symbolique, sur lequel repose leur identité actuelle. Concrètement, cela pourrait se traduire par la cogestion de projets précis, et aller même jusqu'à l'abandon des prétentions territoriales et géopolitiques du Québec, voire la reconnaissance de l'autodétermination juridico-politique pleine et entière des nations autochtones qui en exprimeraient la volonté. Certains trouveront pareilles solutions extrêmes et désastreuses pour l'avenir identitaire et national du Québec. Elles ne le sont que si l'on reste accroché à une vision statique, figée dans le temps de ce qu'est et de ce que doit être le Québec. Il faut bien comprendre qu'elles constituent peut-être les seules options qui restent aux Québécois pour construire une société à la hauteur de leurs ambitions humanistes et de l'image de noblesse sociopolitique qu'ils prétendent projeter.

NOUS SOMMES TOUS POUR LA VERTU TANT ET AUSSI LONGTEMPS QUE CELA N'OBLIGE PAS AU SACRIFICE PERSONNEL D'UN MODE DE VIE QUI NOUS EST CHER.

C'est en se démarquant d'abord de manière incontestable de ce dont on dit vouloir s'affranchir que la souveraineté véritable doit s'afficher et se mériter. Ainsi seulement, pourra-t-elle, éventuellement, trouver le respect et l'acceptation des autres. ■

LES INTELLECTUELS NATIONALISTES ET LA DÉMOCRATIE

50 % + 1 = TYRANNIE DE LA MAJORITÉ

MAX NEMNI

Dans Le Devoir du 7 mai 1996, Lucien Bouchard défendait le «droit absolu du peuple du Québec de décider de son avenir politique par voie de référendum.» Quant au seuil requis pour établir la victoire référendaire, il avait déjà affirmé, dans La Presse du 6 février 1996 que «la démocratie a toujours été dans le monde entier, la barre du 50 plus quelque chose.» Pour Bouchard donc, ainsi que pour la grande majorité des nationalistes québécois, la règle du 50 %+1 est une sorte de principe sacré que seuls quelques farfelus, à

ÉRIGÉE EN ABSOLU, LA RÈGLE DE LA SIMPLE MAJORITÉ CONDUIT À DES EFFETS PROFONDÉMENT PERVERS.

la Guy Bertrand, ont l'audace de critiquer. Deux questions se posent alors : la règle du 50 % + 1 est-elle réellement l'essence même de la démocratie ? Et si tel est le cas, y a-t-il des limites à son application ?

Depuis le recours judiciaire de Me Bertrand, les débats font rage sur le «vrai» sens de la «démocratie». Or ce débat ne date certainement pas d'hier. Née au V[e] siècle av. J.C., la «démocratie» voulait dire la participation *directe* des citoyens aux assemblées législatives. Mais depuis Périclès, chef du premier parti «démocrate» de notre civilisation, cette notion, ainsi que les réalités qu'elle englobe, ont connu des destins multiples. Oubliée pendant près de deux mille ans, soit jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, la démocratie a revu le jour, cette fois



Max Nemni est professeur de science politique à l'Université Laval.

sous forme de démocratie *indirecte*, d'abord en Angleterre et, un siècle plus tard, en France.

Par ailleurs, au problème de savoir s'il s'agit d'un gouvernement *du*, *par* ou *pour* le «peuple», s'ajoute, sur le plan institutionnel, une complexification croissante des conditions d'exercice de cette démocratie. C'est ainsi qu'aujourd'hui, au lieu de renvoyer à l'idée de gouvernement *direct* par le peuple, comme c'était le cas dans la Grèce Antique, la démocratie renvoie plutôt à d'autres notions telles

LES SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES RÈGNE UN MARIAGE PLUS OU MOINS HARMONIEUX ENTRE SÉCURITÉ, LIBERTÉ ET PROSPÉRITÉ NE SONT PAS DES DÉMOCRATIES «ABSOLUES», MAIS DES *DÉMOCRATIES LIBÉRALES*.

que : des élections libres et périodiques, le multi-partisme, l'égalité des citoyens devant la loi, des institutions représentatives, la protection de libertés dites «fondamentales» et la délimitation du pouvoir des gouvernements. Ainsi, c'est par un raisonnement simpliste et démagogique que l'on réduit la démocratie à un seul des mécanismes possibles de son exercice.

Commençons par une évidence : la règle de la majorité simple, soit 50 % + 1, constitue effectivement un des mécanismes courants de l'exercice de la démocratie. Mais, contrairement à ce qu'affirme Lucien Bouchard, ce principe, s'il est érigé en «absolu», peut aller à l'encontre de l'esprit démocratique. C'est en son nom et sans

«PRIMAUTÉ DU DROIT» NE MÈNE PAS AU «GOUVERNEMENT DES JUGES», COMME LES DÉTRACTEURS DE ME BERTRAND LE PRÉTENDENT, MAIS À LA PROTECTION DES CITOYENS CONTRE LES EXCÈS DES GOUVERNEMENTS.

contrevenir à la loi que peut se manifester ce que Tocqueville nommait «la tyrannie de la majorité».

En effet, érigée en absolu, la règle de la simple majorité conduit à des effets profondément pervers. Ainsi, sur le plan politique, elle tend à la concentration de tous les pouvoirs dans le pouvoir législatif et, par ricochet, dans les mains du parti au pouvoir, quand ce n'est pas dans les mains du dirigeant de ce parti et de ses conseillers immédiats. Sur le plan juridique, fort de sa majorité, le parti au pouvoir

pourrait, par exemple, criminaliser des comportements sexuels qu'il jugerait offensant ou interdire des pratiques religieuses qui lui déplairaient. Il pourrait, à son gré, limiter la liberté d'expression ou permettre même la torture. Cette «démocratie» conduirait donc à l'asservissement des citoyens aux volontés changeantes des majorités populaires. Elle pourrait également conduire au dénigrement de l'état de droit, comme le montre l'attitude du gouvernement du Québec dans le cas de Me Bertrand. Ainsi, un système politique basé sur le majoritarisme, ou le «50 % plus quelque chose», pour employer les mots de Bouchard, aurait au moins trois effets pervers : 1) les minorités et les individus seraient mal protégés ; 2) les gouvernants jouiraient d'un pouvoir excessif et 3) l'état de droit serait en péril.

Pour pallier aux excès de cette «démocratie», il faut se tourner vers la pensée *libérale*. D'ailleurs, les sociétés dans lesquelles règne un mariage plus ou moins harmonieux entre sécurité, liberté et prospérité ne sont pas des démocraties «absolues», mais des *démocraties libérales*.

Pourquoi se tourner vers la pensée libérale ? Parce que celle-ci allie au principe démocratique fondamental d'un *gouvernement responsable* l'idée de la *primauté de la personne*. En effet, le libéralisme a

DEUX QUESTIONS SE POSENT ALORS : LA RÈGLE DU 50 %+1 EST-ELLE RÉELLEMENT L'ESSENCE MÊME DE LA DÉMOCRATIE ? ET SI TEL EST LE CAS, Y A-T-IL DES LIMITES À SON APPLICATION ?

comme fondement principal l'idée que seule la personne humaine est un être moral doté de raison et qui peut donc assumer la responsabilité de ses faits et gestes. Seul l'être humain peut souffrir ou être blessé dans sa dignité. Il a donc des droits «fondamentaux», tel celui d'exiger de ses gouvernants d'être traité

DANS LEURS PLANS, LES SÉPARATISTES REJETTENT LA «TYRANNIE DE LA MAJORITÉ» QUE REPRÉSENTE LA DÉMOCRATIE ABSOLUE DU 50 %+1 ET FONDENT LE NOUVEAU RÉGIME, COMME DANS LE CANADA D'AUJOURD'HUI, SUR : 1) LE CONSTITUTIONNALISME, 2) LA PRIMAUTÉ DU DROIT, ET 3) LA PRIMAUTÉ DE LA PERSONNE.

avec respect et dignité. Rejetant donc le concept de pouvoir «absolu» pour tout gouvernement, quelle que soit sa majorité, le libéralisme ajoute à l'idée de gouvernement «responsable» celle de gouvernement «limité».

Au moins depuis la Magna Carta, en 1212, on reconnaît que tout citoyen possède des droits fondamentaux qu'aucun gouvernement ne peut, au gré des majorités changeantes, remettre en question. Dans les démocraties libérales, pour éviter justement que les gouvernements ne puissent les modifier facilement, ces droits sont souvent proclamés dans des chartes de droits qui sont elles-mêmes généralement enchâssées dans une constitution. C'est ainsi que la primauté de la personne mène au deuxième principe du libéralisme : la primauté du droit.

C'EST PAR UN RAISONNEMENT SIMPLISTE ET DÉMAGOGIQUE QUE L'ON RÉDUIT LA DÉMOCRATIE À UN SEUL DES MÉCANISMES POSSIBLES DE SON EXERCICE.

Dans une société libérale, les droits fondamentaux de la personne imposent des limites au pouvoir des gouvernants. Les règles considérées comme justes et appliquées avec équité constituent les assises essentielles au maintien de l'ordre et de la sécurité dans la cité. Mais ces règles ne protégeant pas nécessairement la liberté individuelle, seul un système axé sur le traitement égal de tout citoyen devant la loi peut garantir la liberté de chacun. Dans une démocratie libérale, aucun individu, aucun groupe, aucun gouvernement n'est au-dessus de la loi. Ainsi, «primauté du droit» ne mène pas au «gouvernement des juges», comme les détracteurs de Me Bertrand le prétendent, mais à la protection des citoyens contre les excès des gouvernements.

«Primauté de droit» ne veut pas dire, non plus, que toutes les lois se valent. En fait, la hiérarchisation des lois, autrement dit le «constitutionnalisme», est un autre principe fondamental des démocraties libérales. La constitution, qu'elle soit écrite, comme dans la plupart des pays, ou «coutumière» comme elle l'est en Angleterre, fournit un cadre légal énonçant les grands principes qui définissent et limitent les pouvoirs des gouvernements. Toute démocratie libérale, en fait tout système politique civilisé, impose des limites au pouvoir des gouvernements, y compris à leurs pouvoirs législatifs. Que ces lois constitutionnelles ne soient pas modifiables par le simple jeu de la majorité est propre à leur nature et à leur fonction. C'est ainsi qu'elles protègent tous les citoyens contre leurs gouvernements et qu'elles les rendent réellement «souverains». Si les citoyens acceptaient la règle du 50 % + 1, ils se départiraient de leur «souveraineté» et de leurs droits fondamentaux au profit du gouvernement.

Là se situe, en définitive, l'enjeu fondamental de l'affaire Bertrand. Celui-ci défend, en fait, notre «souveraineté» ainsi que nos droits en tant que «citoyens canadiens». Il ne s'agit donc pas de deux conceptions différentes de la démo-

cratie, celle de Bouchard et celle de Bertrand ou du gouvernement fédéral, mais de la perte de nos droits actuels, de notre souveraineté actuelle en tant que citoyens canadiens, en attendant les droits et la souveraineté hypothétiques que nous donnerait un pays à venir. Et ce nouveau pays, sera-t-il basé sur la démocratie absolue du 50 % + 1 ? Pour le savoir, il suffit de lire le *Projet de loi sur l'avenir du Québec* qui fut l'objet du référendum du 30 octobre 1995.

Les péquistes et les nationalistes savent très bien qu'un régime politique décent ne peut être basé sur la règle du 50 % +1. C'est pourquoi, dans ce projet de loi sur le référendum, le régime politique prévu pour le nouvel État n'est nullement basé sur cette règle. Au contraire, il accorde une place importante aux trois principes fondamentaux des démocraties libérales. Par exemple, l'article 6 du projet affirme la nécessité d'élaborer une nouvelle constitution. L'article 8 spécifie que «la nouvelle constitution affirmera la primauté de la règle de droit et comportera une charte des droits et des libertés de la personne».

QUE CES LOIS CONSTITUTIONNELLES NE SOIENT PAS MODIFIABLES PAR LE SIMPLE JEU DE LA MAJORITÉ EST PROPRE À LEUR NATURE ET À LEUR FONCTION.

En d'autres termes, dans leurs plans, les séparatistes rejettent la «tyrannie de la majorité» que représente la démocratie absolue du 50 % + 1 et fondent le nouveau régime, comme dans le Canada d'aujourd'hui, sur : 1) le constitutionnalisme, 2) la primauté du droit, et 3) la primauté de la personne.

Le pays dont rêvent les séparatistes sera, disent-ils, bâti sur le modèle de la démocratie libérale. Alors à quoi sert le principe «absolument démocratique» du «50 % plus quelque chose» reconnu, selon Bouchard, dans le monde entier ? Eh bien, il n'est bon qu'à détruire le Canada. ■

LES INTELLECTUELS, LA PENSÉE UNIQUE ET LA DÉMOCRATIE

Marc Angenot

Un bref article publié par Marc Angenot dans le Devoir du 13 juin dernier a déclenché une polémique qui s'est prolongée tout l'été. Si le compte est juste, pas moins de quatorze répliques ont été publiées par le quotidien de la rue Bleury: sept articles dans la page «Idées», quatre lettres de lecteurs, et trois encore après le 19 juillet. Nul ne peut dire que ce soit fini. L'auteur a demandé et obtenu un droit de réplique paru dans le numéro du 19 juillet, page A-9. C'est ce texte, suffisamment explicite, pensons-nous, que nous republions ici.



Marc Angenot est professeur de lettres à l'Université McGill et membre fondateur du Centre interuniversitaire d'analyse du discours et de sociocritique des textes (Montréal). Il vient d'obtenir le Prix des sciences humaines 1996 (ACFAS) pour l'ensemble de son œuvre scientifique, et le Prix de l'essai 1996 (décerné par *Spirale*) pour son livre *Les idéologies du ressentiment* (Montréal: XYZ Éditeur, 1996). Il publiera en octobre de cette année aux éditions Balzac à Montréal, une étude d'histoire des idées, *La propagande socialiste: six essais d'analyse du discours.*

J'ai envoyé un article, «50% plus une — Démocratie à la québécoise», à quelques journaux. *La Presse* l'a expressément refusé. Le silence des espaces infinis a répondu à mes télécopies au *Soleil*. *Le Devoir* l'a laissé paraître. C'était prévisible: *Le Devoir* ne déteste pas la polémique. Après m'avoir demandé de couper un tiers de mon texte, *Le Devoir* a publié au cours des semaines qui ont suivi onze répliques successives — quatre «lettres de lecteurs» et sept articles, la plupart sensiblement plus longs que mon propre papier. Deux seulement (le texte signé par Michel Verdon dans le numéro des 6-7 juillet et l'article d'Yvon Grenier, le 12) ne me trouvaient pas dans l'erreur absolue (quoique M. Verdon me semble chèvrechouter) et se montraient critiques à l'égard de certains reproches fallacieux qui m'étaient assenés.

On me répondra que la quasi-unanimité de répliques hostiles et coléreuses reflète simplement l'opinion intellectuelle prédominante au Québec. Si c'est vrai, mon papier vient de recevoir une confirmation douloureuse mais décisive. C'est une expérience intéressante que de voir alors une classe intellectuelle entière incapable d'inventer un seul argument qui porte sur l'objet du litige et de contredire le texte visé sans en trahir la teneur. L'intellectuel nationaliste ne débat, si je puis m'exprimer ainsi, que par procès d'intention, inférences abusives, amalgames, et surtout par exorcismes — *Vade retro Satanas!* Ce style exorcistique doit être le relent d'un lointain passé clérical. J'ai en effet publié un texte de quatre cents mots, ma seule intervention dans la presse en trente années de vie active; aussitôt on vous titre en gras (27 juin) pour dénoncer la *Croisade* que j'aurais entreprise. *Croisade, Nuit des longs couteaux, Le Canada est une prison...*: constamment chez les nationalistes le pathos, l'abus de langage au lieu de la réflexion! *Le Devoir* m'a rendu un grand service, la polémique qui vient de se développer sur (ou du moins à partir de) mon texte confirme, si besoin est, le caractère pesant, effrayant pour la liberté de l'esprit, de cette Pensée unique, remâchant depuis trente ans les mêmes approximations, les mêmes formules toutes faites et demi-vérités, qui tient lieu de pensée et de doctrine dans le monde nationaliste.

Mon papier n'était pas un plaidoyer pour le «fédéral» — sauf pour ceux, hélas nombreux, qui pensent que toute allusion aux règles démocratiques et aux droits est un fâcheux symptôme de fédéralisme. Si curieux que cela paraisse dans la polarisation des esprits, mon article est l'expression d'une inquiétude pour la démocratie et le respect des droits au Québec et d'une inquiétude pour ce qui subsiste d'harmonie sociale parmi nous après l'appui donné il y a six mois

L'intellectuel nationaliste ne débat, si je puis m'exprimer ainsi, que par procès d'intention, inférences abusives, amalgames, et surtout par exorcismes — *Vade retro Satanas!*

par la «moitié moins une voix» du suffrage universel au projet aventuriste, politiquement dangereux et civiquement injustifiable des Parizeau/Bouchard/Dumont...

AVANT DE FAIRE PEUR AU MONDE AVEC LES *PARTITIONNISTES*, DITES DONC UN PEU QUI A TOUT FAIT POUR DIVISER CETTE SOCIÉTÉ ?

(Cinquante pour cent moins une et, assure-t-on, soixante pour cent des Québécois — souche — mais ce chiffre est faussé et gonflé, je mets quiconque au défi de le démontrer prouvé).

J'avais à dire aussi, essentiellement, que les intellectuels au Québec se sont mis exclusivement au service du «temporel» dans ce qu'il a de tactique et de contingent, trahissant ainsi leur «devoir d'état» — et qu'advenant un Québec indépendant, dont la constitution prévoira une procédure compliquée autour d'une majorité des deux tiers pour amender les règles fondamentales, ils me diront cette fois, faisant chorus avec le Bouchard d'alors, «la démocratie, c'est la majorité qualifiée et la primauté du droit, tout le monde sait cela, d'où sortez vous, mon pauvre ami ? etc...» Je dénonce des intellectuels en majorité au service inconditionnel d'un parti, d'une faction, sans recul, sans principe autre que la *connivence* ethnique.

Et j'en vois aussi d'autres se censurant, gardant publiquement un silence prudent tout en sachant et en murmurant, mais en toute confidence, que le nationalisme, tel qu'il est devenu, nous entraîne à la catastrophe. J'attends de rencontrer un seul intellectuel, un seul professionnel ou universitaire (c'est le genre de milieu que je fréquente) ayant voté Oui, qui me dise qu'il ou elle *voulait véritablement* ce qu'un hasard historique aurait pu procurer il y a quelques mois : cinquante pour cent des voix plus une, le gouvernement Parizeau, poussé par son parti, fonçant coûte que coûte vers la déclaration unilatérale d'indépendance, des négociations mort-nées avec le reste du pays, des recours judiciaires illégitimant le processus, enfin une crise sociale et économique majeure. La suite je ne la sais pas — ni vous non plus, chers amis — mais ce qui précède, ce n'est *aucunement* de la prophétie, vous le savez bien, c'était certain et c'était couru. Et que vous, intellectuels nationalistes, aviez par jobardise et par aveuglement, renoncé au droit de crier « casse-cou » si toute cette affaire avait tourné à la catastrophe n'est pas moins certain ... Ah oui ! Je n'ai rien compris, comme me le fait savoir André Turmel : on ne songe pas à ces misérables contingences quand il s'agit de venger les Plaines d'Abraham ! Cet homme et ses congénères, à défaut de bon sens et de sens civique, n'ont donc dans ce pays ni enfants, ni fonds de pension ? Vous voyez, c'est ici que vous avez un problème avec les allophones comme moi, avec les *néo*, avec les immigrants : ce genre d'argument leur est difficile à comprendre. Les non-nationalistes, natifs ou immigrants, tendent à regarder le monde présent avec ses coexistences difficiles, et à penser vers l'avenir et non tournés vers le passé. Réciproquement, il vous est malaisé de comprendre que le pathos que vous nous servez depuis quinze ans sur de prétendus *droits collectifs* destinés à prendre le pas sur ce qu'ailleurs dans les démocraties, on appelle des droits de citoyens égaux, des droits tout court, que ce pathos ne vous attire guère d'appui ni de sympathie.

C'EST UNE EXPÉRIENCE INTÉRESSANTE QUE DE VOIR ALORS UNE CLASSE INTELLECTUELLE ENTIÈRE INCAPABLE D'INVENTER UN SEUL ARGUMENT QUI PORTE SUR L'OBJET DU LITIGE ET DE CONTREDIRE LE TEXTE VISÉ SANS EN TRAHIR LA TENEUR.

MON PAPIER N'ÉTAIT PAS UN PLAIDOYER POUR LE «FÉDÉRAL» — SAUF POUR CEUX, HÉLAS NOMBREUX, QUI PENSENT QUE TOUTE ALLUSION AUX RÈGLES DÉMOCRATIQUES ET AUX DROITS EST UN FÂCHEUX SYMPTÔME DE FÉDÉRALISME.

Après ceci vous venez me demander sur un ton de procureur et avec la sorte de logique bizarre dont je parlais plus haut : «en parlant du courage de ce Guy Bertrand, ne soutenez-vous pas la partition ? Quel est votre position à ce sujet ?» Mais qui donc est partitionniste, mon ami ? Qui, sinon M. Parizeau et ses affidés, avec leur referendum qui n'a même pas pu se dérouler en territoire cri, avec une légitimité douteuse quant aux territoires acquis par le Québec en 1898 et 1912 (un prétendu «peuple colonisé» va-t-il quitter la Confédération en emportant avec lui son empire colonial ?), avec un Non très majoritaire à Montréal et dans d'autres régions, avec, au minimum, une période de désobéissance civile garantie de la part, notamment mais non exclusivement, des anglophones et des minorités ? Avant de faire peur au monde avec les *partitionnistes*, dites donc un peu qui a tout fait pour diviser cette société ? C'est vous, et c'est vraiment l'histoire du filou qui crie «Au voleur !»

LES INTELLECTUELS NATIONALISTES, À DÉFAUT DE BON SENS ET DE SENS CIVIQUE, N'ONT DONC DANS CE PAYS NI ENFANTS, NI FONDS DE PENSION ?

J'ai parlé en bien de Guy Bertrand. Vous me dites que ce Guy Bertrand a retourné sa veste, qu'il est ambitieux, intéressé. C'est bien en

de tels arguments que je vois briller l'aveugle foi péquiste car vous devez bien songer que, mon point de vue sur le monde étant différent du vôtre, ces caractères, je tendrais d'abord, éminemment, à les appliquer à Lucien Bouchard, renégat de la haute fonction fédérale et du parti conservateur, et opportuniste dont la foi péquiste vous réserve de jolies surprises — maintenant que vous devez commencer à être fixés sur la profondeur de sa foi social-démocrate ...

Je dénonce des intellectuels en majorité au service inconditionnel d'un parti, d'une faction, sans recul, sans principe autre que la *connivence* ethnique.

Que Guy Bertrand ait changé de bord et défroqué, ayant reconnu la fausseté du dogme, ne fait même pas l'objet d'un débat, lui qui admet avoir proposé il y a quinze ans à René Lévesque de procéder à une déclaration unilatérale d'indépendance et s'être fait répondre par cet homme de bien cette phrase historique : «Ce serait antidémocratique !» C'est un de mes contradicteurs qui me rappelle cet épisode en croyant me terrasser, — sa foi du charbonnier n'allant pas jusqu'à subodorer que je vais appliquer aussitôt ce reproche posthume de René Lévesque à... Parizeau et Bouchard eux-mêmes !

Ah ! Mais vous suggérez autre chose, reprenant les niaiseries des petits journaux : que Bertrand, s'il n'est pas intéressé, est un exalté, un fou ! Ceci doit être vrai : prétendre que le Québec n'est pas une «colonie» (sauf selon l'évangile de la S.S.J.B.), ni un «territoire occupé», qu'il n'est pas entré de force dans la Confédération en 1867, que les experts interrogés par Bélanger-Campeau ont conclu que le *droit à l'autodétermination* est sans le moindre rapport avec un droit ubuesque pour un État membre d'une confédération à la quitter unilatéralement, sans respect des formes juridiques et des droits acquis, avec une mince majorité, sur une question truquée, et avec un Non massif sur une grande partie de son territoire, prétendre tout ceci en dit long sur l'état mental du malheureux !

Un dernier point : ne parlez pas à tort et à travers de *judiciarisation* de la société, cela fait informé, mais c'est à côté de la plaque. Où ai-je suggéré que nos problèmes politiques, qui sont largement des problèmes créés par la fuite en avant du PQ sous Parizeau, sont susceptibles d'une *solution* juridique ? Guy Bertrand est juriste, il fait son métier et réalise sa vocation. Qui, s'il vous plaît, a le droit de voir l'angle juridique d'une situation sinon un juriste ? Mais il me semble réagir, et je réagis de mon côté, face à un fait qui n'est pas du tout juridique, mais concrètement sociologique, face au *mépris du minimum vital juridique* ici, dans une société déstabilisée, où le pouvoir assure qu'il nous imposera autant de référendums qu'il faudra — un troisième, un quatrième s'il le faut — jusqu'à la ruine économique, méprisant les résultats, démocratiques, des deux premiers, et ce, jusqu'au jour où, de guerre lasse, une mince majorité ôtera, au mépris du droit, ses droits garantis par la Constitution et la Charte à ce qui sera devenu la minorité. C'est face à cette situation fanatique, évidemment porteuse de violence, que je vois la cause Bertrand susceptible de tempérer les aveuglements volontaires et de ramener quelques-uns, moins aveuglés, à des principes qui me paraissent *inséparables* de la social-démocratie. ■

Les non-nationalistes, natifs ou immigrants, tendent à regarder le monde présent avec ses coexistences difficiles, et à penser vers l'avenir et non tournés vers le passé.

DEUX VISIONS DU CANADA

Pour la troisième année consécutive, le Canada est classé premier dans le rapport annuel des Nations-Unies sur le développement humain.

The Gazette, 15 juillet 1996

« [Le Canada est] un pays qui a épuisé toutes les façons de se repenser depuis trente ans.

Lise Bissonnette,
Le Devoir, 21 août 1996

NE PAS CONFONDRE LES DROITS DES CITOYENS ET CEUX DES GOUVERNEMENTS

Jean-Pierre Derriennic

Quand, ailleurs dans le monde, un homme s'oppose à un gouvernement pour défendre des droits ou faire respecter des lois, nos médias d'information en font un héros. Mais, quand cela arrive dans notre pays, les éditorialistes et les caricaturistes volent presque tous au secours du pauvre gouvernement menacé.

Je ne suis pas sûr que Guy Bertrand gagnera son procès. Il le perdra si le juge accepte l'argument avec lequel le gouvernement du Québec plaide l'irrecevabilité : un particulier ne peut pas contester en justice une loi qui n'a pas encore été adoptée. Mais, si le jugement est rendu sur le fond, il donnera probablement raison, pour l'essentiel, à l'avocat contestataire. De toute façon, celui-ci aura soulevé des questions fondamentales et obligé les gouvernements à regarder en face des problèmes qu'ils devront affronter quand aura lieu une nouvelle tentative de sécession.

La question principale n'est pas de savoir si la décision de l'indépendance appartiendra au peuple ou aux juges. Elle est de savoir selon quelle procédure sera prise la décision du peuple. Cette procédure sera-t-elle choisie par le gouvernement péquiste seul, et sans cesse modifiée par calcul tactique comme entre l'été 1994 et l'automne 1995 ? Ou sera-t-elle déterminée par un accord entre les gouvernements, sous la surveillance des citoyens appuyés au besoin par les tribunaux ? Si un des prix à payer pour l'indépendance doit être la suspension temporaire de l'État de droit, il serait bon de le savoir à l'avance.

LES RÉPUBLIQUES DE L'URSS SONT DEVENUES INDÉPENDANTES EN 1991, NON PAR SÉCESSION MAIS PAR AUTODESTRUCTION DE L'ÉTAT CENTRAL.

Jean-Pierre Derriennic est professeur de science politique à l'Université Laval.

Il est absurde de prétendre que le choix de la procédure par laquelle le Québec deviendrait indépendant appartient exclusivement à son gouvernement. L'indépendance signifierait l'abolition au Québec des compétences du gouvernement fédéral ; il est impossible de soutenir sérieusement que cela ne le regarde pas. Dans une fédération, l'abolition d'un des deux niveaux de gouvernement ne peut pas être la compétence exclusive de l'autre niveau de gouvernement.

La dernière trouvaille des nationalistes est de comparer ce que pourrait être la position canadienne sur la sécession à ce qu'était la position soviétique sur le même sujet. Cette analogie n'est pas très bonne. Pendant longtemps, l'URSS a eu une constitution qui proclamait des droits d'autant plus généreux que ses dirigeants savaient qu'ils n'auraient jamais à les respecter. En théorie, les républiques pouvaient devenir indépendantes ; en pratique, la balle dans la nuque ou l'hôpital psychiatrique étaient les procédures appliquées aux séparatistes. Sous Gorbatchev, on renonça à ces méthodes et on tenta de définir une procédure de sécession. On a pu croire un moment que la loi soviétique allait devenir, sur ce point, la plus libérale du monde et codifier un droit qui n'est reconnu dans presque aucun autre État. L'illusion a été de courte durée : les républiques de l'URSS sont devenues indépendantes en 1991, non par sécession mais par autodestruction de l'État central.

LA QUESTION PRINCIPALE N'EST PAS DE SAVOIR SI LA DÉCISION DE L'INDÉPENDANCE APPARTIENDRA AU PEUPLE OU AUX JUGES. ELLE EST DE SAVOIR SELON QUELLE PROCÉDURE SERA PRISE LA DÉCISION DU PEUPLE.

Nous devrions plutôt regarder quelles sont, dans les autres démocraties, les procédures de sécession. Dans la constitution de Saint Christopher et Nevis elle doit être autorisée par un référendum à la majorité des deux tiers. Ailleurs, la sécession est interdite ou n'est pas prévue par la loi. Cela ne montre pas qu'elle est un droit évident qui existe sans avoir besoin d'être codifié, comme le prétendent certains en dépit du bon sens. Cela montre que, dans une démocratie, la sécession est une opération difficile et dangereuse qu'il vaut mieux exclure du champ des possibles. J'ai expliqué dans un petit livre

publié l'an dernier (*Nationalisme et démocratie*, Boréal, 1995) les raisons de cette difficulté de la sécession dans tout État démocratique, y compris le Canada.

Quelle serait la procédure appliquée par les États-Unis à une tentative de sécession du Texas ? Très probablement, la Cour suprême pour l'interdire et le FBI pour l'empêcher. Quand aura lieu en Corse le référendum d'indépendance ? Probablement jamais ; et, s'il a lieu, il sera organisé dans les moindres détails par le gouvernement français, comme le furent déjà les référendums d'indépendance de l'Algérie, qui ont été tenus en Algérie *et* en France. J'attends avec impatience le moment où les péquistes nous expliqueront que les États-Unis et la France sont des prisons, ou que les Corses ne sont pas un peuple.

MÊME SI 80 % DES QUÉBÉCOIS VOULAIENT L'INDÉPENDANCE ET SI 80 % DES CANADIENS L'ACCEPTAIENT, IL FAUDRAIT ENCORE PROCÉDER DE MANIÈRE LÉGALE. SINON, LES ADVERSAIRES DE LA SÉCESSION POURRAIENT L'ENTRAVER EN S'APPUYANT SUR LES LOIS.

La vérité est que la politique canadienne envers les indépendantistes québécois est la plus tolérante qui existe dans le monde ; ce dont je me réjouis. Selon les normes appliquées aux mouvements séparatistes dans les pays les plus démocratiques, le gouvernement fédéral a non seulement le droit mais le devoir d'intervenir dans la détermination de la procédure de sécession du Québec. Avoir hésité à le faire dans le passé ne le libère pas de ses obligations à cet égard.

En 1980, la démarche péquiste ne posait pas de problème de légalité, puisque le référendum était clairement consultatif, donc conforme à la constitution et à la loi québécoise. Il devait amorcer la négociation d'une «entente» entre le Québec et le Canada, qui «permettrait» la souveraineté et serait soumise à un second référendum. Cette procédure protégeait assez bien les droits de tous, puisqu'elle était fondée sur le principe de la séparation par consentement mutuel, et puisque les citoyens gardaient le droit de voter ultérieurement sur un accord détaillé de sécession. L'entente prévue entre les gouvernements aurait eu des problèmes de légalité à régler. Ceux-ci ne se posaient pas en 1980.

Le cafouillage légal commence en décembre 1994, quand le gouvernement péquiste décide d'organiser, en vertu d'une loi québécoise qui prévoit des référendums consultatifs, un référendum décisif par lequel les citoyens donneraient à l'avance leur consentement à une séparation aux modalités encore inconnues et à une constitution encore non rédigée. Sur ce chèque en blanc, on a ensuite ajouté un projet de «partenariat», et on en a retiré la future constitution. Après le premier recours judiciaire de Bertrand, on a inversé l'ordre entre référendum et vote parlementaire sur la souveraineté, afin de rendre moins flagrante l'illégalité de l'entreprise.

Le gouvernement fédéral aurait sûrement dû s'en préoccuper plus tôt ; à Ottawa, c'est souvent le castor bricoleur qui est en charge. Pourtant, à la Chambre des communes en septembre, le Premier ministre a dit clairement que le référendum ne pouvait être que consultatif et que son résultat ne s'imposerait donc pas automatiquement aux gouvernements. Cela aurait dû être dit plus tôt, plus souvent et plus fort. De toute façon, ce ne sont pas les droits des gouvernements qui sont en cause ici, mais nos droits à tous. S'ils ont été mal défendus dans le passé par nos élus fédéraux, ils n'ont pas été abolis pour autant. La démarche judiciaire de Bertrand peut contribuer à obliger les gouvernants à agir à l'avenir d'une manière moins irresponsable que l'an dernier, en s'entendant sur une procédure acceptable par tous ou presque tous.

QUAND, AILLEURS DANS LE MONDE, UN HOMME S'OPPOSE À UN GOUVERNEMENT POUR DÉFENDRE DES DROITS OU FAIRE RESPECTER DES LOIS, NOS MÉDIAS D'INFORMATION EN FONT UN HÉROS. MAIS, QUAND CELA ARRIVE DANS NOTRE PAYS, LES ÉDITORIALISTES ET LES CARICATURISTES VOLENT PRESQUE TOUS AU SECOURS DU PAUVRE GOUVERNEMENT MENACÉ.

Pour nous persuader de la nécessité d'une telle procédure, imaginons le gâchis où nous serions présentement si le Oui l'avait emporté de justesse le 30 octobre : les contestations sur la régularité du vote, l'annulation judiciaire de la Loi sur l'avenir du Québec, et le mouvement partitionniste avec le vent en poupe. Dans une démocratie, les lois servent à gérer les conflits en évitant ce type de situation. Elles permettent à ceux qui ont des buts opposés de s'entendre sur des procédures. Des règles fixées unilatéralement par un parti ne peuvent remplir cette fonction.

CELA MONTRE QUE, DANS UNE DÉMOCRATIE, LA SÉCESSION EST UNE OPÉRATION DIFFICILE ET DANGEREUSE QU'IL VAUT MIEUX EXCLURE DU CHAMP DES POSSIBLES.

Même si 80 % des Québécois voulaient l'indépendance et si 80 % des Canadiens l'acceptaient, il faudrait encore procéder de manière légale. Sinon, les adversaires de la sécession pourraient l'entraver en s'appuyant sur les lois. Et ce serait leur droit le plus strict : les lois sont faites pour protéger les individus et

les minorités. Si la loi est mal faite et empêche d'atteindre un but tenu pour légitime, il faut la changer et non la violer. Être la majorité donne souvent la possibilité de changer les lois, mais ne donne pas le droit d'agir en dehors d'elles. «Le chef, s'il a la confiance du peuple, est au-dessus des lois» n'est pas le principe de la démocratie, mais celui du bonapartisme.

LA POSITION DES PARTITIONNISTES EST DONC AU MOINS AUSSI LÉGITIME QUE CELLE DES INDÉPENDANTISTES. IL FAUT RÉPONDRE AUX UNS ET AUX AUTRES QU'ILS ONT LE DROIT DE DEMANDER CE QU'ILS VEULENT, MAIS NE PEUVENT L'OBTENIR QUE DANS LE RESPECT DES LOIS.

Les nationalistes traitent la loi québécoise avec autant de désinvolture que la constitution. Certains d'entre eux tiennent pour futile la distinction entre référendums consultatifs et décisifs. Ils pensent qu'il est «normal» que la volonté d'une majorité exprimée par référendum s'impose à tous. S'ils ont raison, il faut modifier la loi québécoise pour instituer des référendums décisifs. Ainsi personne ne pourra dire, après coup, qu'il a été trompé. Il n'est pas «démocratique» de tenir un référendum en vertu d'une loi disant que celui-ci est consultatif et de prétendre ensuite qu'il était décisif. C'est pourtant ce qu'on a essayé de faire l'an dernier, sous le signe du homard.

Sur la constitution, les arguments du gouvernement péquiste sont inconséquents et imprudents. Le 15 mai, ses avocats contre Bertrand ont plaidé que la constitution est invalide du fait de l'inexécution de son article 55, qui prévoit l'adoption formelle de la traduction française des textes constitutionnels antérieurs à 1982. Il est ridicule qu'après 14 ans cette obligation n'ait pas été remplie ; encore une prouesse du castor bricoleur. Mais il n'est pas sérieux de prétendre que l'inexécution d'un seul article suffit pour invalider toute la constitution.

Jusqu'à présent la thèse constitutionnelle des péquistes semblait être celle-ci : la constitution de 1867 est peu satisfaisante et doit être changée ou abolie ; mais elle est valide : elle a institué l'Assemblée nationale (qui ne «préexistait» pas à la constitution comme le croient certains) et elle a défini le partage des pouvoirs sans cesse invoqué contre les «empiétements» d'Ottawa ; c'est la constitution de 1982 qui est invalide à cause de la façon dont elle a été adoptée. Le coup de théâtre judiciaire du 15 mai renverse cette argumentation : c'est maintenant l'article 55 de 1982 qui doit avoir force légale pour que son inexécution puisse invalider la constitution de 1867. Il n'est pas rassurant d'avoir des gouvernants qui se croient libres de toute obligation de cohérence.

Et cela pourrait avoir des conséquences graves. Certains de nos concitoyens demandent qu'en cas de sécession les frontières du Québec soient modifiées avant l'indépendance afin qu'ils puissent rester au Canada. Il n'y a rien, dans les principes de la démocratie, qui interdise de modifier les frontières internes d'une fédération. Celles-ci sont moins difficiles à changer que des frontières internationales et les cas de modification légale des frontières entre des États fédérés sont plus nombreux que les cas de sécession pacifique. Au plan des principes, la position des partitionnistes est donc au moins aussi légitime que celle des indépendantistes. Il faut répondre aux uns et aux autres qu'ils ont le droit de demander ce qu'ils veulent, mais ne peuvent l'obtenir que dans le respect des lois.

LA VÉRITÉ EST QUE LA POLITIQUE CANADIENNE ENVERS LES INDÉPENDANTISTES QUÉBÉCOIS EST LA PLUS TOLÉRANTE QUI EXISTE DANS LE MONDE.

L'article 43 de la constitution prévoit la possibilité de modifier les frontières interprovinciales et y met une condition sage : le consentement des assemblées législatives des provinces concernées. Il ne sert à rien d'opposer aux partitionnistes des discours grandiloquents sur «la démocratie» ou «les frontières sacrées» du Québec. Mais on peut leur opposer l'article 43, qui est la seule garantie légale des frontières du Québec. En déclarant invalide la constitution, le gouvernement péquiste travaille à détruire cette garantie.

LES NATIONALISTES TRAITENT LA LOI QUÉBÉCOISE AVEC AUTANT DE DÉSINVOLTURE QUE LA CONSTITUTION.

Il faut éviter deux confusions soigneusement entretenues par les nationalistes. La démocratie n'est pas l'arbitraire de la majorité, mais le gouvernement par des lois qui ont le consentement des gouvernés ; ce consentement est souvent donné par des votes à la majorité et parfois donné autrement ; mais, en dehors des lois, il n'y a pas de démocratie. Le droit à l'autodétermination est universel, mais le droit de sécession, qui en est une modalité particulière, ne l'est pas ; l'autodétermination, comme tous les autres droits, s'exerce selon des lois. Pour se placer au-dessus des lois et intimider leurs adversaires, certains brandissent comme des matraques «la démocratie» et «le droit à l'autodétermination». Ils trahissent l'une et dénaturent l'autre. ■

Ce texte est une version non abrégée de l'article paru dans *la Presse* du 14 juin 1996.

COMMENT LA NOTION DE PEUPLE DIVISE MA TRIBU

MONIQUE NEMNI

L'ignorance est une bénédiction. Ça, je le croyais un peu, mais maintenant, j'en suis convaincue, parce que depuis que je sais que je fais partie du «peuple» québécois, ma consommation d'aspirines est montée en flèche. Vous direz que je fais montre d'ingratitude, qu'au lieu de souffrir de maux de tête, j'aurais dû plutôt être reconnaissante que ceux qui sont convaincus d'en faire réellement partie acceptent de m'y inclure. Après tout, les peuples, c'est comme les clubs privés : n'entre pas qui veut. C'est pour le rappeler aux ingrats, je suppose, qu'on nous répète *ad nauseam* que le peuple québécois est ouvert et généreux puisqu'il accueille même ceux qui, comme moi, ne méritent pas d'en faire partie.

Il faut d'abord que je vous explique que lorsque j'étais ignorante et que je n'avais donc pas de maux de tête, j'utilisais le mot «peuple» dans un sens, me disent certains intellectuels québécois, tout à fait erroné. Je confondais naïvement «peuple» et «nationalité». Alors, quand on me parlait du peuple français, italien ou canadien, je pensais qu'on se référait à tous ceux qui avaient cette nationalité, qui étaient citoyens de ce pays. Comme vous le voyez, j'utilisais le mot «peuple» dans un sens tout à fait imprécis et tout à fait incorrect.

JE SOUFFRE DONC DE RETARDS HISTORIQUES. EST-CE UNE CARENCE INCURABLE OU EST-CE QUE LES RETARDS HISTORIQUES, C'EST COMME LES RETARDS SCOLAIRES : ÇA SE RATTRAPE ?



Monique Nemni est professeur de linguistique à l'Université du Québec à Montréal

La preuve : le nouveau peuple dont je fais partie, c'est-à-dire le peuple québécois, a la nationalité canadienne — et veut même la garder — mais il est pourtant si distinctement différent du peuple canadien qui a pourtant la même nationalité que lui, que ça lui donne droit à un autre pays. D'ailleurs, c'est très simple : on doit choisir entre le peuple canadien et québécois, on ne peut pas faire partie des deux à la fois.

Mais voilà déjà une première cause de mal de tête. Si les peuples sont comme des clubs privés, qui peuvent donc être plutôt accueillants ou non, selon les clubs et les peuples, inversement, peut-on, comme pour les clubs, accepter ou non d'en faire partie ? Fait-on partie d'un peuple par choix ou par force ? Est-ce qu'on peut changer de peuple, comme on change de club ou en est-on membre à vie ? Et si on en est membre à vie, peut-on faire partie de plusieurs peuples à la fois ou est-on pris avec le premier peuple auquel on a appartenu ?

Vous voyez tout ce que mon ignorance me permettait d'éviter... Mais pour pouvoir même vous montrer pourquoi, pour moi, toutes ces questions ne sont pas, comme on dit, «purement académiques» je dois d'abord résoudre un problème de morpho-syntaxe — ce que le commun des mortels, qui n'a pas la chance d'être linguiste, appelle des problèmes de «grammaire». Figurez-vous que, toute linguiste que je suis, je ne sais plus quel temps de verbe utiliser. Parce qu'avant de faire partie du peuple québécois, je FAIRE partie du peuple canadien. Faut-il que je dise : je *faisais* partie de ce peuple, j'en *fais* encore partie, j'en *ferai* toujours partie, même si mon nouveau peuple obtient le pays dont certains rêvent ? Et qu'arrive-t-il de mon appartenance aux peuplades primitives dont je suis issue ?

Pour mes peuplades, Jacques Godbout sait bien que je n'ai pas de quoi me vanter. En effet, dans son article «Feront-ils de bons Québécois ?» (*L'actualité*, 15 octobre 1991, p. 115), s'adressant à nous tous, immigrants, comme à un seul homme — ou à une seule femme — il affirmait : «Vous avez quitté votre pays d'origine, son chômage, sa pauvreté, son instabilité, sa violence, ses retards historiques pour habiter une grande ville moderne d'Amérique du Nord [Montréal]».

EST-CE QU'ON PEUT CHANGER DE PEUPLE, COMME ON CHANGE DE CLUB OU EN EST-ON MEMBRE À VIE ? ET SI ON EN EST MEMBRE À VIE, PEUT-ON FAIRE PARTIE DE PLUSIEURS PEUPLES À LA FOIS OU EST-ON PRIS AVEC LE PREMIER PEUPLE AUQUEL ON A APPARTENU ?

Je souffre donc de retards historiques. Est-ce une carence incurable ou est-ce que les retards historiques, c'est comme les retards

C'EST POUR LE RAPPELER AUX INGRATS, JE SUPPOSE, QU'ON NOUS RÉPÈTE *AD NAUSEAM* QUE LE PEUPLE QUÉBÉCOIS EST OUVERT ET GÉNÉREUX PUISQU'IL ACCUEILLE MÊME CEUX QUI, COMME MOI, NE MÉRITENT PAS D'EN FAIRE PARTIE.

scolaires : ça se rattrape ? En tout cas, si j'étais intelligente, j'aurais déjà sauté dans le train historique québécois, dans l'espoir de rattraper un peu mes retards. Mais, arriérée que je suis, ou plutôt arriérés que nous sommes tous, nous immigrants, nous sommes «restés étrangers aux quelque quatre siècles d'histoire du Québec et [avons] signifié massivement ... [notre] volonté de vivre à l'écart de cette histoire et de rester attachés au Canada». Ça, ce n'est pas moi qui le dis, c'est le Ministère des Affaires Internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles du gouvernement du Québec qui l'écrit, dans un document officiel qui s'adresse aux Français, pour leur faire comprendre ce qu'est le Québec (*La question du Québec : Le peuple québécois*, 1995, p. 4). J'ai d'ailleurs été ravie, en le lisant, de voir la haute estime dont je jouis auprès du ministère spécialement créé pour m'accueillir à bras ouverts.

Mais voilà que se pose pour moi un nouveau problème, une autre source de mal de tête. Vous savez tous, comme moi, que le peuple québécois doit devenir souverain pour entrer, enfin, dans l'Histoire. Alors, si je suis restée étrangère à l'Histoire d'un peuple qui est resté en dehors de l'Histoire, est-ce que je suis donc *dans* l'Histoire ? Ou est-ce que l'Histoire, c'est une espèce de suite de cercles concentriques avec des peuples de plus en plus éloignés de l'Histoire ? Et qui serait au centre ? Comment est-ce qu'on fait pour être en dehors ou en dedans de l'Histoire ? Et qui décide ? Et si je suis restée en dehors de l'Histoire québécoise tout en vivant au Québec, dans quelle Histoire suis-je ? Est-ce que mon attachement au Canada me jette d'office en dehors de l'Histoire québécoise comme on expulse d'un club un énergumène au comportement indésirable ?

Mon Dieu, quelle histoire ! Où sont mes aspirines ?

Mais laissons de côté mes peuplades primitives. Oublions-les. D'ailleurs, m'ayant bien psychanalysée, Jacques Godbout sait que c'est mon désir le plus cher. Il écrit, en effet :

En fait, le but que vous poursuivez, en tant qu'immigré, c'est de vous faire accepter. Votre objectif est de passer «inaperçu», comme nous tous. Ce n'est donc pas en brandissant vos différences, vos racines, vos couleurs ou vos mythes... que vous réussirez une intégration harmonieuse.

Non, voyez-vous, brandir les différences, les racines et les mythes, c'est bon seulement pour le peuple québécois. Pour les autres, c'est contraire à leur objectif.

FAIT-ON PARTIE D'UN PEUPLE PAR CHOIX OU PAR FORCE ? EST-CE QU'ON PEUT CHANGER DE PEUPLE, COMME ON CHANGE DE CLUB OU EN EST-ON MEMBRE À VIE ?

Mais oublions mes peuplades inintéressantes et limitons-nous aux deux peuples dont je fais, je faisais, je ferai, je pourrais faire partie. Pour éviter tous ces temps de verbe, j'utiliserai dorénavant *mon ancien peuple* pour parler du peuple canadien et *mon nouveau peuple* pour le peuple québécois, même si je n'ai pas résolu le problème de savoir si j'appartiens encore au premier.

La première question que je me pose, c'est de savoir quand j'ai commencé à faire partie de mon nouveau peuple. Est-ce le jour où les déménageurs ont déballé nos meubles à Ste-Foy ? J'en doute. Autrement, tous les déménageurs seraient eux aussi québécois. Alors, quand ? Je sais exactement où et quand j'ai commencé à faire partie de mon ancien peuple. C'était à Toronto, en 1961, un jour où j'ai juré mon allégeance au Canada et

VOUS VOYEZ DONC QUE MON NOUVEAU PEUPLE EST GÉNÉREUX, ACCUEILLANT ET OUVERT SUR LE MONDE — À CONDITION QUE LES IMMIGRANTS NE SOIENT PAS POUR LE MULTICULTURALISME, QU'ILS S'ENGAGENT À AVOIR LE CŒUR QUÉBÉCOIS, ET, COMME L'EXIGE LANDRY, QU'ILS «SE JOIGNENT À UN PEUPLE DONT LE DESTIN SE CONJUGUE NÉCESSAIREMENT À LA SOUVERAINETÉ».

à la reine et où des tas de gens comme moi ont chanté *O Canada !* avec tous les accents du monde. Personne à ce moment-là, ni par la suite, ne m'a dit que mon désir le plus cher était de passer inaperçue, que je devais donc oublier mes anciennes peuplades pour avoir un cœur canadien. Mon ancien peuple était, est, demeure... assez relax à ce sujet. Il m'acceptait avec mes verrues. C'est que mon ancien peuple confond un peu «peuple» et «nationalité» et je peux vous assurer que c'est très agréable de vivre dans cette joyeuse confusion.

Ce qui ajoute à la confusion, là-bas, c'est qu'ils ont eu un certain Trudeau — vous savez, celui qui a dit que l'État n'a pas sa place dans les chambre à coucher de la nation. Vous vous rappelez que tout le monde avait trouvé ça formidable. Eh bien, ce même Trudeau a dit, quelque temps après, que l'État n'a pas non plus sa place dans le cœur, la garde-robe ou l'assiette de ses citoyens. Il

ne l'a pas dit tout à fait comme ça, mais le message y était. Moi, j'ai trouvé ça tout aussi formidable que l'histoire des lits, sinon plus. Mais telle n'a pas été du tout la réaction de l'élite de mon nouveau peuple. Figurez-vous que lorsqu'ils ont vu la loi qui disait que chacun pouvait vivre comme il le voulait, pourvu qu'il paie ses impôts et qu'il obéisse à la loi du pays, ils ont traité Trudeau de tous le noms, et surtout de «multiculturaliste». Ça, voyez-vous, pour mon nouveau peuple, c'est la pire insulte. Il y en a même qui pensent que le multiculturalisme c'est un complot trudeauiste spécialement conçu pour humilier les Québécois. D'autres proposent, sans rire, de faire signer aux nouveaux immigrants un «contrat moral» (oui, oui, c'est le terme exact) dans lequel ils s'engagent à ne pas revendiquer le multiculturalisme.

Parce qu'ici, vous comprenez, il faut absolument avoir le cœur québécois. Je n'invente rien. C'était écrit en toutes lettres sur des tas de panneaux publicitaires dans le métro et un peu partout, pendant la campagne référendaire. Même que ça nous a coûté 1 200 000 $ à nous autres, contribuables, pour

VOYEZ-VOUS, BRANDIR LES DIFFÉRENCES, LES RACINES ET LES MYTHES, C'EST BON SEULEMENT POUR LE PEUPLE QUÉBÉCOIS. POUR LES AUTRES, C'EST CONTRAIRE À LEUR OBJECTIF.

nous le faire dire. Et Bernard Landry nous le confirme : «Le Québec a choisi l'adhésion par la présence physique sur le sol et *la présence du cœur et de l'affectivité* dans la construction ici d'une culture publique.» (*Le Devoir*, 29-30 avril 1995)

Contrairement donc à ce qui est la loi chez mon ancien peuple, l'État ici réclame notre cœur. Pour l'assiette, il nous laisse tranquilles, et pour la garde-robe, ce n'est pas très clair. Vous rappelez-vous toute la tempête déclenchée par un monsieur qui avait demandé de faire partie de la parade de la Saint-Jean Baptiste en costume traditionnel de son pays africain ? Le président de la Société Saint-Jean Baptiste le lui avait interdit en lui rappelant que le 24 juin, c'est la fête des Québécois et non l'ouverture des Jeux olympiques.

PUISQUE, COMME NOUS LE RÉPÈTENT TOUS LES TÉNORS NATIONALISTES, NOTRE PEUPLE UNIQUE EST TRÈS ATTACHÉ AU FRANÇAIS, DE QUEL PEUPLE FONT PARTIE CEUX QUI SONT TRÈS ATTACHÉS À L'ANGLAIS ?

Vous voyez donc que mon nouveau peuple est généreux, accueillant et ouvert sur le monde — à condition que les immigrants ne soient pas pour le multiculturalisme, qu'ils s'engagent à avoir le cœur québécois, et, comme l'exige Landry, qu'ils «se joignent à un peuple dont le destin se conjugue nécessairement à la souveraineté». (*Le Devoir*, 29-30 avril 1995)

Vous comprenez pourquoi j'ai un peu la nostalgie de mon ancien peuple qui était tellement moins exigeant. Pour compliquer les choses, le nouveau peuple dont je fais partie depuis je ne sais pas quand et sans que j'aie demandé d'en faire partie, dit des tas de méchancetés sur mon ancien et lui veut un mal fou. Ça fait que les questions se bousculent dans ma tête : Quand ai-je commencé à devenir l'ennemie de moi-même ? Puisque je n'ai rien demandé, comment ai-je fait pour changer de peuple à mon insu ? Puis-je avoir plusieurs peuples dans ma famille ? C'est surtout cette dernière question qui me bouleverse, parce que je ne sais vraiment plus de quel peuple fait partie chaque membre de ma tribu. Vous allez voir comme c'est compliqué. Nous avons eu deux filles à Toronto. Elles font donc partie, de naissance, de mon ancien peuple. Comme elles sont venues avec nous au Québec, je suppose qu'elles ont, elles aussi, changé de peuple. L'aînée a rencontré à Québec un Québécois né à Montréal dont les ancêtres étaient probablement sur les Plaines d'Abraham le jour de la « Conquête ». S'ils n'y étaient pas, je suis sûre qu'ils étaient cachés quelques arbres plus loin. Un vrai fils de mon nouveau peuple, direz-vous. Eh bien, ce n'est pas si simple. Figurez-vous que ses parents, alors qu'il était âgé de huit ans, ont eu la malencontreuse idée d'aller s'établir en Ontario. A-t-il donc acquis comme nouveau peuple mon ancien ? Sa mère continue à rendre visite régulièrement à sa sœur qui, elle, n'a jamais quitté Montréal. Quand ces dames bavardent en français autour d'un café, sont-elles conscientes qu'elles font maintenant partie de deux peuples distincts par leur langue, leur culture, leur histoire, etc., que ces peuples ne pourront jamais s'entendre, que le peuple de la sœur montréalaise a, du fait même de sa distinction, un droit indéniable à l'autodétermination et donc à la création d'un nouveau pays ?

VOUS SAVEZ TOUS, COMME MOI, QUE LE PEUPLE QUÉBÉCOIS DOIT DEVENIR SOUVERAIN POUR ENTRER, ENFIN, DANS L'HISTOIRE. ALORS, SI JE SUIS RESTÉE ÉTRANGÈRE À L'HISTOIRE D'UN PEUPLE QUI EST RESTÉ EN DEHORS DE L'HISTOIRE, EST-CE QUE JE SUIS DONC *DANS* L'HISTOIRE ?

Ma fille est allée vivre en Ontario avec son mari. Est-elle redevenue membre de son ancien peuple ou n'a-t-elle jamais cessé d'en faire partie ? Et toutes les années qu'elle a passées au Québec, est-ce qu'elles ne comptent plus pour rien ? Et de quel peuple font partie

leurs enfants nés à Toronto? N'ont-ils rien de québécois même si 50 % de leurs ancêtres étaient probablement sur les Plaines d'Abraham? Et si mes petits-enfants font partie de mon ancien peuple, comment leur expliquer l'urgence de me libérer de leur oppression?

D'AUTRES PROPOSENT, SANS RIRE DE FAIRE SIGNER AUX NOUVEAUX IMMIGRANTS UN «CONTRAT MORAL» (OUI, OUI, C'EST LE TERME EXACT) DANS LEQUEL ILS S'ENGAGENT À NE PAS REVENDIQUER LE MULTICULTURALISME.

Dois-je leur expliquer que c'est une question de langue? Après tout, la loi 101 dit clairement que le peuple québécois exprime son identité en français, contrairement au peuple canadien qui exprime la sienne en anglais — non, je me trompe, qui exprime toutes sortes d'identités bizarres en anglais et même en langues exotiques — non, je me trompe encore: c'est un magma informe multicolore et multiculturel qui n'a tout simplement pas d'identité. Ce n'est donc pas un peuple et Bouchard a eu raison de dire que le Canada n'est pas un vrai pays. D'ailleurs, tout récemment encore, il nous souhaitait une bonne fête nationale du Québec en nous rappelant que nous formions «un peuple unique, profondément attaché à sa culture et à la langue française». Si mon nouveau peuple est un peuple *parce qu'*il a *une* identité, *une* langue et *une* culture, comme nous le répètent tant de nationalistes québécois, il s'ensuit que les Canadiens sont un non-peuple et que mes petits-enfants habitent donc un non-pays.

Pour compliquer les choses, moi, quand je faisais partie de mon ancien peuple, je parlais français à la maison et avec qui me comprenait. Je vous assure qu'il y en avait beaucoup et encore plus maintenant. On dit qu'il y en a plus d'un demi-million, rien qu'en Ontario. Alors, comment expliquer à mes petits-enfants que mon nouveau peuple se distingue du leur par une langue qu'ils entendent parler chez eux à la maison? Non, je ne pourrai jamais les en convaincre.

Serait-ce une question de territoire? Je fais partie du peuple québécois parce que je vis au Québec. Mais puisque, comme nous le répètent tous les ténors nationalistes, notre peuple unique est très attaché au français, de quel peuple font partie ceux qui sont très attachés à l'anglais? Parce que je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais les anglophones du Québec se sont réveillés et ils crient maintenant à tue-tête leur attachement à leur langue. Si le peuple québécois, qui est accueillant et ouvert sur le monde, comprend tous ceux qui vivent au Québec, et si ce peuple unique est francophone, de quel peuple font partie les anglophones québécois? Et si mon nouveau peuple peut parler français ou anglais et que mon ancien peut en faire autant, comment fait-on la différence entre un peuple et l'autre?

Passons maintenant à ma seconde fille. En gros, elle a le même cheminement que l'autre, sauf qu'elle, elle a épousé un descendant de Wolfe qui est devenu bilingue par amour de la famille. Ils ont eu deux enfants, nés à Montréal. De quel peuple font partie ces enfants? Je suppose qu'ils sont des nés-natifs de mon nouveau peuple, à moins que l'appartenance au peuple ne se transmette génétiquement.

Mais voilà que ma fille, comme tant et tant de jeunes très brillants, très instruits et très bilingues, en a eu assez des problèmes d'identité et de chômage de son nouveau peuple. Elle a pris ses clics et ses clacs, c'est-à-dire son mari, ses enfants, ses meubles et même sa *nannie* et elle est allée s'établir sous un ciel plus clément: Toronto. Son troisième enfant vient d'y naître. Il est donc né-natif de mon ancien peuple. Ma fille a-t-elle trois enfants membres de deux peuples distincts qui, comme on nous le répète, ne pourront jamais s'entendre?

On pourrait dire que si j'ai ces problèmes, c'est que je ne suis qu'une métèque sans racines. Mais trouvez-moi une seule famille québécoise qui ne vit pas une variante de ma situation! D'ailleurs, si je vous ai raconté tout ça, c'est parce que je savais que vous vous y reconnaîtriez.

Voyez-vous, croire qu'il est possible de montrer l'existence de peuples distincts dans le cadre d'un même pays, ça ne peut être défendu que par des gens qui ont la tête dans les nuages ou par ceux que Georges Brassens a appelés «les imbéciles heureux qui sont nés quelque part». En effet, il faut n'être pas sorti de son trou, n'avoir jamais mis les pieds sur terre, n'avoir jamais réfléchi tant soit peu à la condition humaine pour croire ces balivernes qu'on nous présente comme des vérités.

SI MON NOUVEAU PEUPLE EST UN PEUPLE *PARCE QU'*IL A *UNE* IDENTITÉ, *UNE* LANGUE ET *UNE* CULTURE, COMME NOUS LE RÉPÈTENT TANT DE NATIONALISTES QUÉBÉCOIS, IL S'ENSUIT QUE LES CANADIENS SONT UN NON-PEUPLE ET QUE MES PETITS-ENFANTS HABITENT DONC UN NON-PAYS.

Alors, la prochaine fois qu'on m'offrira de faire partie du peuple québécois, je répondrai, en paraphrasant un slogan de la Société des alcools: «Non merci! La race humaine a bien meilleur goût». ■



LA PARTITION DU QUÉBEC : RÉPLIQUE À JULIUS GREY

William Johnson

Julius Grey, qui naguère défendait le libéralisme et le fédéralisme, est passé du côté des nationalistes. Il traite maintenant d'extrémistes ceux qui défendent la constitution du Canada. On n'a qu'à lire son article dans le numéro de mai-juin 1996 de *Cité libre* pour voir à quel point il a changé d'allégeance.

Selon le nouveau Me Grey, le Canada est divisible, mais le Québec ne l'est pas. Qu'importe que la constitution du Canada, comme le droit international, défende l'intégrité du Canada. Seul importe le fait que le Québec est indivisible. Ainsi, les «partitionnistes» ne sont pas ceux qui veulent diviser le Canada, mais ceux qui s'opposent à la partition du Canada et qui insistent pour que, s'il doit y avoir partition, elle soit minimale. Me Grey affirme :

Les partitionnistes s'éloignent de la réalité en postulant tout d'abord que le Québec et le Canada sont des entités semblables. Le Québec n'est pas un pays ; par contre, il est une entité unitaire. Qu'on l'appelle nation, province ou société, il n'en reste pas moins que la subdivision ne peut s'opérer que par une chirurgie très douloureuse. (p. 25)

LE FAIT EST QUE LES QUÉBÉCOIS AIMENT LE CANADA. EN TRÈS GRANDE MAJORITÉ, ILS ACCEPTENT L'IDÉE QUE C'EST LE MEILLEUR PAYS DU MONDE.

Ainsi, dans l'optique de Me Grey, comme dans celle de Bouchard et de tant d'autres nationalistes, le Québec est unitaire. Il n'y a qu'un peuple au Québec. Mais cet article de foi des idéologues nationalistes ne résiste évidemment pas à l'examen. Le Québec n'est une «entité unitaire» ni sur le plan politique ni sur le plan sociologique ou national.



William Johnson est chroniqueur pour plusieurs journaux et a récemment publié *Le Mirage. Le Québec entre le Canada et l'utopie*, (Éditions Robert Davies, 1995).

Sur le plan politique, le Québec n'est pas «unitaire» parce que le pouvoir politique est divisé entre un gouvernement provincial et un gouvernement fédéral. Cette constatation à elle seule devrait démolir toute l'argumentation fallacieuse de Grey. Mais il y a plus. Sur le plan politique, il existe une troisième réalité : celle des nations autochtones, qui ont une existence qu'on ne peut réduire à celle du gouvernement fédéral ni à celle des gouvernements provinciaux. Comme l'a déjà affirmé Conor Cruise O'Brien, ainsi que de nombreux experts, la communauté internationale défendrait à coup sûr le droit des nations autochtones de maintenir leur allégeance à la constitution canadienne en cas de sécession du Québec.

La même réalité «non-unitaire» se retrouve sur le plan sociologique ou national. Les Inuits ont une culture profondément différente de celle des Québécois francophones ; il en est ainsi des Cris, des Montagnais et des Mohawks. Le Québec serait «unitaire» ? Il n'y a que ceux qui refusent de voir la réalité qui ont la témérité de l'affirmer.

Après avoir affirmé que seul le Québec est indivisible, Grey prétend que la division du Canada peut se faire comme passe une lettre à la poste. «Il n'est pas difficile d'imaginer l'accession paisible du Québec à une forme de souveraineté.» Par conséquent, les séparatistes ne menacent pas la paix et le bien-être des citoyens.

LA «RÉVOLUTION TRANQUILLE» N'A ÉTÉ QU'UNE RÉFORME MENÉE PAR LE GOUVERNEMENT.

Non, cette menace ne vient que des méchants «partionnistes». Grey affirme en effet que :

Il est difficile de trouver des exemples de division d'une société unitaire qui n'ont pas amené des décennies de conflits, de guerres et de dépression économique. Il suffit de nommer quelques exemples pour comprendre le danger : l'Irlande, la Palestine, Chypre, l'Inde et le Paskistan, la Bosnie. Chaque cas est spécial mais la recette partitionniste semble désastreuse partout.

Son argument cherche à provoquer la peur. Pour lui, ceux qui s'opposent à la partition du Cana-

da en menaçant de partitionner le Québec devraient se ressaisir devant le danger qu'ils nous feraient courir. Mais les vrais partitionnistes, les sécessionnistes ? Ca, c'est autre chose. Il ne faut pas leur faire peur. Pourquoi ? Parce que, prétend Grey :

La peur peut fonctionner brièvement et à l'occasion mais quand elle est dissipée, l'adversaire est plus déterminé qu'avant. Il est impossible de trouver un seul exemple d'un mouvement politique solidement établi comme le nationalisme québécois et qui ait été mis en échec par des menaces et par la peur.

Grey nous sert donc le vieil argument nationaliste : ceux qui ont l'audace de prétendre que la sécession du Québec mènerait à de sérieuses difficultés ne font que semer «la peur» et le «terrorisme.» Comme si une évaluation prudente des conséquences graves d'une aventure comme la sécession ne faisait que soulever des épouvantails !

C'est bien mal définir la situation. Le fait est que les Québécois aiment le Canada. En très grande majorité, ils acceptent l'idée que c'est le meilleur pays du monde. Ils ne s'y sentent pas opprimés. S'ils sont tentés de choisir le chemin de la sécession, c'est surtout parce qu'on essaie constamment de les convaincre qu'ils y ont droit, que c'est normal (même plus normal que de continuer à faire partie de leur pays), que dans un Québec séparé ils maintiendraient tous les avantages qu'ils ont présentement dans le Canada, mais avec, en plus, la fierté identitaire. Leur faire savoir que cette assurance tranquille est un leurre et une illusion ne peut pas se réduire à «faire peur.» Ce serait plutôt faire entendre raison.

Le plus grave, dans l'argument de Me Grey, c'est qu'à toute fin pratique, il abandonne la légalité et la constitutionnalité :

Parfois les partitionnistes se cachent derrière un légalisme rigoureux et se basent sur la prétendue illégalité de la sécession. Bien sûr, la souveraineté peut être perçue comme illégale sous la constitution actuelle. Ceci dit, quelle est la place à donner au droit positif dans ce débat ?

C'est le rejet de l'État de droit qui aboutit à des conflits sans issue comme les ont connus l'Irlande et la Bosnie.

Grey ne semble pas se rendre compte des conséquences graves de l'abandon de la légalité dans une question aussi explosive. La légalité et le droit feraient place aux rapports de force dans un contexte d'exacerbation des identités ethniques. C'est justement le rejet de l'État de droit qui aboutit à des conflits sans issue comme les ont connus l'Irlande et la Bosnie. Quand les Québécois auront bien compris ce danger, il ne voudront plus d'une déclaration unilatérale d'indépendance.

La communauté internationale défendrait à coup sûr le droit des nations autochtones de maintenir leur allégeance à la constitution canadienne en cas de sécession du Québec.

Dans tout ça, Me Grey se présente comme le grand sage qui défend le juste milieu entre deux extrêmes : «la révolution» et «la contre-révolution.» C'est se fabriquer une image bien romantique de soi-même. Il n'y a jamais eu de révolution au Québec : la «révolution tranquille» n'a été qu'une réforme menée par le gouvernement. La seule révolution qu'on puisse voir à l'horizon est celle que menacent de nous infliger les sécessionnistes, par le truchement d'une déclaration unilatérale d'indépendance. Et Julius Grey donne son appui moral à ces «révolutionnaires.»

Pour moi, Me Grey ressemble à ceux qui ont déjà milité pour une bonne cause mais qui, fatigués, décident finalement de choisir le côté du pouvoir. Et de là, ils assaillent leurs anciens alliés. ■

Là où règne la liberté,
il n'y a rien à craindre
pour la tranquillité publique
et l'unité de l'Etat.

Immanuel Kant,
Was ist Aufklärung ?

CONSIDÉRATIONS SUR LA RHÉTORIQUE BELLIQUEUSE

René-Daniel Dubois

Lorsqu'on atteint quarante ans, qu'il y a donc quelque vingt-cinq ans qu'on lit les journaux et qu'on écoute les informations, on finit par se rendre compte un jour que l'on a passé sa vie entière de jeune adulte puis d'adulte tout court à ne trouver dans les médias et dans toutes les discussions que des descriptions guerrières de sa société. Cette situation est déjà terrible. Et terrible, aussi, la réalisation que l'on vit sous un régime rhétorique militaire : puisque c'est dans le champ du langage que les combats se déroulent, les mots — et les langues elles-mêmes — sont chez nous avant toute autre chose des armes et des drapeaux. Comme le

VAUT-IL LA PEINE DE CONSERVER OU DE FAIRE NAÎTRE AU NORD DES ÉTATS-UNIS UNE OU PLUSIEURS ENTITÉS NATIONALES ?

champ privilégié de combats rhétoriques est celui de la politique, les élites politiques, quels que soient leurs projets et leurs tendances, en sont venues à être imaginées spontanément sous les traits de castes militaires. Tout cela, je le répète, est terrible à de nombreux égards. Mais il y a bien pis.

D'abord, il y a le fait que cette réalité n'est pas prise en compte : on ne dit pas que nous sommes en guerre tranquille, nulle part. On dit que nous sommes en discussions, ce qui constitue un abus de langage impardonnable ; il y a des limites d'extension au sens des mots, par-delà lesquelles ils se retrouvent dénaturés. S'il n'y a pas conflit, il ne saurait y avoir de vic-



René-Daniel Dubois est dramaturge, comédien et homme de lettres.

times — il y a donc, par l'entremise de la négation de la nature même de ce que nous vivons, c'est-à-dire une guerre, négation de ses conséquences. Quel général aurait jamais osé rêver à un paradis semblable : une guerre sans répit et interminable qui reste sans conséquences parce que l'on refuse de les nommer telles ?

Mais surtout, et c'est encore dans le langage que cela se passe, on ne nomme pas non plus sérieusement les enjeux de cette guerre.

Je crois que la guerre rhétorique que les citoyens de ce pays subissent depuis des décennies constitue un leurre, une illusion, un mensonge. Je ne veux pas dire qu'elle ne serait pas réelle ou serait sans effets concrets, je veux dire que parmi ces effets concrets, le principal n'est jamais évoqué et que tout est fait, par tous les camps solidairement, pour que, précisément, il ne le soit pas. Cet effet, c'est d'attirer notre attention sur un objet, mais pour qu'elle soit détournée d'un autre. Je crois donc, oui, que ce détournement d'attention fait l'objet d'un consensus inébranlable de la part de tous les acteurs principaux du conflit en question, pour l'excellente raison que l'objet dont il s'agit de détourner l'attention est le seul véritable enjeu digne de ce nom au Canada aujourd'hui. Au Canada dans son ensemble et dans chacune de ses parties, géographiquement. Et de haut en bas de la pyramide sociale. En d'autres mots : la guerre constitutionnelle que les citoyens de ce pays subissent depuis des lustres n'a en définitive pas d'autre but que de masquer le développement d'un autre phénomène, que tout le monde feint de ne pas percevoir alors que pourtant il crève les yeux.

Ce phénomène, c'est la réponse que nous apportons, dans les faits — et non pas uniquement dans le discours — à la question suivante : vaut-il la peine de conserver ou de

IL EXISTE DE BONNES RAISONS DE PENSER QUE L'ADHÉSION DES PROVINCES CANADIENNES À LA STRUCTURE FÉDÉRALE ÉTATS-UNIÈNE, DE SOI, RÉSOUDRAIT PLUSIEURS DES CONTENTIEUX AVEC LESQUELS ON NOUS RETOURNE L'ESTOMAC DEPUIS SI LONGTEMPS.

faire naître au nord des Etats-Unis une ou plusieurs entités nationales ? Toute réponse positive à cette question nécessite le recours à des valeurs ou à des projets de société justifiant le maintien ou la promotion de telles entités — je veux dire que pour cesser d'exister, ou éventuellement pour ne pas naître, il n'y pas d'effort particulier à déployer, il suffit de se laisser glis-

ser. Mais s'affirmer, affirmer sa différence, affirmer son être, revient à affirmer un projet qui deviendrait irréalisable si nous devions renoncer à un État distinct digne de ce nom. Croire que l'État constitue en-soi une raison autosuffisante à sa propre existence relève de la théologie ou de la pensée magique et je ne m'attarderai pas sur ce terrain-là dont je ne crois pas qu'il soit de nature à faire bon ménage avec la politique.

Est-il bien nécessaire de rappeler que l'État, sa constitution et son maintien, ne sont pas des phénomènes naturels, mais culturels? C'est-à-dire que ces réalités constituent l'incarnation de projets philosophiques ou, si vous préférez: que l'État représente un outil collectif destiné à tenter de réaliser un projet. En l'absence de projet à réaliser qui, par sa spécificité, justifierait de résister à l'intégration dans un ensemble démesurément plus important à tous égards, cette résistance est tout simplement sans objet.

Or, non seulement la durée et la nature de la guerre constitutionnelle que nous vivons, mais encore la nature des armes rhétoriques utilisées pour la mener, et le fait qu'elle détourne en permanence l'attention des citoyens de l'enjeu capital que je viens d'évoquer, font qu'aujourd'hui l'examen de l'état de la situation au Canada ne peut mener qu'à une seule réponse à la question «Vaut-il la peine d'avoir un ou plusieurs pays au nord des USA?». Et cette réponse est «non». Sans conteste.

J'UTILISE ICI LE VOCABLE «PAYS» POUR PARLER AUSSI BIEN DU CANADA QUE DU QUÉBEC, LE GÉNÉRAL INCLUANT LE PARTICULIER.

Aucune des batailles de juridiction dont on prétend qu'elles déchirent ce pays ne pourrait pas ne pas être menée avec autant d'allant et d'abattage si nous nous intégrions à nos voisins du sud. Et, même, il existe de bonnes raisons de penser que l'adhésion des provinces canadiennes à la structure fédérale états-uniène, de soi, résoudrait plusieurs des contentieux avec lesquels on nous retourne l'estomac depuis si longtemps. Si donc, comme on le prétend chez nous, la priorité absolue doit désormais être accordée à la lutte au déficit et au développement économique —

LA VÉRITABLE QUESTION À LAQUELLE IL S'AGIT AUJOURD'HUI DE RÉPONDRE N'EST PAS «QUI SOMMES-NOUS?» MAIS «QUE SOUHAITONS-NOUS FAIRE DE NOTRE VIE?»

lequel est supposé primordial en soi — et si les États-Uniens affirment avec au moins autant d'aplomb que nous que ces objectifs sont aussi les leurs, si, par ailleurs, la justice sociale est, comme nous le prétendons collectivement de plus en plus fort, un projet que nous ne pouvons plus nous permettre, par opposition à un devoir que les circonstances ne sauraient en aucun cas nous justifier de mettre en veilleuse, si donc, en un mot, le Canada se résume à être une simple extension territoriale états-unienne, tant sur le plan de l'inclusion économique que sur celle — bien plus essentielle — de l'inclusion philosophique, la seule raison pour laquelle le Canada souhaiterait continuer d'exister semble se résumer à la poursuite de sa guerre constitutionnelle. Cela ne tient pas debout. Si vraiment nous croyons ce qui s'énonce dans la classe politique de ce pays, fermons le pays. Ou plutôt, achevons de le mettre en vente et tirons les conséquences de ce en quoi nous croyons, mais cessons de gaspiller de si précieux milliards en pure perte pour faire semblant de faire, à moitié, quelque chose en quoi, de toute façon, nous ne croyons plus — ou en tout cas pas assez pour le défendre. Si, par ailleurs, comme les sécessionnistes québécois le prétendent, non seulement les valeurs dominantes aux États-Unis sont les leurs mais seule la langue les différencie des États-Uniens — cette langue qui serait censée protéger leur soi-disant identité alors que leur identité, de leur propre aveu, ne réside que dans l'emploi qu'ils font de cette langue-là — si le seul véritable projet des sécessionnistes est donc de devenir des États-Uniens sans le nom, exprimant la même chose qu'eux mais avec un accent charmant et beaucoup de ressentiment parce qu'ils auraient été privés trop longtemps de leur rêve par les «*losers* d'en-face», non seulement la sécession est-elle souhaitable, elle est même urgente, tout comme d'ailleurs le renoncement à cette langue cosmétique dont l'usage revient fort cher — or le coût est l'ultime critère, n'est-il pas vrai? La véritable question à

PUISQUE C'EST DANS LE CHAMP DU LANGAGE QUE LES COMBATS SE DÉROULENT, LES MOTS — ET LES LANGUES ELLES-MÊMES — SONT CHEZ NOUS AVANT TOUTE AUTRE CHOSE DES ARMES ET DES DRAPEAUX.

laquelle il s'agit aujourd'hui de répondre n'est pas «Qui sommes-nous?» mais «Que souhaitons-nous faire de notre vie?»

J'ai donc grandi et vécu dans un pays où la dynamique sociale est guerrière, mais où la guerre en cours est mensongère parce qu'elle ne sert aucune autre fin que celle de masquer que ce pays est en cours de disparition parce que son rêve est mort.

J'utilise ici le vocable «pays» pour parler aussi bien du Canada que du Québec, le général incluant le particulier. Comme je l'ai dit plus tôt, je ne souhaite pas vous entretenir de la question de savoir s'il convient ou non que le Québec fasse sécession, je souhaite vous

entretenir de l'opportunité, à mes yeux, de maintenir aux nord des USA au moins une entité nationale distincte d'eux, compte tenu des coûts inhérents à un tel maintien et en vertu du fait que l'ensemble des élites de ce pays — y compris les élites sécessionnistes québécoises — s'entendent pour ne reconnaître aucun autre critère d'évaluation de quelque réalité que ce soit qui puisse relever d'un

Le Canada ne continuera pas indéfiniment à vivre avec une épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête.

ordre autre que celui de la rentabilité, dans les termes les plus concrets, les plus pragmatiques, et les plus myopes.

Je l'ai déjà dit, depuis quelques mois — depuis quelques mois en apparence mais il a fallu bien longtemps et beaucoup de travail pour en arriver là — le discours politique s'énonce au Canada dans des termes et sur un ton inquiétants. Inquiétants au plus haut point. Je peux préciser ici que je n'évoque pas, en disant cela, le seul discours dit constitutionnel : il y a bien d'autres composantes du discours politique qui, du fait de leur absence, du fait de la rhétorique à laquelle elles font appel sont susceptibles de donner la chair de poule, mais je parle ici d'abord en *particulier* du discours dit constitutionnel. Je n'évoque pas ici la seule situation québécoise mais je parle particulièrement des gouvernements ayant l'influence la plus directe sur l'atmosphère politique québécoise : le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.

Le discours constitutionnel, je l'ai dit aussi, semble être devenu chez nous essentiellement un discours de chantage et de menaces. Qui s'exerce depuis les deux côtés de la clôture à la fois. Avec une force égale. Un discours pourri. Jusqu'à la moelle. D'abord parce que le camouflage des enjeux n'est ici ni accidentel ni sporadique, il est continuel et a cours également des deux côtés ; ensuite parce que le ton sur lequel les options s'énoncent — ou plutôt se claironnent — malgré les mensonges, les omissions et les fautes de perspective, est d'un aplomb et d'une apparente bonne conscience qui à eux seuls auraient déjà de quoi susciter la nausée ; finalement en conséquence du contexte politique général, que je qualifierais de deux manières : 1) par l'écœurement des citoyens qui souhaitent «en finir» le plus rapidement possible, à n'importe quel prix ; 2) par l'absence de toute pensée, laquelle pensée est, sur la place, systématiquement écartée au profit de schémas de mise en marché, de syllogismes et de plaidoyers qui, en réalité, se résument à des chorégraphies outrancières de grands coups de toges et autres rappels de manches. De quelque côté que l'on se tourne, on ne sait plus depuis longtemps de quoi il est réellement question, ce qui, loin de les inciter à se modérer, semble pousser les harangueurs à ne rien faire d'autre que de répéter *ad nauseam* qu'ils ont très certainement le bon droit de leur côté, chacun se donnant à voir comme étant le seul à pouvoir légitime-

La guerre constitutionnelle que les citoyens de ce pays subissent depuis des lustres n'a en définitive pas d'autre but que de masquer le développement d'un autre phénomène, que tout le monde feint de ne pas percevoir alors que pourtant il crève les yeux.

ment se réclamer de ce bon droit. Ce dernier trait de la vie publique, ailleurs que dans notre pays, est généralement évoqué sous le vocable de propagande. Quand la propagande en vient dans une société à prendre résolument le pas sur toute recherche d'exactitude ou de vérité, on dit que l'on vit en Régime de propagande. Or le recours systématique à la propagande finit par éroder la capacité de penser de ceux qui y ont recours aussi bien que de ceux qui sont

La seule raison pour laquelle le Canada souhaiterait continuer d'exister semble se résumer à la poursuite de sa guerre constitutionnelle.

soumis mais particulièrement des premiers, parce que, leurs succès momentanés les y incitant, ils finissent d'abord par croire à leurs mensonges pour éventuellement ne plus croire qu'en eux. Comme la propagande consiste en un réarrangement sur mesures de la description de la réalité, le discours, sous un régime de propagande, finit, à la longue, par ne plus permettre d'analyser la réalité, ni donc d'avoir prise sur elle. Détruire le langage, c'est-à-dire le vider de son sens ou en détourner la fonction, revient à s'aveugler. Et l'aveuglement mène à la catastrophe.

Je me résume. En tant que citoyen, la situation dans laquelle je me retrouve, en plus de celle liée à l'érosion de la raison d'être même d'un pays au nord des USA, cette érosion dont je parlais en première partie, ma situation donc est, dans le cadre de la guerre constitutionnelle, celle d'être sommé de choisir entre des options dont les véritables tenants et aboutissants ne sont pas même évoqués : de part et d'autre, on m'annonce que ces enjeux ne seront discutés que plus tard, quand la question aura été réglée. Le gouvernement fédéral prétend n'avoir rien à dire de la situation constitutionnelle, il nous présentera peut-être bien ou peut-être pas des réflexions et des offres un de ces jours, plus tard, quand il n'y aura plus lieu. Et les sécessionnistes du Québec, de leur côté, veulent un pays pour des raisons

qu'il ne saurait être question de discuter pour l'heure. Pour l'heure, selon eux, il ne saurait s'agir de rien d'autre que de prêter serment — on saura plus tard à quoi l'on s'engageait. L'homme qui se tient devant vous, à l'exemple de centaines de milliers, de millions de ses concitoyens, est donc soumis de la part des élites politiques à une injonction en vertu de laquelle il lui faudrait choisir, à titre d'endosseur, entre deux chèques en blanc dont les signataires le haranguent avec un égal aplomb, une égale vigueur, et un égal manque d'à-propos.

LE CANADA EST-IL UN PENSUM ? OU BIEN LE CANADA EST-IL UN PROJET DONT IL S'AGIT DE CHERCHER LES MOYENS POUR LE MENER À TERME — LE CANADA EST-IL UN ESPOIR ?

Le Québec vit donc présentement sous le règne d'un consensus à l'effet que seule la manière qu'a un individu de choisir entre deux pôles dont la description lui est imposée saurait véritablement révéler sa nature de patriote, y compris en ce qui a trait à la légitimité et à la plénitude de son statut de citoyen. Citoyen et patriote canadien. Ou patriote et citoyen québécois.

La teneur du consensus en question est celle-ci : «Il n'y a qu'une seule question sur la table et à cette question il ne saurait être répondu que par un oui ou par un non». Si vous répondez oui vous êtes un patriote d'un côté et un traître de l'autre. Si c'est non, le résultat est le même exactement mais les locuteurs changent de bord : c'est-à-dire que les deux épithètes vous seront de toute manière accolées avec autant de force et d'aveuglement mais, tout simplement, ce ne seront pas les mêmes ténors qui, dans un cas ou dans l'autre, vous lanceront des fleurs ou vous agoniront d'injures. Par ailleurs, ce consensus sur la dichotomie se présente comme étant d'une telle profondeur qu'il n'offrirait aucun échappatoire : refuser de se prononcer donne d'office accès au privilège de s'entendre être injurié ou à tout le moins méprisé, des deux côtés à la fois.

La surprise qui nous gagne devant la force avec laquelle des injures s'échangent depuis quelque temps ne devrait pas nous induire en erreur : il ne faut pas confondre ce qui s'énonce avec le ton sur lequel un discours est exprimé — si cela est vrai de quelqu'un qui crie, cela est vrai aussi de quelqu'un qui murmure. On peut très bien tenir un discours violent à voix basse, cela n'impliquera aucunement que l'on en a changé le jour où l'on se sera mis à hurler. Je veux dire que de nombreux commentateurs semblent croire que puisque le ton du débat constitutionnel a récemment changé, ce changement de ton ne saurait indiquer rien d'autre qu'un changement de nature des discours tenus. Cette interprétation révèle à quel point la véritable teneur du débat Québec-Canada est mal saisie en dépit de la pléthore de commentaires qui depuis des lustres s'en nourrissent. Je ne crois absolument pas que nous venons d'assister à un changement de discours, je crois simplement que nous venons d'entrer dans une nouvelle phase de développement d'un discours continu. Que cette guerre constitutionnelle ne se déroule, pour l'heure tout au moins, qu'au seul plan du discours ne change strictement rien à sa nature profonde : le vocabulaire, des deux côtés, n'en est un que de diabolisation de l'adversaire — sans énoncé de position propre de la part de l'accusateur — et la manière dont ce débat résolument dichotomique se déroule ne saurait dénoter aucun autre objectif, de part et d'autre, que l'éradication de l'adversaire. Le Canada ne continuera pas indéfiniment à vivre avec une épée de Damoclès suspendue au-dessus de sa tête. Et rouvrir sous une forme ou sous une autre la question de l'adhésion d'un éventuel Québec sécessionniste à la Confédération canadienne ne saurait être imaginé avec la sérénité que promettent certains sécessionnistes qu'au prix d'un considérable effort d'abstraction ou d'investissement onirique. C'est-à-dire, donc, que si nous écartons l'éventualité dans laquelle le débat actuel se poursuivrait indéfiniment, il faudra bien que l'un des deux partis gagne cette guerre, puisque, disent-ils, il n'existe aucun autre parti viable que ces deux-là — et que le fait qu'il n'existe aucun autre parti viable que ces deux-là est même la seule chose sur laquel les deux partis en question semblent s'entendre. Indépendance ou canadianité, donc, un point c'est tout. Ou bien nous sommes dehors ou bien nous sommes dedans. À terme, le consensus québécois actuel repose donc sur la nécessaire venue d'un moment où l'un des deux camps aura vu sa légitimité battue en brèche à un point tel qu'il sera forcé au silence et à la paralysie, ce qui, en politique, s'appelle une mise à mort.

LE DISCOURS CONSTITUTIONNEL, JE L'AI DIT AUSSI, SEMBLE ÊTRE DEVENU CHEZ NOUS ESSENTIELLEMENT UN DISCOURS DE CHANTAGE ET DE MENACES.

JE NE PRÉTENDS PAS QUE LA VIOLENCE NOUS GUETTE. JE DIS QUE NOUS NE SOMMES PAS PLUS QUE QUICONQUE ONTOLOGIQUEMENT PRÉMUNIS CONTRE ELLE, JE DIS QUE NOTRE PRÉTENTION À L'EFFET QUE NOUS LE SERIONS POURRAIT BIEN NOUS AVEUGLER SUFFISAMMENT POUR QUE NOUS NOUS PRÉCIPITIONS DANS SES BRAS.

Ainsi donc, ce n'est pas d'un débat démocratique que je suis témoin — c'est-à-dire d'une situation dans

laquelle des options différentes, voire opposées, pourraient coexister, faire contre-point les unes aux autres et s'éclairer mutuellement à long terme, mais bel et bien d'une guerre civile, de laquelle une seule partie peut sortir vainqueresse — quand bien même le recours aux armes serait à peu près exclu, du moins pour le moment. Si Clausewitz a pu écrire que la guerre est essentiellement la continuation de la politique par d'autres moyens, et dans la mesure où le consensus actuel porte justement sur la manière de poser les termes de problèmes politiques, je crois que la dynamique actuelle, au sein de laquelle le débat politique nous est de plus en plus férocement présenté comme ayant atteint ses limites, nous mène tout droit à l'apparition d'un sentiment d'obligation à l'effet d'avoir désormais recours à d'autres moyens que lui pour poursuivre l'affrontement. Dans de telles circonstances, parler de dérapages stylistiques chaque fois que le ton monte ou que le vocabulaire se dégrade revient à faire preuve d'angélisme ou de myopie à peine moins dangereux que de se livrer soi-même aux dits excès.

Je crois que si nous souhaitons aboutir à un autre résultat qu'au plein déploiement de la violence civile, nous avons tout d'abord intérêt à cesser de nous raconter

OR LE RECOURS SYSTÉMATIQUE À LA PROPAGANDE FINIT PAR ÉRODER LA CAPACITÉ DE PENSER DE CEUX QUI Y ONT RECOURS AUSSI BIEN QUE DE CEUX QUI Y SONT SOUMIS.

que quelque aspect de notre nature nous protégerait pour l'éternité de la tentation d'avoir recours à elle. Rien ne nous permet d'affirmer sérieusement que nous serions à ce chapitre différents des autres communautés humaines, rien, pas même le fait que, jusqu'à présent, nous ayons su rester relativement calmes. La violence, nulle part, n'est jamais apparue spontanément, ou alors elle a été de courte durée et de peu d'effets. Là où elle a su prendre racine et se déployer, cela a toujours été l'effet de circonstances fertiles à cet égard, je veux dire de circonstances préexistantes aux événements déclencheurs. Et je crois, comme je viens de l'expliquer que, fertiles à cet égard, les circons-

SI VOUS RÉPONDEZ OUI VOUS ÊTES UN PATRIOTE D'UN CÔTÉ ET UN TRAÎTRE DE L'AUTRE. SI C'EST NON, LE RÉSULTAT EST LE MÊME EXACTEMENT MAIS LES LOCUTEURS CHANGENT DE BORD.

tances le deviennent chez nous un peu plus chaque jour.

L'actuel pétage de bretelles, des deux côtés de la clôture, en vertu duquel, par nature, nous serions des démocrates et ne saurions donc, quoi qu'il advienne, céder à la tentation de la violence, constitue un délire, au sens propre du terme. Être un démocrate n'est pas un fait de nature, c'est un fait de culture. Se réclamer d'une nature de démocrate, c'est nier qu'on en soit un pour l'excellente raison qu'en énonçant un pareil contresens, ce que l'on se trouve à démontrer n'est rien d'autre que notre ignorance de la nature de la démocratie. Je ne prétends pas que la violence nous guette. Je dis que nous ne sommes pas plus que quiconque ontologiquement prémunis contre elle, je dis que notre prétention à l'effet que nous le serions pourrait bien nous aveugler suffisamment pour que nous nous précipitions dans ses bras, d'autant plus que nous acceptons depuis longtemps et chaque jour davantage de ne discuter de nos problèmes que dans des termes qui y mènent tout droit, voir même qui l'appellent.

Ainsi, non seulement l'actuelle guerre constitutionnelle qui fait rage au Canada masque-t-elle que la raison même d'avoir un pays ou d'en créer un nouveau est sapée par l'absence de tout projet, mais encore cette guerre crée-t-elle une polarisation qui, pour être fallacieuse, n'en est pas moins porteuse d'effets concrets. Parmi ces effets, il faut compter celui d'éventuellement mener à un affrontement violent que le désarroi de la population, et à nouveau l'absence de tout projet collectif, sans compter les répercussions de la propagande belliqueuse, appelle déjà.

Si vraiment la question primordiale — la première de toutes à laquelle il faille répondre avant de pouvoir aborder les suivantes dans une séquence logique — qui se pose au Canada se lit vraiment : «Comment mieux répartir les pouvoirs» par opposition à : «Pourquoi un pays ?» force est de reconnaître que ce n'est pas un projet canadien qui lie les unes aux autres les parties du Canada, mais une obligation qui leur serait faite à cet égard, et dont elles chercheraient vaille que vaille à s'accommoder. En d'autres termes : le Canada est-il un problème dont nous aurions hérité et auquel nous serions forcés de chercher une solution — le Canada est-il un pensum ? ou bien le Canada est-il un projet dont il s'agit de chercher les moyens pour le mener à terme — le Canada est-

LES SÉCESSIONNISTES DU QUÉBEC, DE LEUR CÔTÉ, VEULENT UN PAYS POUR DES RAISONS QU'IL NE SAURAIT ÊTRE QUESTION DE DISCUTER POUR L'HEURE. POUR L'HEURE, SELON EUX, IL NE SAURAIT S'AGIR DE RIEN D'AUTRE QUE DE PRÊTER SERMENT — ON SAURA PLUS TARD À QUOI L'ON S'ENGAGEAIT.

il un espoir ? La différence entre les deux est mineure, elle est de même ampleur que celle qui permet de différencier le jour de la nuit — tous les politicologues vous diront que cette différence est mineure, tous les physiciens aussi.

J'accuse les élites politiques des deux camps de mentir : la véritable question qui est chez nous en train de recevoir une réponse n'est pas celle que ces élites prétendent être en train de débattre à coups d'injures, de mensonges, de faux-fuyants et de trompe-l'œil. Et j'accuse l'ensemble des élites intellectuelles de collusion, c'est-à-dire de sciemment laisser la population être trompée par un parti tiers. Je ne crois pas que les sécessionnistes québécois méritent davantage l'épithète de traîtres que les idéologues qui prétendent que seul l'alignement sur le néolibéralisme états-unien est viable. Je crois que les deux mouvements n'en sont qu'un seul, quels que soient les aveuglements inhérents à leurs démarches spécifiques.

Permettez-moi, en guise de conclusion, de vous rappeler un extrait de *Qu'est-ce qu'une nation*, d'Ernest Renan, dont je ne crois pas que nous ayons chez nous,

LA VIOLENCE, NULLE PART, N'EST JAMAIS APPARUE SPONTANÉMENT, OU ALORS ELLE A ÉTÉ DE COURTE DURÉE ET DE PEU D'EFFETS. LÀ OÙ ELLE A SU PRENDRE RACINE ET SE DÉPLOYER, CELA A TOUJOURS ÉTÉ L'EFFET DE CIRCONSTANCES FERTILES À CET ÉGARD.

aujourd'hui, les moyens de faire l'économie : *Une nation n'a jamais un véritable intérêt à s'annexer ou à retenir un pays malgré lui. Le vœu des nations est, en définitive, le seul critérium légitime, celui auquel il faut toujours en revenir. Nous avons chassé de la politique les abstractions métaphysiques et théologiques. Que reste-t-il, après cela ? Il reste l'homme, ses désirs, ses besoins. (...) À l'heure présente, l'existence des nations est bonne, nécessaire même. Leur existence est la garantie de la liberté, qui serait perdue si le monde n'avait qu'une loi et qu'un maître.* ■

Ce texte est une version remaniée d'une conférence prononcée à *Cité libre*.

LE VISAGE BILINGUE DE MONTRÉAL

ANTOINETTE TADDEO

Ce texte a été écrit comme s'il s'adressait à de jeunes étudiants montréalais à qui on essaie de faire redécouvrir le vrai visage de leur ville.

Chers jeunes du Québec, je vous invite aujourd'hui à participer à une randonnée qui nous permettra de faire un tour d'horizon du passé, du présent et de l'avenir du Québec. Commençons par le passé. Les premiers «habitants» de cette terre furent les amérindiens... Ils étaient regroupés en plusieurs tribus, distinctes les unes des autres, qui préservent, aujourd'hui encore, sans avoir recours à des législations, leur langue et leur culture. Puis sont venus les européens. En premier, des immigrants de différentes régions de France, distinctes les unes des autres. Après la Conquête, des gens des Îles Britanniques ont suivi, portant des noms anglais, irlandais et écossais très distincts. Mais la *vraie* conquête était à venir.



Antoinette Taddeo enseigne depuis vingt ans la musique, l'anglais et les religions à l'école privée Villa Maria.

Regardez le drapeau de Montréal. Il représente les quatre sociétés distinctes qui ont été à l'origine du Québec d'aujourd'hui : française, anglaise, écossaise et irlandaise. *Ce* drapeau raconte l'histoire véritable et entière de «la conquête», et donne son sens à ce mot qui vient du latin *con-quaerere*, c'est-à-dire, chercher ensemble. La *véritable* conquête a été celle de l'amour entre des gens ordinaires. Les *Ferguson* ont épousé des Lapierre, des Roy ont épousé des *King*, *Bill Martin* a épousé Jeanne Leblanc, et Réal Martin a épousé *Jean White*.

Leurs descendants sont devenus les O'Neil et les Johnson qui parlaient le français, et les *Lamy* et *Lanthier* qui parlaient l'anglais. Quelques-uns habitaient *Morin Heights*, d'autres résidaient rue Fraser, à Rivière-du-Loup.

Avec le temps, la société québécoise est devenue encore *plus* distincte. Alors que les mariages mixtes se multipliaient, un grand nombre de Canadiens-*français* ont décidé de quitter le Québec. Certains ont choisi la *Nouvelle* Angleterre, ironiquement, pour devenir des Américains. D'autres sont partis pour l'Ontario et le Manitoba où ils préservent, aujourd'hui encore, leur identité canadienne-française. A l'intérieur de cette unité, encore plus de sociétés distinctes se sont créées... le fermier Léo Hébert avait maintenant

LA *VÉRITABLE* CONQUÊTE A ÉTÉ CELLE DE L'AMOUR ENTRE DES GENS ORDINAIRES. LES *FERGUSON* ONT ÉPOUSÉ DES LAPIERRE, DES ROY ONT ÉPOUSÉ DES *KING*, *BILL MARTIN* A ÉPOUSÉ JEANNE LEBLANC, ET RÉAL MARTIN A ÉPOUSÉ *JEAN WHITE*.

un cousin en Alberta, nommé *Leo Herbert* et le fermier Alain Lebrun avait maintenant un petit-neveu en Saskatchewan nommé *Alan Brown*. Et qu'est-ce qui les rend distincts aujourd'hui? Alain prend ses nouvelles de Bernard Derome, pendant qu'*Alan* prend les siennes de Peter Mansbridge. Alain écoute Céline Dion, et *Alan* adore *Se-leen Dee-on*. Même leur vocabulaire est devenu distinct: «la collaboration — *collaboration*, la tolérance — *tolerance*, des solutions — *solutions*.

Examinons maintenant la situation présente en nous promenant dans les rues de Montréal dont j'aimerais décrire le *vrai visage* aux jeunes qui possèdent un sens aigu de la justice et de la vérité. Pour trouver «le *vrai* visage» de Montréal, il faut porter une attention particulière autour de soi, parce qu'on tente de cacher ce visage depuis 20 ans. Le *vrai visage* révèle un *mariage*, celui de deux langues et de deux âmes qui ont bâti le Québec d'aujourd'hui. Il y a eu des petits mariages et de grands mariages. Le mariage d'un *Kirkland* à une Casgrain a donné naissance à des enfants qui sont devenus bilingues de langue et d'esprit. Leurs différences linguistiques les ont rendus plus forts, pas plus faibles. Il y a eu d'autres mariages aussi. Chemin faisant, dans le Vieux Montréal, on peut voir, près de l'Église Notre-Dame, une plaque sur laquelle on peut lire ce qui suit: «Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame ouvrit sa première école dans une étable située près de cet endroit». Mais notre histoire *véritable et entière* n'est pas écrite sur ce mur. Cette communauté religieuse a été bâtie sur l'union spirituelle de jeunes femmes de langues française *et* anglaise, qui ont joint leurs esprits et leurs âmes pour fonder ce qui est devenu une des plus grandes communautés religieuses de Montréal. D'ailleurs, leur présence perdure à Beauport *et* à Brockville, à Caraquet *et* à Charlottetown, à Natashquan *et* à Nelson, en Colombie Britannique.

ALORS QUE LES MARIAGES MIXTES SE MULTIPLIAIENT, UN GRAND NOMBRE DE CANADIENS-FRANÇAIS ONT DÉCIDÉ DE QUITTER LE QUÉBEC. CERTAINS ONT CHOISI LA *NOUVELLE* ANGLETERRE, IRONIQUEMENT, POUR DEVENIR DES AMÉRICAINS.

Durant la Deuxième Guerre mondiale, et malgré les différences d'opinion au sujet de la conscription, il y a eu des Autochtones et des Canadiens français et anglais qui ont donné leur vie pour le Canada. Un poème de John McRae commente cela ainsi: «*In Flanders fields the poppies blow between the crosses, row on row, that mark our place ...*» c'est-à-dire la place des Autochtones, des Canadiens français et anglais. Si nous visitons le monument aux morts à Kahnawake, nous lisons ceci: «Nous avons donné nos vies pour la liberté et pour notre pays». Le poème se poursuit ainsi: «*We are the dead. Short days ago we lived, felt dawn, saw sunset glow, loved and were loved, and now we lie, in Flanders fields*». Visitez n'importe quel monument aux morts à Montréal ou à Québec: partout, ce suprême sacrifice est toujours aussi simplement exprimé: «A la mémoire de ces héros qui ont servi au champ d'honneur».

Entrons dans l'Église Notre-Dame pour assister à un concert. Le texte qui apparaît sur la couverture du programme est rédigé en français seulement, mais la *vérité historique* est *dissimulée* sous cette couverture. Car des violonistes et des chanteurs de langue anglaise et française font de la musique ensemble: la soprano Lyne Fortin, qui a étudié avec Pierrette Alarie à *Canada Opera Piccola*, et le ténor de Toronto, Gordon Gietz, qui a étudié à l'Opéra de Montréal.

Continuons notre promenade au Parc Jarry, où Sébastien Lareau joue au tennis. Avec *Grant Connell*, de Vancouver, l'athlète québécois vient de remporter le double masculin pour le Canada contre le Chili. Pensons à l'équipe *Team Canada* qui vient de battre l'équipe russe à Rouyn Noranda, une équipe dont le gérant est Pierre Gauthier et

LORSQUE LE PREMIER MINISTRE BOUCHARD S'EST ADRESSÉ À UNE SOCIÉTÉ DISTINCTE D'ANGLOPHONES AU THÉÂTRE CENTAUR, IL A PARLÉ DE CRÉER «*A NEW ATMOSPHERE WHICH EMBRACES DIVERSITY AND PLURALISM, WHICH THRIVES ON THE MIXING OF CULTURES*».

l'entraîneur, *Tom Renney*. Promenons-nous dans le silence de l'Île Notre-Dame et souvenons-nous de l'année 1967, quand Montréal, le bijou de l'Amérique du Nord, fut le site choisi pour célébrer le 100[e] anniversaire de la Confédération canadienne et où Lionel Chevrier, un ministre fédéral du Québec, fut choisi pour être l'hôte officiel de l'Expo.

En biologie «bi» signifie la fertilité et la reproduction, «uni» signifie la stérilité. Aujourd'hui, à chaque coin

DURANT LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE, ET MALGRÉ LES DIFFÉRENCES D'OPINION AU SUJET DE LA CONSCRIPTION, IL Y A EU DES AUTOCHTONES, ET DES CANADIENS FRANÇAIS ET ANGLAIS QUI ONT DONNÉ LEUR VIE POUR LE CANADA.

de rue, les enseignes semblent exprimer la voie dans laquelle nous nous dirigeons: «Arrêt — En toutes directions». En nous promenant sur la rue Ste-Catherine ou d'autres quartiers commerciaux de la ville, les enseignes «uni»lingues sont le résultat de cette stérilité: édifices, entrepôts, espaces à louer — local, maison, magasin à vendre.

Assistons maintenant à un match de hockey au Centre Molson. Regardez attentivement le chandail des joueurs du Canadien, et le centre de la patinoire. Remarquez le mariage de deux couleurs: le bleu, et le rouge. Souvenez-vous des noms: Richard et *Moore*, Lafleur et *Shutt*, Tremblay et *Gainey*. Souvenez-vous des mots tirés du poème *In Flanders Fields* qu'on retrouve sur le mur du vestiaire des joueurs: «*To you from failing hands we throw the torch; be yours to hold it high*». Souvenez-vous que ce même flambeau a été passé d'un grand capitaine à un autre: *Blake*, à Bouchard, à *Harvey*, à Cournoyer, à *Gainey*, à Carbonneau et ainsi de suite.

Chers jeunes, une chose m'intrigue: c'est de voir que quelques-uns d'entre vous refusent de se lever pour l'hymne national de notre pays, ou même huent sa mélodie... Ce n'est sûrement pas par manque de respect pour vos grand-pères *qui ont donné leur vie pour ce pays*. Ce n'est sûrement pas parce que vous manquez de respect envers les deux compositeurs: Basile Routhier et Calixa Lavallée... C'est peut-être parce que certains groupes ou individus ont essayé de vous faire douter de la vérité historique du Canada, ce qui fait penser au commentaire de Larry Walker à propos de Wayne Gretzky: «...Ils le huent parce qu'il est... le meilleur!»

Nous terminerons notre tour d'horizon en regardant vers l'avenir. Lorsque le premier ministre Bouchard s'est adressé à une société distincte d'anglophones au théâtre *Centaur*, il a parlé de créer «*a new atmosphere which embraces diversity and pluralism, which thrives on the mixing of cultures*». Je vous lance le défi, chers jeunes, de prendre au mot les paroles du premier ministre Bouchard et de les convertir en gestes. Plusieurs d'entre vous doivent sûrement avoir des

LES PREMIERS «HABITANTS» DE CETTE TERRE FURENT LES AMÉRINDIENS... ILS ÉTAIENT REGROUPÉS EN PLUSIEURS TRIBUS, DISTINCTES LES UNES DES AUTRES, QUI PRÉSERVENT, AUJOURD'HUI ENCORE, SANS AVOIR RECOURS À DES LÉGISLATIONS, LEUR LANGUE ET LEUR CULTURE.

amis de langue anglaise à l'UQAM ou à Concordia, à l'Université de Montréal ou à McGill. Invitez-les à la fête nationale avec vous, et permettez-leur d'exprimer leur diversité, leur pluralisme. Montrez-leur que vous accueillez les différences avec tolérance et ouverture d'esprit. Montrez-leur que vous respectez leur attachement à *deux* drapeaux... celui du Québec, et celui du Canada, tout comme vous

SOUVENONS-NOUS DE L'ANNÉE 1967, QUAND MONTRÉAL, LE BIJOU DE L'AMÉRIQUE DU NORD, FUT LE SITE CHOISI POUR CÉLÉBRER LE 100[e] ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE.

aimez les *deux* couleurs qui apparaissent sur le chandail des Canadiens.

Si vous vous demandez: «Pourquoi les amis anglophones aiment-ils le Canada?» Ils aiment le Canada pour plusieurs raisons, et ils aiment le Canada qui inclut les Gauthier, les Fournier et les Lavallée. Ils sont profondément attachés au Québec *et* au Canada, le pays qu'ils ont connu dans l'histoire du Canada, le Canada de Laurier, Sauvé, Cartier, et Vanier. C'est un Canada qui inclut le Québec... deux mots, commençant par *un* même son initial... Québec, Canada... deux mots, mais *un* pays.

Alors que nous nous préparons à faire entrer le Canada dans le XXI[e] siècle, nous aussi, nous vous tendons le flambeau. A vous de toujours le porter bien haut. Si vous brisez votre promesse, les morts ne reposeront pas en paix, même si les coquelicots continuent de pousser dans les champs de Flandres. *Sir* Wilfrid Laurier a conduit le Canada dans le XX[e] siècle et nous comptons sur vous pour le faire entrer dans le prochain siècle en gardant à l'esprit les mots mêmes de Laurier:

Nous sommes des Canadiens français, mais notre pays ne se limite pas au territoire qui s'étend en bas de la citadelle de Québec. Notre pays, c'est le Canada. ■

ÉLOGE DU COSMOPOLITISME

JACQUES HASSOUN

Il est courant de considérer qu'accuser quelqu'un de cosmopolitisme relève de l'injure. Pourquoi ? sinon que pour ceux qui composent la «compacte majorité» — tellement antipathique à Freud — le cosmopolite est celui qui prend le risque de se présenter comme un étranger à sa terre, c'est celui qui semble préférer l'autre, le plus lointain, à ses cousins et ses voisins, à ses frères ou sœurs... A ce titre, il met en danger tous les «pure laine» (ô la douce métaphore zoologique !) dont l'idéal suprême tend à constituer une société de clônes.

C'est ainsi que ceux que les staliniens nommèrent les «révolutionnaires professionnels» ou les «internationalistes», vont doublement sacrifier leur vie à une idée. De Moscou à Bruxelles, de Berlin à Oviedo, ils ont lutté pour ce qu'ils considéraient comme une cause juste et beaucoup, selon le mot d'Ignace Reiss, furent «pendus par les autres ou fusillés par les nôtres». Car tel fut

NE FAIS PAS ÉTALAGE DE TES DROITS, C'EST UN ABUS ; N'ARBORE PAS TES DÉCORATIONS, C'EST UN DÉFI [...]. FAIS EN SORTE QUE LES BONS FRANÇAIS DE FRANCE QUI ESPÉRAIENT NE PLUS TE REVOIR OUBLIENT QUE TU EXISTES.

leur sort commun : vilipendés comme agents d'une infâme cinquième colonne, affublés de l'étiquette de «cosmopolites», accusés d'être sans feu ni lieu et sans aveu par l'État qui était censé représenter leur idéal réalisé, ils payèrent de leur vie leur engagement lors de procès parodiques qui les envoyèrent sans coup



Jacques Hassoun est psychanalyste à Paris et auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur le cosmopolitisme et les questions d'identité.

férir à la mort. Ils avaient servi avec enthousiasme un État bureaucratique et dégénéré qui avait inscrit sur son drapeau l'union des prolétaires (la-classe-qui-devait-délivrer-l'univers-en-se-libérant) et qui les assassina à coups de revolver, de poison et de calomnie. Ces militants prêchaient l'effacement des frontières, la fraternité universelle et tendaient à expulser de la langue le terme même d'étranger. A ce titre, on les persécuta systématiquement. Devenu une injure, le terme de «cosmopolite» devait désigner désormais le «petit bourgeois nationaliste» qui cachait sous son apparent dévouement à la «cause» un attachement, que lui-même ignorait, à son ethnie. Ce fut l'ère du soupçon généralisé développé à l'endroit de ceux dont «les noms à prononcer sont toujours difficiles», comme si ces patronymes cachaient quelque inavouable et redoutable secret, mettant en danger l'État, la Nation, ses emblèmes et son idéologie.

L'étrangeté de la chose est que tous les États qui se réclamaient de l'Internationalisme adoptèrent ce même point de vue au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, comme si l'épithète «internationaliste» était un mot d'emprunt, de pure façade, un masque insupportable qui défigurait littéralement ceux qui le portaient. Ceux qui vivaient sous le règne de ce mensonge en vinrent à se considérer comme des étrangers et ils furent souvent les premiers à traquer cette part d'eux-mêmes liée à un supposé mensonge. Loin de les disculper, le fait que ces «cosmopolites» aient donné des preuves éclatantes de leur patriotisme lors de la domination nazie, n'a fait que les charger d'une plus grande «indignité», puisque cela révélait la félonie et la collaboration «objective» (selon le terme consacré) du plus grand nombre. Ils étaient un reproche vivant car ils représentaient l'insupportable vérité de tous ceux qui avaient courbé l'échine devant l'occupant.

Ce cas fut-il unique, fut-il limité aux seuls pays vivant sous le règne de la caricature mensongère d'un socialisme réalisé ? Rien n'est moins sûr. N'est-ce pas Gabriel Marcel qui «conviait les Juifs, au sortir des per-

LE COSMOPOLITE QUI MET EN DANGER LES FANTASMES D'UNE SOCIÉTÉ CRISPÉE SUR SES MYTHES D'ORIGINE ET SES ASPIRATIONS CLANIQUES, C'EST CELUI JUSTEMENT QUI CRÉE UN ESPACE ÉMINEMMENT SYMBOLIQUE : LA MARGE.

sécutions, à se montrer «discrets dans leurs revendications»»[1] ? propos auquel André Weill-Curiel donne un écho désabusé : «Ne fais pas étalage de tes droits, c'est un abus ; n'arbore pas tes décorations,



c'est un défi [...]. Fais en sorte que les bons Français de France qui espéraient ne plus te revoir oublient que tu existes»[2].

Ainsi en est-il des morts maghrébins de Monte Casino, de ceux du débarquement en Provence systématiquement oubliés et de ceux de ces harkis à qui il est reproché

LA PENSÉE EST-ELLE ENCORE POSSIBLE DANS UNE SOCIÉTÉ FERMÉE, TOTALITAIRE, ARC-BOUTÉE SUR SES EMBLÈMES ET DONT «LE SANG ET LES NERFS SONT ENCOMBRÉS PAR L'EXÉCRABLE IDÉE NATIONALE».

jusqu'à la troisième ou la quatrième génération leur fidélité à la parole donnée. Étrangers quoique bardés de médailles militaires françaises, victimes de leur loyauté incompréhensible pour le plus grand nombre, ils sont — quoi qu'il en soit — devenus des apatrides; car ils n'étaient pas de «vrais» Français.

Dès lors, le cosmopolite serait le représentant de cette forme extrême de l'actuelle *malaise dans la civilisation* qui nous atteint de plein fouet. Car ne nous y trompons pas : ce n'est pas l'étranger sous sa forme classique qui est aujourd'hui désigné par la rumeur, c'est l'apatride dont le cas extrême est représenté par Merhan Karimi Nasseri qui, pendant six ans, a vécu dans les sous-sols de l'aéroport de Roissy-en-France en attendant les papiers qui lui auraient permis de partir vers l'Angleterre[3].

Le cosmopolite, enfant naturel d'un Occident qui refuse ces citoyens d'adoption et d'un Orient dominé par le despotisme religieux, est en passe de représenter l'une des composantes de notre civilisation. Se situant dans un *no-man's land* territorial, il assure à l'autochtone la «sécurité de la limite» : «nous savons qui nous sommes, où sont nos limites. A ce titre, ces apatrides, ces cosmopolites nous sont indispensables». Ce «nous» ne renvoie même pas au vieil attachement à la Nation, mais à des valeurs tels que le sang ou la religion ou, pire, à l'origine ethnique devenue l'ultime emblême de ceux qui se définissent comme «autochtones» et qui, généralement, méconnaissent les idéologies qui sont à la base de leur principe. Cette méconnaissance permet l'alliance entre des tenants du stalinisme brutal, ceux de l'idéologie brune et ceux des racismes religieux ou nationalistes. Cette alliance n'a plus pour cible les étrangers mais les «marginaux», les «apatrides», les «cosmopolites», les «sans-terre» qui ne sauraient se réclamer d'un quelconque pays.

Ces gens ne sont bons qu'à être marginalisés et expulsés. Vivant dans la quintessence même de la crise des idéologies, ils sont les véritables représentants symptomatiques de notre civilisation. Pourtant, le cosmopolite qui enrage celui qui souhaiterait que tous pensent comme le chef, le cosmopolite qui met en danger les fantasmes d'une société crispée sur ses mythes d'origine et ses aspirations

LE COSMOPOLITE EST CELUI QUI PREND LE RISQUE DE SE PRÉSENTER COMME UN ÉTRANGER À SA TERRE, C'EST CELUI QUI SEMBLE PRÉFÉRER L'AUTRE, LE PLUS LOINTAIN, À SES COUSINS ET SES VOISINS, À SES FRÈRES OU SŒURS... A CE TITRE, IL MET EN DANGER TOUS LES «PURE LAINE».

claniques, c'est celui justement qui crée un espace éminemment symbolique : la marge. Non pas la marge qui naît de l'horreur d'une société consensuelle et qui témoigne, par son existence même, de la cruauté générée par la division sociale, mais bien plutôt celle qui permet à une société d'entendre l'hétérogène. D'où la question suivante : la pensée est-elle encore possible dans une société fermée, totalitaire, arc-boutée sur ses emblèmes et dont «le sang et les nerfs sont encombrés par l'exécrable idée nationale» ? (Lettre de S. Freud à A. Zweig, 8 mai 1932) Rien n'est moins sûr. La modernité, l'art, la littérature, la psychanalyse sont-ils pensables sans cette dimension cosmopolite ? J'en doute.

CES MILITANTS PRÊCHAIENT L'EFFACEMENT DES FRONTIÈRES, LA FRATERNITÉ UNIVERSELLE ET TENDAIENT À EXPULSER DE LA LANGUE LE TERME MÊME D'ÉTRANGER. A CE TITRE, ON LES PERSÉCUTA SYSTÉMATIQUEMENT.

Somme toute, le cosmopolite, ou celui qui occupe subjectivement cette place même s'il est né-natif dans un hameau de la France profonde, cet étranger, ne joue-t-il pas dans la société actuelle le rôle de ce que la langue a désigné jadis du terme d'«aubain» ? On sait que ce terme juridique désignait, pendant la féodalité, un étranger vivant en France. Les aubains étaient soumis au «droit d'aubaine» : ainsi, à leur mort, leur héritage revenait, non à leurs héritiers légitimes, mais au seigneur du lieu.

Dans ces conditions, que représente le cosmopolite pour la société actuelle sinon une intolérable «bonne aubaine» ? ■

1- Gabriel Marcel, «Lendemain de persécution», *Témoignage Chrétien*, 21 octobre 1944, en première page. Cité par Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy de 1944 à nos jours*, Paris, Seuil, 1987, p. 135.

2- André Weill-Curiel, *Règles de savoir-vivre à l'usage d'un jeune juif de mes amis*, Paris, Myrte, 1945. Cité par Renée Poznanski, *Être juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Hachette, collection *La vie quotidienne, l'histoire en marche*, Paris, 1994, p. 671.

3- Philippe Bernard «Sir Alfred de Roissy», *Le Monde*, 22 octobre 1994, p. 1.

LE MONTRÉAL COSMOPOLITE VU DE TROIS FENÊTRES DU QUARTIER HOCHELAGA-MAISONNEUVE

GENEVIÈVE MANSEAU

«Cosmopolite», ça veut dire «toutes les gensses»? s'enquiert Bernadette comme s'il s'agissait d'une question-piège de Bernard Pivot. Née à Hochelaga, Montréal, P.Q., Bernadette y a vécu les quelques soixante années de son existence. Elle se rappelle avec nostalgie le bon vieux temps, quand pratiquement personne dans le quartier ne songeait à verrouiller sa porte d'entrée et que la conversation d'un balcon à l'autre faisait partie des rites de voisinage.

Ce bon vieux temps où les enfants pouvaient sans danger jouer dehors, Patrick, jeune travailleur dans la vingtaine, s'en souvient aussi, lui qui vient seulement de quitter son Hochelaga natal pour emménager avec un copain dans... Maisonneuve, le secteur adjacent de la circonscription. «Le cosmopolitisme, dit-il, c'est Montréal! Les immigrants qui veulent démarrer quelque chose ne viennent pas ici.»

ANCIENNEMENT, ON NE FERMAIT PAS LES PORTES À CLEF, UN PETIT COUP DE SONNETTE, ET LA PERSONNE ENTRAIT POUR JASER. SI QUELQU'UN AGIT DE LA SORTE AUJOURD'HUI, ON SAIT QUE C'EST POUR MAL FAIRE.

Avis nuancé par Denyse, employée de pharmacie âgée d'une trentaine d'années qui voit des clients d'origine étrangère fréquenter le commerce de son patron, mais ne les trouve pas différents de la population de souche: au sud de la rue Sherbrooke est, opine-t-elle, «la ville endort le monde de partout, en fait des zombies».



Geneviève Manseau est orthopédagogue. Elle possède une expérience en journalisme.

Bernadette, Patrick et Denyse[1] ne se connaissent pas. Tout au plus peut-on imaginer qu'ils se sont croisés un jour ou l'autre dans la rue. De sa fenêtre sur la ville telle qu'on la découvre à Hochelaga-Maisonneuve, dans l'est de Montréal, chacun voit cependant une même réalité: la position de repli des forces vives de ce quartier, naguère réputé pour le dynamisme de ses habitants. Aucun ne semble établir le parallèle avec l'ensemble de la métropole, actuellement taxée de morosité. Mais aucun non plus n'avance de conclusions fatalistes, telles celles des émules, encore influentes, paraît-il, de Robert Ezra Park, prophète de l'écologie urbaine, selon qui les grandes cités nord-américaines seraient ce qu'elles sont parce que «*the natural condition of the individual in society is one of conflict*»[2].

D'UNE FENÊTRE AU SUD, BERNADETTE...

Quand j'étais petite, ça grouillait de jeunes autour de la maison de mes parents. On se tenait en bande pour organiser de grands jeux dehors les soirs d'été. Le matin, on était jusqu'à cinq ensemble sur le chemin de l'école. Il y avait bien plus d'enfants dans c'temps-là. Aujourd'hui, dans ma rue, on n'en voit plus guère. Les seuls que j'aperçois, de temps à autre, ce sont de petits Noirs avec leur mère; je les retrouve après à l'église ou dans les rares magasins encore ouverts sur notre Sainte-Catherine, qui vaut plus très cher avec toutes ses maisons désaffectées ou incendiées.

JE SUIS CHAQUE FOIS ÉTONNÉE DE CONSTATER UN MANQUE DE VITALITÉ CHEZ BON NOMBRE DE CES JEUNES. VINGT POUR CENT D'ENTRE EUX, JE DIRAIS, SONT ACHETEURS D'ANTIDÉPRESSEURS ET DE TRANQUILLISANTS.

C'est seulement depuis quelques années qu'on rencontre des gens

des minorités visibles dans nos parages. Enfant, je n'ai pas connu d'autre étranger qu'un Chinois qui faisait commerce du nettoyage de chemises. Maintenant, il y a beaucoup plus d'immigrants par ici, surtout des Noirs. Ils viennent pour travailler, je suppose. Les journaux n'arrêtent pas de nous dire qu'ils sont des fauteurs de troubles. J'ignore si c'est vrai, mais toutes

MAIS TOUT LE MONDE SE MÉFIE DE TOUT LE MONDE, Y COMPRIS DE NOUS, À PARTIR DU PROPRIÉTAIRE QUI A FAIT ENQUÊTE SUR NOTRE CRÉDIT JUSQU'AU DÉPANNEUR QUI A MIS DES MOIS À RÉPONDRE À NOS SALUTATIONS.

sortes de choses arrivent de nos jours qui n'existaient pas autrefois.

Les voisins, par exemple, on dirait qu'ils ne nous reconnaissent pas, ils n'ont plus de façons. A peine un «Bonjour!» des fois. L'atmosphère n'est pas amicale comme avant. Anciennement, on ne fermait pas les portes à clef, un petit coup de sonnette, et la personne entrait pour jaser. Si quelqu'un agit de la sorte aujourd'hui, on sait que c'est pour mal faire.

Autour de chez nous, il faut dire qu'il y a toutes sortes de monde. On a eu une piquerie pas loin où, à toute heure du jour et de la nuit, des jeunes et des moins jeunes entraient et sortaient sans arrêt. Au coin de notre rue, à partir de six heures le matin, des prostituées vont et viennent en quête de clients; le fait que la jeunesse puisse les voir n'a pas l'air de les gêner. Il y en a une, d'une cinquantaine d'années, qui me salue même au passage.

Les autres gens, on dirait qu'ils n'ont pas le goût de nous parler. Ils se dépêchent de rentrer chez eux. C'est peut-être pour ça que je ne sors plus beaucoup. Quand je pense qu'il y a vingt ans, je n'avais pas peur de revenir à la maison en passant par les ruelles tard le soir. Une telle chose serait impensable aujourd'hui.

D'UNE FENÊTRE À L'EST... PATRICK

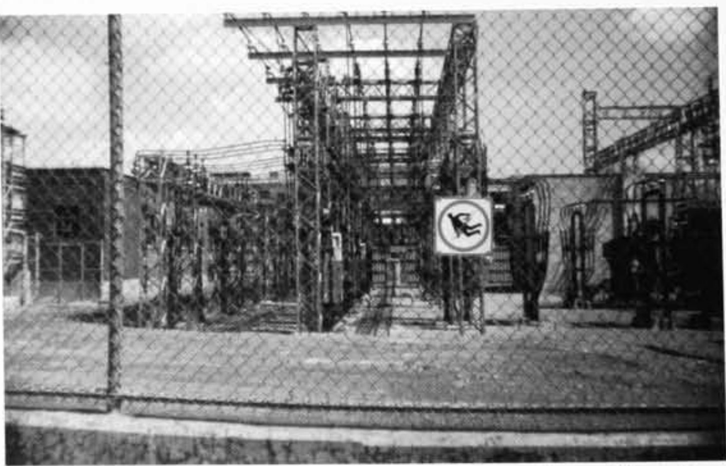
J'ai grandi en plein cœur de Hochelaga — le seul autre endroit que j'aie visité est... Wildwood, aux USA! Lorsque j'étais petit, ma mère me laissait aller jouer au parc public tout près de la maison. Il n'y avait pas de danger. Par contre, elle ne me permettait pas de rentrer après une certaine heure le soir. Ce n'était pas comme avec d'autres parents, elle se préoccupait de moi, elle venait me chercher.

Tout autour, j'ai vu certains de mes compagnons de jeu qui, eux, étaient délaissés et ont commencé par rester dehors à des heures tardives pour finir par être pris dans l'engrenage des mauvais coups et, de fil en aiguille, se retrouver décrocheurs en 6e année du primaire, puis délinquants à quinze-seize ans. Plusieurs de mes copains de cette époque-là vivent maintenant de la petite criminalité, vols d'auto, cambriolages à domicile ou chez le dépanneur du coin. Ils s'en prennent aux gens du quartier.

Par exemple, il y a trois ans, j'étais assis dans un parc près de chez moi avec deux amis, une fille et un gars, et on s'est fait attaquer par toute une bande d'ados. Ils nous tapaient dessus à six sans nous dire pourquoi. Des têtes que je connaissais pour les avoir aperçues dans le voisinage, leur chef surtout. Ils se sont sauvés quand un automobiliste qui passait s'est arrêté et les a interpellés.

Avec nos voisins actuels, je peux dire que ce n'est guère mieux. Devant le logement où j'habite maintenant, il y a des appartements. Presque toutes les nuits, des silhouettes se profilent devant leurs rideaux fermés. Les premières fois, je me suis dit: «Ce sont des gens qui nous surveillent parce qu'on est jeunes et que les jeunes ne leur inspirent pas confiance». Mais quand j'ai vu que la chose se reproduisait régulièrement, j'ai compris que la surveillance visait toute la rue en général et qu'elle correspondait à une manière de vivre.

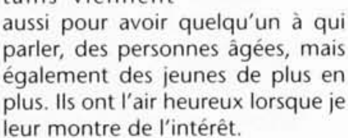
C'est vrai qu'il y en a sûrement dans les alentours qui vivent de la drogue, du vol et de la prostitution. A voir certaines gens qui sont là le jour, sortent tous les soirs, possèdent une grosse voiture flambant neuve, portent une veste de cuir coûteuse même s'ils logent



Quartier Hochelaga. Photo: *Olivier Rodriguez*

presque dans un taudis, on devine quelque chose de louche. Mais tout le monde se méfie de tout le monde, y compris de nous, à partir du propriétaire qui a fait enquête sur notre crédit jusqu'au dépanneur qui a mis des mois à répondre à nos salutations. Personne dans l'environnement immédiat ne semble porté à entretenir de relations amicales.

Être, comme les immigrants, venu d'ailleurs pour travailler et avoir un peu d'argent à investir dans une idée d'entreprise, moi, je ne m'installerais pas dans ce quartier, j'aurais trop peur de me faire braquer : trop de pauvreté, trop de crimes ! Mon avenir non plus, il n'a pas l'air d'être ici quand je vois les gens se voler entre eux et n'avoir aucun autre idéal que de rester sur leur balcon à sacrer après les Expos, une bière entre les cuisses et un hot-dog à la main. Tout de même, nous, les Québécois, on ne vient



QUAND JE PENSE QU'IL Y A VINGT ANS, JE N'AVAIS PAS PEUR DE REVENIR À LA MAISON EN PASSANT PAR LES RUELLES TARD LE SOIR. UNE TELLE CHOSE SERAIT IMPENSABLE AUJOURD'HUI.

pas du Néanderthal, on a une culture. Mais peut-être aussi que rien ne change précisément parce que chacun attend que l'autre change.

D'UNE VITRINE À L'OUEST... DENYSE

Quand je les vois entrer dans le magasin toujours à la même vitesse, qu'il fasse beau ou mauvais, chaud ou froid, ils me donnent l'impression d'être des morts vivants. De véritables zombies.

Dans ce coin de quartier tout autour, il y a une forte proportion d'immigrants, en provenance de l'Inde et du Pakistan surtout. J'ai dû m'adapter à leur manière de m'aborder, en particulier les hommes dont la culture n'a pas l'air de valoriser beaucoup la femme. Mais en dehors de cette particularité, je ne leur trouve pas grande différence d'avec les gens de souche qui fréquentent aussi la pharmacie où je travaille.

Pratiquement tout le monde me semble souffrir des mêmes maux : l'isolement et la peur. Parmi notre clientèle, on trouve beaucoup de consommateurs qui font un usage excessif des médicaments. Certains viennent aussi pour avoir quelqu'un à qui parler, des personnes âgées, mais également des jeunes de plus en plus. Ils ont l'air heureux lorsque je leur montre de l'intérêt.

Je suis chaque fois étonnée de constater un manque de vitalité chez bon nombre de ces jeunes. Vingt pour cent d'entre eux, je dirais, sont acheteurs d'antidépresseurs et de tranquillisants. Les jeunes filles, surtout, paraissent n'avoir aucun ressort, aucun goût de vivre. Pour elles, c'est la faute de tout le monde sauf d'elles-mêmes si les choses ne vont pas comme elles devraient. Je ne sais pas ce qu'elles feraient si elles se trouvaient tout d'un coup comme moi devant un braqueur qui menace de vous tuer pour avoir l'argent de la caisse. Moi, je n'ai pas cédé et le gars, il est parti Gros-Jean comme devant, il n'a pas osé se servir de son arme.

Quels que soient l'origine, l'état de fortune, le sexe ou l'âge des clients, on dirait qu'ils appartiennent à cette couche spéciale de la société qui en est apparemment venue à constituer Hochelaga-Maisonneuve et dont la caractéristique semble être de se donner la main pour ne pas changer.

Notre vitrine donne sur un mur de briques. Eh bien ! je dirais que les gens des alentours en ont pris l'allure. A force de se laisser démoraliser, ils sont ternes, sans vie, enfoncés dans une sorte de torpeur, comme s'il fallait un choc



Quartier Hochelaga. Photo : *Olivier Rodriguez*

pour les réveiller. Nous, les commerçants du coin, on a mis des bancs, des fleurs, devant nos magasins pour embellir l'environnement, mais ils n'ont pas l'air de le voir. Ils marchent comme des

LES SEULS QUE J'APERÇOIS, DE TEMPS À AUTRE, CE SONT DE PETITS NOIRS AVEC LEUR MÈRE ; JE LES RETROUVE APRÈS À L'ÉGLISE OU DANS LES RARES MAGASINS ENCORE OUVERTS SUR NOTRE SAINTE-CATHERINE, QUI VAUT PLUS TRÈS CHER AVEC TOUTES SES MAISONS DÉSAFFECTÉES OU INCENDIÉES...

zombies sans se rendre compte que la ville a été faite pour eux, non le contraire. ■

1- Par souci de préserver l'anonymat des personnes concernées, des noms d'emprunt leur ont ici été donnés.

2- Robert Ezra Park, *Human Communities/The City and Human Ecology*, The Free Press : New York. Seconde impression, mai 1968, p. 57.

VOYAGES INTÉRIEURS

Gabrielle Pascal

Il est rare de constater, en faisant le bilan d'une vie, qu'on a réalisé ses rêves de jeunesse. Pourtant, cela semble le cas du sénateur Jacques Hébert. Son vingt-huitième livre en fait foi, qui vient de paraître en français sous le titre *Bonjour, le Monde!* (Éditions Robert Davies) et en anglais, sous le titre *Hello World!* (Robert Davies Publishing, Talonbooks).

«INSTANT, TU ES SI BEAU»
(Goethe, *Faust*)

Dans son préambule, l'auteur précise qu'il n'est pas un adepte de la recherche du temps perdu: «Le passé m'ennuie prodigieusement: je ne peux rien changer à cette nuit-là, alors que l'instant présent, lumineux et frémissant comme un oiseau des îles, m'étonne toujours» (p. 9). Sur les pas de Goethe, il choisit la palpitation de la vie contre le poids du passé, dans la perspective autobiographique s'entend. Car cela ne l'empêche nullement, en littérature, de placer Proust parmi les plus grands écrivains français.

Le projet autobiographique s'accompagne d'un retour sur soi qui peut entraîner une inflation de la gravité. Jacques Hébert nous fait

«POUR MOI, CHAQUE LANCEMENT D'UN JEUNE AUTEUR ÉTAIT UNE FÊTE, UNE JOIE QUE JE VOULAIS PARTAGER AVEC TOUT LE QUÉBEC, TOUT LE CANADA ET, SI POSSIBLE, AVEC LE MONDE ENTIER, CE QUI ARRIVA PRESQUE, GRÂCE À MARIE-CLAIRE BLAIS ET À QUELQUES AUTRES.»
JACQUES HÉBERT

savoir à cet égard qu'il entend bien ne pas se prendre au sérieux. Pour le prouver, il multiplie les intrusions



Gabrielle Pascal est professeur au département de langue et littérature française de l'Université McGill. Elle est l'auteur d'essais sur les littératures française et québécoise, entre autres La quête de l'identité chez André Langevin (Aquila, 1977), Le sourire de Gérard de Nerval (VLB- Le Castor Astral, 1989) et Stendhal (Droz, Genève, 1993). Elle a aussi organisé plusieurs rencontres scientifiques, dont le premier colloque Stendhal international au Canada.

ludiques en guise de clins d'œil. Car il veut nous faire participer à ses aventures, pas se donner en exemple, rester notre ami, pas devenir un *magister*. Cela rappelle irrésistiblement les techniques utilisées par Stendhal pour garder le contact avec son lecteur. Nourries de pudeur, elles visent à effacer la distance entre celui qui écrit et celui qui lit, mais aussi à remplacer l'émotion qui isole et rend muet par la joyeuse fraternité de l'humour. Stendhal confie, dans son autobiographie, sa crainte de décourager le lecteur par une «effroyable difficulté des *Je* et des *Moi*» (*Vie de Henry Brulard*, Éditions Glénat, Grenoble, 1988, p. 19). Pour éviter à la fois les aléas du dévoilement et l'obstacle de l'égotisme, Jacques Hébert a été amené à créer une structure originale. Dans une première partie, il révèle l'origine et les circonstances de ce goût pour les autres qu'il conjugue si bien avec une passion de l'Ailleurs et qui apparaît au cœur de toutes ses réalisations. Il revient pour cela au déracinement bienheureux qu'il vécut à seize ans quand il quitta Montréal pour le *Saint Dunstan's College* de Charlottetown. Ce premier choc culturel lui fit remettre en question les valeurs qui lui avaient été inculquées et lui permit de découvrir l'altérité, ce continent symbolique pour lequel il allait se passionner.

Homme d'écriture, Hébert publie d'abord des récits de voyage sur l'Amérique latine puis sur l'Afrique. Pendant les dix mois de route de ce second périple, il envoie plus de 260 articles au *Devoir*. Par la suite, il décide de se servir du «métier d'éditeur, noble entre tous» (p. 40), pour faire entrer la littérature québécoise dans la modernité. Il évoque avec enthousiasme cette première activité: «Pour moi, chaque lancement d'un jeune auteur était une fête, une joie que je voulais partager avec tout le Québec, tout le Canada et, si possible, avec le monde entier, ce qui arriva presque, grâce à Marie-Claire Blais et à quelques autres» (p. 40). Jacques Hébert a ainsi lancé une centaine de romanciers

L'ÉCRIVAIN NOUS FAIT PARTAGER SON ENTHOUSIASME POUR LES LIEUX QU'IL A AINSI VISITÉS.

et de poètes dans les années soixante. Ce sont ses dons d'entrepreneur qui l'ont arraché aux activités éditoriales, mais avec une préférence pour les causes auxquelles on peut donner le meilleur de soi-même.

Cela nous amène à *Jeunesse Canada Monde*, qu'il a créé en 1971, dont il a quitté la présidence lors de son accès au Sénat, mais dont il a été nommé depuis président-fondateur. Après avoir ancré son texte dans l'événement qui a éveillé sa soif de coopération avec le monde, l'auteur aborde une seconde partie consacrée à *Jeunesse Canada Monde* qui fête cette année son vingt-cinquième anniversaire.

LE TIERS-MONDE DANS SON CŒUR

La formule gagnante de *JCM*, c'est celle d'un partage qui prend la place du don unilatéral en créant un lien vivant entre des jeunes Canadiens et leurs homologues du Tiers-Monde. Lors du lancement de ce livre, ce sont des jeunes ayant participé à ce programme qui ont accueilli les invités, apportant à cette modeste tâche d'hospitalité toute l'attention nécessaire, avec le sourire. Michael Oliver, ancien vice-recteur de l'Université McGill et qui fut président de *JCM* était présent. Il a évoqué pour moi les grands moments de la création de l'organisme par Jacques Hébert. Dans sa préface à *Bonjour, le Monde !*, il définit ainsi l'apport principal des activités de *JCM* : les participants «savent désormais à combien de déformations donne lieu toute évaluation que l'on fait d'autrui et, inversement, combien

IL RÉVÈLE L'ORIGINE ET LES CIRCONSTANCES DE CE GOÛT POUR LES AUTRES QU'IL CONJUGUE SI BIEN AVEC UNE PASSION DE L'AILLEURS ET QUI APPARAÎT AU CŒUR DE TOUTES SES RÉALISATIONS.

d'erreurs peuvent faire les autres dans les jugements qu'ils portent sur soi» (p. 8).

Dans la seconde partie intitulée «Annick, Scott, Carole, Ian et les autres», l'auteur prête sa plume à dix-huit Canadiens envoyés par *JCM* à travers le monde. Il sait trouver les questions qui encouragent ces témoignages. On voit ainsi surgir les projets des participants, par exemple reconstruire un hôpital au Zaïre, ouvrir une route au Sri Lanka, enseigner au Pakistan dans une école pour enfants mésadaptés. Avec le détail de leurs expériences revit la réflexion engendrée par le choc culturel, si bénéfique. C'est cette relativisation, qui l'a



transformé adolescent, que l'auteur a voulu faire découvrir à d'autres. Ce bonheur de transmettre, cette paternité symbolique, illumine toute la seconde partie. Elle est aussi enrichie par une structure en trois étapes : à chaque entrevue succède une évocation de la «tournée canadienne» du participant, c'est-à-dire des causeries qu'il fait à son retour au Canada, avec son homologue dont il a partagé la vie de famille dans le pays d'accueil. Enfin, une mise au point de l'auteur nous dit ce que sont devenus ces jeunes Canadiens dix ans plus tard. Nous apprenons, entre autres, que l'actuel directeur, choisi en 1992, est un ancien participant du programme avec la Tunisie. Jacques Hébert ne cache pas sa joie de le voir ainsi sortir des rangs de *JCM*. N'est-ce pas la preuve que l'organisme créé par lui a atteint brillamment sa majorité ? Sur les difficultés qu'il a rencontrées à faire accepter et subventionner la formule originale de *JCM*, Jacques Hébert est discret mais on devine que l'esprit de ténacité qui le caractérise — et dont il a fait la preuve en créant un hebdomadaire de combat intitulé *Vrai* (1954 à 1959) — a eu raison de tous les obstacles.

DES SOUVENIRS DE VILLES COMME DES SOUVENIRS D'AMOUR

Bonjour, le Monde ! illustre encore son titre dans la troisième partie qui rassemble des extraits d'un «journal de bord» tenu au cours des voyages officiels que *JCM* confie annuellement à Jacques Hébert ainsi que de quelques déplacements personnels. L'écrivain nous fait partager son enthousiasme pour les lieux qu'il a ainsi visités. En Guyane, par exemple, il évoque non sans satisfaction l'action irrésistible de la végétation tropicale qui, progressivement, détruit ce qui reste du bagne de sinistre mémoire. Pour effacer ce souvenir maudit, il met en scène les arbres «couverts de fleurs qui tombent en lourdes grappes, bosquets d'hibiscus roses ou rouges qui éclatent comme des feux d'artifices dans la pénombre des sous-bois» (p. 252). Au Bouthan, il anime pour nous les *dhars*, ces banderoles de coton où sont inscrites des prières et que le vent agite comme une «frémis-

***BONJOUR, LE MONDE !* EST UNE AUTOBIOGRAPHIE ORIGINALE DONT LES «JE» SE MÉTAMORPHOSENT TRÈS VITE EN «NOUS».**

sante petite armée de Gengis Khan» (p. 257). Et il décrit au Togo «d'énormes termitières aux allures de châteaux bavarois ou de cathédrales gothiques» (p. 272). Parfois, il se contente de nous confier la bienheureuse solitude du voyageur, par exemple quand, dans le petit port d'Aqaba face à quelques cargos rouillés qui attendent d'accoster, il se plonge dans les *Mémoires d'Outre-tombe*... En Albanie, il peint pour nous la petite ville fortifiée de Béra, construite sur la rivière

Osum avec ses maisons blanches aux toits de tuiles rouges : «A l'intérieur, de belles maisons de pierre s'entremêlent en un invraisemblable labyrinthe où l'on se perd avec joie dans les ruelles et les passages parfois si étroits que, les bras étendus, on touche les maisons de chaque côté» (p. 308). Cette troisième partie est marquée par l'attachement de l'auteur à certains lieux qui ont gardé quelque chose de lui. Il l'a d'ailleurs mise sous le signe d'une citation de Valéry Larbaud, écrivain à la sensibilité exceptionnelle : «J'ai des souvenirs de villes comme on a des souvenirs d'amour» (p. 225). Assurément, ses souvenirs de voyage ne sont pas cette «nuit-là» à laquelle l'auteur compare son passé, mais au contraire de chaudes lumières vers lesquelles il se retourne avec bonheur.

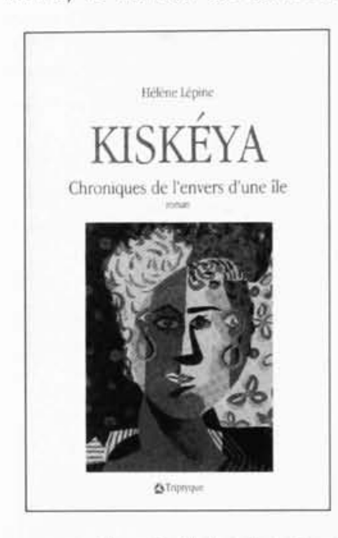
Bonjour, le Monde ! est une autobiographie originale dont les «Je» se métamorphosent très vite en «Nous». C'est par ce détour altruiste que Jacques Hébert nous parle le mieux de lui-même, exprimant un idéalisme que la vie a renforcé au lieu de l'amoindrir. Avec la liberté de l'humour et la générosité de la tendresse, il nous invite à partager sa vie exceptionnelle dans un style tour à tour réaliste et lyrique. Embarquez-vous sans hésiter pour ce voyage inspirant !

PARTIR POUR OUBLIER

Jacques Hébert a fait plusieurs fois le tour de monde, mais sans doute n'a-t-il pas accosté à Kiskéya, le

GARDANT DANS SA PALETTE LES COULEURS DE LA VIE, LA ROMANCIÈRE DOTE TOUTEFOIS SES TABLEAUX D'UN SYMBOLISME QUI DONNE SOUVENT À CE QU'ELLE DÉCRIT PLUS D'UN SENS.

nom d'origine indigène de l'île que Colomb rebaptisa Hispaniola et que se partagent Haïti et la République dominicaine. Pour y aller, il faut lire le roman d'Hélène Lépine intitulé justement *Kiskéya* (Éditions Triptyque) et qui porte pour sous-titre «Chroniques de l'envers d'une île.» L'héroïne, Alix Brabant, est écrivain. Elle est venue du Québec pour accélérer par ce déracinement la guérison d'une blessure intime, la trahison de son compagnon. Elle y écrit des chroniques de la vie sur l'île. Il ne faut pas entendre par là de savants développements sur l'histoire et la culture des habitants de Kiskéya. Le point de vue choisi par la romancière est essentiellement intimiste. Elle nous parle de son effort pour retrouver le goût de vivre, des souvenirs douloureux qui la poursuivent encore et nous confie ses pannes d'écriture. Devant la mer des tropiques, elle évoque «la mer sombre de [son] enfance, moins étincelante, plus grave avec ses histoires de baleiniers» (p. 24). Cette origine, comme son chagrin récent, elle voudrait s'en libérer et parfois, dans les bras d'Hugo Méndez qui a su lui apprendre le *merenge*, elle confie son désir de métamorphose : «Qu'il me dépouille, qu'il me pille. Me fouille et déloge le moindre souvenir, la moindre trace d'avant» (p. 47). La présence d'une jeune Québécoise, Laurence, fiancée à Manuel, jeune haïtien, bouleverse cette ébauche d'intégration qu'Alix nomme son «métissage». En refusant son aide à sa jeune compatriote, elle révèle



la fragilité de son récent équilibre. La romancière fait un bel usage du thème du double. Laurence devient cette part d'Alix qui souffre encore, car elle aussi va subir une trahison et quitter son mari. Sur le plan romanesque, cette structure permet de décrire la nouvelle Alix qui se distancie de son drame *et* de faire revivre ce dernier à travers les vicissitudes de Laurence. Ainsi est redite *et* guérie la douleur passée. A la manière d'un Seurat, Hélène Lépine exploite les techniques du pointillisme, juxtaposant des touches de couleurs qui tracent une peinture discrète et sensible de la vie de l'île. Elle représente celle-ci côté jardin, où les femmes, maîtresses de maison et servantes, vivent également sous la loi du caprice de l'homme et côté ville, où l'ambition, la vanité et la politique se donnent la main. C'est en «hommage à Manéna, Naya et leurs sœurs en Kiskéya» (p. 7) qu'Hélène Lépine a écrit son roman, mais jamais l'idéologie ne l'emporte sur l'exigence littéraire. Elle place ses chroniques intimes dans le temps de l'île, «le plus bref hiver, sa brise océane, sa luxuriance printanière, la tourmente des fins d'été à l'approche des cyclones» (p. 15). Les conversations de ses personnages, leurs préoccupations et les menus événements quotidiens s'insèrent

CETTE ORIGINE, COMME SON CHAGRIN RÉCENT, ELLE VOUDRAIT S'EN LIBÉRER ET PARFOIS, DANS LES BRAS D'HUGO MÉNDEZ QUI A SU LUI APPRENDRE LE *MERENGE*.

dans un contexte historique évoqué discrètement par les vies de ceux qu'il a marqués et qu'écrase encore le poids de traditions ancestrales. Gardant dans sa palette les couleurs de la vie, la romancière dote toutefois ses tableaux d'un symbolisme qui donne souvent à ce qu'elle décrit plus d'un sens. Ainsi, un cyclone, à la fin du roman, vient effacer la

beauté trop parfaite de la végétation tropicale et, après une menace de mort, il introduit l'idée d'une résurrection qui se manifeste sous la plume d'Alix, «une suite imprévue de mots qui s'assemblent comme jamais auparavant» (p. 132). Avec cette sève nouvelle lui revient le goût de son pays dont seul le chagrin l'avait éloignée : «Le goût d'octobre, de ses jours flamboyants précédant le creux de l'automne» (p. 133). Réconciliée avec ses origines, Alix peut devenir l'amie de Laurence dont l'enfant devient, entre elles, symbole d'avenir. Ce n'est pas le moindre mérite d'Hélène Lépine de nous offrir dans son premier roman un voyage à Kiskéya qui se double d'un périple intérieur dont le ton est toujours juste. ■

LAURENCE DEVIENT CETTE PART D'ALIX QUI SOUFFRE ENCORE, CAR ELLE AUSSI VA SUBIR UNE TRAHISON ET QUITTER SON MARI.

CRITIQUE DE LA RAISON DÉVOYÉE

Robert Melançon

Marc Angenot, *Les Idéologies du ressentiment*, Montréal, XYZ éditeur, collection «Documents», 1996, 176 p.

Je rapprocherais le dernier livre de Marc Angenot des *Considérations inactuelles* ; il y a dans ces pages une façon d'aller à contre-courant de notre époque, de prendre à revers nos pseudo-évidences, qui n'évoque rien tant que la prose allègrement irrespectueuse et libératrice de Nietzsche. Il y a là un style, aussi bien dans la logique de l'argumentation que dans l'écriture, qui se révèle d'une efficacité redoutable. Je ne résiste pas au plaisir d'en citer un exemple, un peu au hasard car on en choisirait aisément cent autres tout aussi vifs :

LA PEUR QUE LE FRANÇAIS DISPARAISSE[1] SE TRADUISAIT EN VOLONTÉ DE FAIRE DISPARAÎTRE L'ANGLAIS, D'EN EFFACER TOUTE TRACE.



Robert Melançon est professeur au Département de littérature française de l'Université de Montréal.

Haïr / envier le dominant, c'est mépriser les valeurs du dominant, proclamer bien haut qu'on n'en voudrait pas pour soi, qu'on est bien comme on est, qu'on veut autre chose de plus moral, éthéré et élevé, quelque chose de désintéressé — toujours à découvert du soupçon que ceci n'est peut-être pas si vrai. L'observateur décèle facilement dans le discours de ressentiment un sommaire «Ôte-toi de là que je m'y mette !» (p. 77)

C'est un livre de passion, qui ne prétend pas à la neutralité : *Pour l'analyste, le ressentiment est à décrire, à objectiver dans ses mécanismes et à expliquer si possible socio-historiquement. J'ai tenté de le faire. À titre personnel et pour l'«être civique» qu'est aussi le signataire de ces pages, le ressentiment, tel que je le comprends et le vois se développer, est à redouter et à combattre.* (p. 165)

UNE PATHOLOGIE DU DISCOURS SOCIAL

La fureur qu'on y sent affleurer parfois ne devrait toutefois pas faire oublier que c'est un livre de savoir, qui se soucie de démontrer. Le ressentiment, construit comme *fait d'idéologie* (p. 19), y est saisi en tant que réalité sociale médiatisée par un discours. Le chapitre intitulé *Le ressentiment comme identité et communauté* établit de façon convaincante que le ressentiment est affaire de groupe, qu'il *ne peut demeurer individuel* (p. 93), qu'il a précisément pour effet de délimiter une communauté définie par la plainte et la revendication infinies.

LISEZ SON LIVRE : IL N'Y EST PAS QUESTION DE LA SITUATION POLITIQUE QUÉBÉCOISE, MAIS CELLE-CI S'Y TROUVE MERVEILLEUSEMENT ÉCLAIRÉE.

Voici donc un livre qui associe passion et rigueur, méthode et véhémence. Il mérite pleinement le titre

galvaudé d'essai. Il adopte, sans rien de moralisateur, un point de vue moral. Référence est faite à quelques reprises au stoïcisme : *Contre le ressentiment et sa pénétration dans la culture contemporaine de toutes parts : ranimer un peu de stoïcisme («Je veux le monde et je le veux tel quel...»)* (p. 166). Référence éclairante : le stoïcisme n'est pas seulement une morale

VOICI DONC UN LIVRE QUI ASSOCIE PASSION ET RIGUEUR, MÉTHODE ET VÉHÉMENCE. IL MÉRITE PLEINEMENT LE TITRE GALVAUDÉ D'ESSAI.

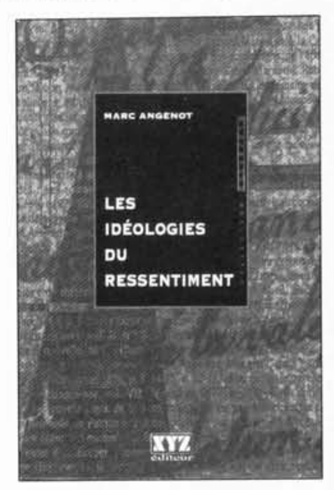
mais une invitation à distinguer ce qui dépend de soi de ce qui n'en dépend pas, à contrôler les représentations qu'on se forme du réel.

Aussi le livre de Marc Angenot est-il à la fois un traité du savoir-vivre et le discours d'une méthode. L'un et l'autre nous sont nécessaires en ces années de plomb, dans nos sociétés en proie aux pires dérives identitaires.

POST-SCRIPTUM POLITIQUE

Ce qui précède propose une version abrégée et légèrement modifiée d'un compte rendu paru dans *Spirale* (avril-mai 1996), où une place plus grande était faite à des considérations de méthode. Je souhaiterais, à titre de complément, proposer aux lecteurs de *Cité libre* quelques réflexions sur la situation politique québécoise que me suggère la lecture de cet ouvrage.

Marc Angenot, il faut le souligner, fait preuve à cet égard d'une



extrême retenue, à juste titre, parce que son propos dépasse la politique absurde dans laquelle nous nous enlisons depuis une génération. Mais il l'éclaire singulièrement.

Je n'en donnerai qu'un exemple : le débat sur la langue, au mois d'avril, qui a offert aux militants du PQ l'occasion de rappeler au gouvernement qu'ils le considèrent comme leur créature. De quoi s'agissait-il lorsque ces militants réclamaient d'abolir la loi 86 et de revenir à l'unilinguisme dans l'affichage public ? Sûrement pas de défense du français : il n'était nullement question de promouvoir le français mais, littéralement, de faire disparaître l'anglais du paysage.

LA FUREUR QU'ON Y SENT AFFLEURER PARFOIS NE DEVRAIT TOUTEFOIS PAS FAIRE OUBLIER QUE C'EST UN LIVRE DE SAVOIR, QUI SE SOUCIE DE DÉMONTRER.

La peur que le français disparaisse[1] se traduisait en *volonté* de faire disparaître l'anglais, d'en effacer toute trace. Autrement dit, on prêtait à l'autre, pour justifier une politique inique, l'intention de la mettre en œuvre, et on s'empressait de lui imposer cela même qu'on redoute pour soi.

Cela illustrait admirablement ce que Marc Angenot appelle, d'une formule qui convient bien à cette perversion de l'esprit, la logique du chaudron. Lisez son livre : il n'y est pas question de la situation politique québécoise, mais celle-ci s'y trouve merveilleusement éclairée. ■

1- Cette peur est absurde : tous les indicateurs le montrent à l'évidence.

Nous, le peuple du Canada, proclamons avec fierté que nous sommes et que nous voulons demeurer, avec l'aide de Dieu, un peuple libre et responsable de sa destinée. Issus de la rencontre du fait anglais et du fait français en terre d'Amérique, foyer ancestral de nos populations autochtones et enrichis par l'apport de millions de Néo-Canadiens venus des quatre coins du globe, nous avons voulu vivre, par delà les frontières du sang, de la langue et de la religion, une aventure de partage économique et culturel dans le respect de notre diversité.

Pierre Elliott Trudeau,
Préambule proposé en 1980 pour la nouvelle constitution canadienne

LES PATRIOTES À L'OPÉRA

PIERRE M. BELLEMARE

Chevalier de Lorimier - Opéra en un prologue, deux actes et un épilogue. Livret de Thérèse Tousignant, musique de Gilbert Patenaude. Interprètes : Alain Dugay, Lyne Comtois, Marie Plante, Bernard Levasseur, Yves Saint-Amant, Noëlla Huet, Michel Léonard, Michel Corbeil, Roland Gosselin, Martin Larouche, Luc Dagenais. Chœur de Jeunes Voix du Québec. Ensemble instrumental, dir. Gilbert Patenaude. SNE «Jeunes Voix du Québec», SNE-597/598-CD.

La création d'un opéra québécois est un événement assez rare et qui vaut la peine d'être souligné. L'enregistrement et la diffusion en compact de l'opéra *Chevalier de Lorimier* de Patenaude et Tousignant méritent d'autant plus qu'on en fasse état dans les pages de *Cité libre* que le sujet de cette œuvre lyrique se rattache à la mythologie nationaliste.

On sait que Chevalier de Lorimier était l'un des chefs du mouvement d'insurrection de 1837-1838 et qu'il fut exécuté, avec quatre autres patriotes, au «Pied du Courant», le 15 février 1839. Il est particulièrement cher au cœur des indépendantistes québécois pour cette raison même et aussi à cause de son «testament politique», rédigé la veille de son exécution et qui se termine par le cri «Vive la liberté ! Vive l'indépendance !»

CHEVALIER DE LORIMIER EST UN OPÉRA POLITIQUE OÙ IL S'AGIT DE CONVAINCRE LE SPECTATEUR D'UN CERTAIN POINT DE VUE OU, PLUS PARTICULIÈREMENT, DE LUI TRANSMETTRE UNE CERTAINE LECTURE DE L'HISTOIRE. CETTE VISÉE IDÉOLOGIQUE EST OMNIPRÉSENTE.



Pierre-Marc Bellemare, philosophe et historien, est également mélomane et amateur d'opéra. A l'heure actuelle, entre autres choses, il travaille sur l'esthétique de l'opéra de Ferruccio Busoni. Il demeure à Ottawa.

La trame dramatique de l'opéra reprend les principaux événements de sa vie, depuis son mariage, en 1832, jusqu'à son exécution, évoquée dans le prologue. L'Acte I dépeint le bonheur domestique du couple de Lorimier, puis l'on assiste à la fondation du Club des Fils de la Liberté et à une échauffourée à la suite de laquelle Chevalier, légèrement blessé, est contraint de quitter le pays. L'Acte II rappelle qu'après avoir été mêlé à la proclamation de l'indépendance du Bas-Canada en 1838, de Lorimier fut arrêté, condamné à mort et exécuté, en dépit des efforts de sa femme pour obtenir sa grâce. Enfin, l'épilogue présente un long monologue dans lequel le condamné exprime la substance de son testament politique et lance son appel à l'indépendance. L'ouvrage se termine par l'intervention d'un chœur céleste «représentant les générations à venir» et qui enjoint l'auditoire d'imiter les vertus patriotiques de Chevalier de Lorimier.

La production d'un opéra est une entreprise qui exige de grands moyens et l'on peut comprendre que, dans la situation économique actuelle, les théâtres lyriques hésitent à investir leurs ressources dans la présentation d'œuvres nouvelles. Dans ces conditions, un compositeur peut travailler pendant plusieurs années sur un projet d'envergure sans être assuré de jamais pouvoir faire exécuter son œuvre et quand, par bonheur, il y parvient, il n'a qu'un faible espoir d'une reprise après la production initiale. On ne peut donc que féliciter les éditeurs de musique enregistrée, comme la SNE, qui ont le courage d'endisquer des œuvres contemporaines. C'est grâce à eux et à leurs enregistrements, souvent déficitaires au plan financier, que les chefs-d'œuvre de l'opéra du XXe siècle parviendront, peu à peu, à s'imposer. Quant aux œuvres moins heureuses, ces enregistrements auront au moins le mérite d'en conserver des archives sonores.

PUIS, ILS SE PLAIGNENT DE CE QU'EUX-MÊMES ET LEURS FRÈRES DE «RACE» SOIENT LES VICTIMES DES INJUSTICES DES ANGLAIS (TOUT EN PROTESTANT BIEN FORT QUE LEUR NATIONALISME N'EST PAS ETHNIQUE).

Malheureusement, il y a fort à craindre que *Chevalier de Lorimier* ne soit un de ces ouvrages qui finiront

aux archives. La faute en est, en partie, au livret, assez faible, et, en partie, à la musique, dont les mérites, très réels, ne parviennent pas à s'imposer.

La première erreur fut de choisir un tel sujet. Si émouvant soit-il, le destin de Chevalier de Lorimier manque de souffle dramatique. Avant son procès et sa condamnation, il n'était qu'une figure relativement mineure du mouvement des Patriotes, mêlé à des événements importants, certes, mais sans y jouer de rôle susceptible de frapper l'imagination. C'est seulement dans les tout derniers jours de sa vie, en prison, qu'il acquit la stature d'un héros. La meilleure et peut-être la seule façon de traiter d'un tel sujet, qui ne se prêtait pas à de longs développements, aurait été d'en concentrer les épisodes les plus pathétiques dans un seul acte aussi resserré que possible. Au lieu de procéder ainsi, les auteurs ont préféré allonger leur propos sur deux actes et près d'une heure et demie. Ils n'ont pu y arriver que par du remplissage, en conférant une importance excessive à toutes sortes d'événements où leur héros et son épouse ne jouent qu'un rôle

L'ENSEMBLE INSTRUMENTAL SOUFFRE D'UN MANQUE CHRONIQUE DE COULEURS. SCÈNE APRÈS SCÈNE, LA PALETTE SONORE TROP SOMBRE ET TROP PEU VARIÉE FINIT PAR LASSER L'OREILLE, CE QUI EMPÊCHE D'APPRÉCIER MAINTES BEAUTÉS DE DÉTAIL.

de figurants, quand même ils sont présents. Il en résulte une œuvre d'une facture dramatique assez lâche qui emprunte aux procédés du «docudrame» télévisuel (y compris le recours constant à un narrateur externe) et où les scènes de passion et d'émotion alternent avec les épisodes purement «historiques». Cette alternance a pour effet fâcheux d'affaiblir l'élément humain de l'œuvre en l'empêchant d'acquérir son dynamisme propre. Or, l'élément humain est l'essence même de l'opéra.

Le problème est que le compositeur et sa librettiste ne demandaient pas mieux que de procéder précisément à ce genre de remplissage. C'est que *Chevalier de Lorimier* est un opéra politique où il s'agit de convaincre le spectateur d'un certain point de vue ou, plus particulièrement, de lui transmettre une certaine lecture de l'histoire. Cette visée idéologique est omniprésente, mais il y a des passages où elle domine davantage et certains même où elle finit par occuper tout l'espace, aux dépens de la dimension proprement esthétique.

ON SAIT QUE CHEVALIER DE LORIMIER ÉTAIT L'UN DES CHEFS DU MOUVEMENT D'INSURRECTION DE 1837-1838 ET QU'IL FUT EXÉCUTÉ, AVEC QUATRE AUTRES PATRIOTES, AU «PIED DU COURANT», LE 15 FÉVRIER 1839.

C'est le cas d'une scène de l'Acte I où l'on voit Chevalier et son frère Chamilly se rendre à une assemblée politique. Dans un dialogue qui vise manifestement à nous faire comprendre les causes de la Rébellion de 1837, les deux hommes commencent par évoquer les revendications traditionnelles du Bas-Canada. Puis, ils se plaignent de ce qu'eux-mêmes et leurs frères de «race» soient les victimes des injustices des Anglais (tout en protestant bien fort que leur nationalisme n'est pas ethnique). Enfin, la scène se termine par un exposé détaillé de la grande stratégie très astucieuse de M. Papineau.

Cette scène est révélatrice du rôle nocif de la visée idéologique des auteurs dans l'économie de leur œuvre. Ce n'est pas que leur discours soit particulièrement sectaire ou choquant ou que les passions politiques et nationales ne puissent trouver une expression esthétique — l'histoire de l'art ne fournit que trop d'exemples du contraire. Non, ce qu'on peut leur reprocher, c'est d'avoir commis une erreur de jugement fondamentale qui, tout en découlant de leur *attitude* idéologique, est en fait indépendante de la substance de leur «message» : ils n'ont tout simplement pas compris qu'on ne pouvait, à la fois et d'un même souffle, tenter «d'éduquer» le public et susciter en lui le type d'émotions propre à l'art lyrique. Ils s'en sont même si peu rendu compte qu'ils n'ont pas craint de multiplier les scènes didactiques du genre, ce qui empêche constamment le drame musical de prendre son envol. Se faisant professeurs d'histoire, ils ont même poussé leur souci archivistique jusqu'à paraphraser ou citer le plus possible les documents historiques *dans le texte chanté lui-même*. Cette tendance atteint son comble avec la première scène de l'Acte II, qui consiste essentiellement en la mise en musique du texte de la Déclaration d'indépendance du Bas-Canada telle que proclamée par Robert Nelson, en février 1838. En conséquence, les tout premiers mots que l'on entend, entonnés par une belle voix de basse dès le lever du rideau, sont :

Attendu
Que le solennel contrat
Fait avec le peuple du Bas-Canada
Et enregistré
Dans le livre des Statuts
du Royaume-Uni
De la Grande-Bretagne
et de l'Irlande
A été continuellement violé,
Et nos droits,
Usurpés...

Cet «Attendu que» est suivi (après reprise des deux derniers vers par le «chœur des patriotes») d'un deuxième :

Attendu
Que le gouvernement britannique

A disposé de notre revenu
Sans le consentement
De notre législature locale...

Des mélomanes gagnés à «la cause» seront peut-être édifiés, mais les autres auront peine à garder leur sérieux.

Passons maintenant à l'âme même de l'opéra, c'est-à-dire la musique. Gilbert Patenaude, né en 1947, est un compositeur au métier solide et qui compte déjà à son actif plusieurs œuvres dans tous les genres, dont trois opéras, *Chevalier de Lorimier* (1992) étant le deuxième. C'est un opéra de chambre d'une écriture assez éclectique et où la fonction des effectifs instrumentaux réduits (flûte, saxophone, cor, contrebasse, percussions, piano) n'est pas tant de fournir un accompagnement que de développer une

LA PREMIÈRE ERREUR FUT DE CHOISIR UN TEL SUJET. SI ÉMOUVANT SOIT-IL, LE DESTIN DE CHEVALIER DE LORIMIER MANQUE DE SOUFFLE DRAMATIQUE.

substance musicale propre, distincte de celle qui est confiée aux voix. Par ailleurs, dans son traitement de celles-ci, le compositeur privilégie l'intelligibilité du texte sur le lyrisme. Il recourt à un «style déclamatoire» dans la lignée de la grande tradition française de la «tragédie lyrique» qui cherche à mouler le plus possible la ligne vocale sur la musique inhérente à la langue, en faisant valoir les couleurs et rythmes naturels de celle-ci.

Le mérite, le très grand mérite de Patenaude est précisément son traitement expert des voix, fruit d'une expérience acquise pendant près de vingt ans à titre de directeur artistique de la maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal. Il est d'ailleurs ici secondé par une équipe de jeunes interprètes qui savent faire ressortir chaque mot, avec naturel et expressivité dramatique, sans donner l'impression de forcer la voix. C'est plus particulièrement le cas des hommes et, parmi les femmes, de Noëlla Huet (Lady Colbourne) et Lyne Comtois (Henriette de Lorimier). Quant aux chœurs, sous une telle direction, il n'y a pas lieu de s'étonner de l'excellence de leur prestation.

Hélas, les mérites de la partition, tout en étant bien réels, n'arrivent pas à s'imposer. Cela tient, entre autres, au fait que l'ensemble instrumental souffre d'un manque chronique de couleurs. Scène après scène, la palette sonore trop sombre et trop peu variée finit par lasser l'oreille, ce qui empêche d'apprécier maintes beautés de détail. À cela, on doit ajouter que, dans ses parties vocales, la musique elle-même n'est pas toujours d'une inspiration égale. Curieusement, les pages et les scènes les moins inspirées sont souvent celles qu'on aurait souhaité être les plus lyriques et les plus passionnées — par exemple, le grand monologue final (beaucoup trop long) ou la scène d'intimité entre Henriette et Chevalier.

Les scènes de foule et de vie publique sont en général plus réussies. C'est particulièrement le cas de la dernière soirée des condamnés (Acte II, scène 5), l'une des plus belles pages de l'œuvre, très sobre et solidement structurée au plan musical. Charles Hindenlang tient un discours éloquent en style déclamatoire passionné aux patriotes qui soupent ensemble, «chantant des chansons anciennes». Au lieu de leur faire chanter «À la claire fontaine» ou autres airs folkloriques — au risque de friser le ridicule — Patenaude a eu ce trait brillant d'insérer dans cet épisode un passage purement instrumental et d'une grande mélancolie qui reprend des fragments de telles mélodies traditionnelles. Une autre scène très efficace et inventive, mais fort différente, est celle de la confrontation entre l'épouse du gouverneur et Henriette de Lorimier, venue la supplier d'intercéder pour obtenir la grâce du Chevalier. Cette scène (II,3) comprend l'équivalent d'un «grand air» où Henriette implore Lady Colbourne dans une série de strophes émouvantes qui commencent toutes par le cri «Madame, Madame» *en voix parlée*, immédiatement repris par les mots «Vous êtes femme, vous êtes mère» *en voix chantée*.

D'après les notes d'accompagnement, cet enregistrement «représente l'une des toutes premières manifestations officielles de *Jeunes voix du Québec*, organisme voué à l'art vocal sous toutes ses formes» et qui «entend se distinguer par l'originalité de son répertoire, dont la langue de prédilection sera celle de la majorité québécoise, soit le français». En dépit de ce credo linguistique, les producteurs ont eu la sagesse d'inclure dans le coffret un fascicule contenant le texte complet de l'opéra en français et en anglais. Malheureusement pour le rayonnement de l'ouvrage en

ILS N'ONT TOUT SIMPLEMENT PAS COMPRIS QU'ON NE POUVAIT, À LA FOIS ET D'UN MÊME SOUFFLE, TENTER «D'ÉDUQUER» LE PUBLIC ET SUSCITER EN LUI LE TYPE D'ÉMOTIONS PROPRE À L'ART LYRIQUE.

dehors du Québec, ce bilinguisme est confiné au fascicule intérieur car, sur la face extérieure du coffret, portant un texte quasi-exclusivement rédigé en français, on ne trouve aucune mention d'un livret ou de notes bilingues. On n'y trouve pas non plus de liste des interprètes, ce qui est dommage, s'agissant d'une production qui prétend, précisément, nous faire mieux connaître «les jeunes voix du Québec.» ■

GLOSSAIRE RAISONNÉ DU CITOYEN AVERTI

CIVILISATION

(dér. du lat. *civis*, membre d'une cité, *civitas*, qui se caractérise par sa civilité, *civilitas*, opp. *sylvaticus*, sauvage, qui vit dans les bois, *sylva*).

1) Opposée à barbarie ; régime de société jugé supérieur ou idéal, du point de vue moral et social.

2) Ensemble complexe et durable des caractéristiques politiques, sociales, économiques, morales, religieuses, esthétiques, techniques, scientifiques, d'une société ou d'un groupe de sociétés. On distingue parfois la civilisation comme exprimant la situation matérielle d'une société de la *culture*, qui en exprimerait l'aspect spirituel.

3) S'oppose à *ethnocentrisme* (gr. *ethnos* et *kentron*, lat. *centrum*, qui prend sa civilisation pour centre de référence).

CULTURE

1) Manières collectives de penser et de sentir, ensemble de coutumes, d'institutions et d'œuvres qui, dans un milieu donné, sont à la fois l'effet et le moyen de la culture personnelle.

2) Dans le vocable de l'ethnologie et de la sociologie, genre de vie traditionnel dans un pays déterminé.

3) Le processus dynamique de socialisation par lequel les traditions artistiques, scientifiques, religieuses et philosophiques d'une société se transmettent et s'imposent par l'imitation et l'éducation.

CITATIONS

«Le problème de la civilisation est précisément de substituer aux énergies animales des forces disciplinées, harmonisées, spiritualisées, de transformer les fanatismes et les idolâtries sauvages en certitudes fondées sur la raison, en convictions fondées sur les exigences de la conscience personnelle»
(Léon Blum)

«La civilisation n'est rien d'autre qu'une conquête continue de l'homme sur lui-même»
(Roger Caillois)

«Une civilisation repose sur ce qui est exigé des hommes et non sur ce qui leur est fourni»
(Antoine de Saint-Exupéry)

«Aucune culture n'est satisfaisante, ou si elle nous paraît telle, c'est qu'elle est déjà sur son déclin»
(Roger Mehl)

«Il n'y a vraiment de culture que lorsque l'esprit s'élargit à la dimension de l'universel»
(J. Leclercq)

SOURCES :
Le petit Robert
Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines
Dictionnaire de la langue philosophique

Préparé par :
NADIA KHOURI

LES DÎNERS DE *CITÉ LIBRE*

MONTRÉAL

Jeudi 12 septembre 1996
de 17 h 30 à 21 h

L'honorable
MARC LALONDE

*«MONTRÉAL...
ET LE RESTE DU QUÉBEC (RDQ) !»*

Où :
À la Maison Egg Roll

Renseignements et réservation :
Isabelle Randria
(514) **671-8487**

OTTAWA

Mercredi 18 septembre 1996
de 17 h 30 à 21 h

YVES DUCHARME
Maire de Hull

*«LA RELÈVE POLITIQUE DANS UN CANADA
À REPENSER»*

Où :
À l'Hôtel Delta

Renseignements et réservation :
Rolande Beauchemin
(819) **770-2467**



MARC LALONDE



YVES DUCHARME





Septembre-octobre 1996